



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 150 N° 018
Le vendredi 23 octobre 2020

Présidence de l'honorable Anthony Rota



TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 octobre 2020

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1005)

[Traduction]

LA LOI SUR LES LETTRES DE CHANGE

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.) propose que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je tiens d'abord à souligner que nous nous trouvons sur les terres ancestrales du peuple algonquin anishinabe.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-5, un projet de loi important visant à créer un nouveau jour férié fédéral, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Nous devons absolument féliciter et remercier Georgina Jolibois d'avoir présenté ce projet de loi au cours de la législature précédente, mais, surtout, de défendre les droits des peuples autochtones non seulement de sa circonscription, mais de partout au Canada. J'aimerais aussi remercier et saluer le député de Burnaby-Sud de son appui en faveur de cet important projet de loi.

J'ai déjà eu l'honneur de prendre la parole à la Chambre au sujet du cheminement de notre pays vers la réconciliation, et je sais que la réconciliation n'est pas la responsabilité d'un seul parti ou d'une seule personne, mais de tous les Canadiens.

[Français]

Ce projet de loi est un pas important sur le parcours que nous réalisons ensemble. Je suis fier de travailler avec des députés de tous les partis politiques sur cette mesure législative.

Certains députés de la Chambre ont peut-être eu le privilège d'assister aux témoignages présentés au Comité permanent du patrimoine canadien lors de son étude du projet de loi de Georgina Jolibois, durant la dernière législature. Les témoignages que nous avons entendus ont renforcé notre conviction qu'il est important d'adopter ce projet de loi.

Une grande partie de ces témoignages ont évoqué de manière frappante et puissante les retombées potentielles d'une journée na-

tionale de la vérité et de la réconciliation. Par exemple, le chef national Robert Bertrand, du Congrès des peuples autochtones, a dit:

Un jour de fête légale offrira une occasion importante de réfléchir à la diversité des patrimoines et des cultures de notre peuple, ce qui demeure essentiel au tissu social de notre pays. Ce faisant, chacun d'entre nous s'efforcera de parvenir à une véritable réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones.

[Traduction]

Mme Theresa Brown, présidente du cercle des survivants du Centre national pour la vérité et la réconciliation, a elle aussi livré un témoignage éloquent. Elle a évoqué en ces termes l'importance d'une journée nationale de réflexion pour les survivants des pensionnats indiens:

Une journée spéciale et distincte où nos petits-enfants pourraient déposer une couronne, déposer du tabac, prier et se souvenir est importante pour moi et pour les autres survivants. C'est aussi l'occasion pour notre pays de se souvenir et d'affirmer: « plus jamais ». Nous voulons avoir l'assurance que, lorsque nous serons partis, cet esprit de vérité et de réconciliation survivra pour les générations futures.

[Français]

M. Natan Obed, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami, a témoigné de ce qui suit:

[...] la création d'un jour férié a plus de poids et permet de sensibiliser davantage les gens à l'aide d'une plus grande tribune. Quand on pense aux congés, aux jours fériés et à la façon dont ils ont été désignés au fil du temps, on constate qu'ils sont de nature coloniale et qu'ils se rapportent au fondement du pays, sans nécessairement tenir compte des peuples autochtones établis au Canada. On se démarquerait ainsi considérablement de cet héritage.

Il a également ajouté:

Ce jour férié peut contribuer dans une grande mesure à garantir que dès leur plus jeune âge, tous les Canadiens auront un lien positif avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

[Traduction]

Le premier point soulevé par M. Obed souligne l'importance et le statut des jours fériés nationaux au Canada. Je voudrais rappeler à la Chambre que le fait de créer un jour férié est, en lui-même, tout à fait significatif. En ce moment, il y a neuf jours fériés sous réglementation fédérale au Canada. Une journée nationale de la vérité et de la réconciliation aurait le même statut que la fête du Travail ou le jour du Souvenir, ce qui soulignerait l'importance et la portée de cette journée.

• (1010)

[Français]

Durant les témoignages que nous avons pu entendre, de nombreux groupes ont exprimé des points de vue similaires à ceux que je viens de citer sur le sens et les retombées d'une journée de commémoration.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

Le système des pensionnats autochtones a été une véritable tragédie nationale. Pendant 130 ans, plus de 150 000 enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont été placés dans des pensionnats. On a séparé de force ces enfants de leurs parents, de leur foyer, de leur culture, de leur langue, de leur terre, de leur réseau de relations et de leur communauté.

[Français]

Cette journée est importante. Elle offre l'occasion de réfléchir aux maux qui ont été infligés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis tant au fil de notre histoire que de nos jours en raison des séquelles des pensionnats. Ce préjudice, nous nous efforçons de le réparer en mettant en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

L'appel à l'action 80, lancé par la Commission de vérité et réconciliation, demande à notre gouvernement

d'établir comme jour férié, en collaboration avec les peuples autochtones, une journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour honorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités et s'assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation.

Aujourd'hui, nous voulons répondre à cet appel à l'action.

[Traduction]

Après des consultations respectueuses et une mûre réflexion, on a choisi la date du 30 septembre en raison de sa signification. À l'heure actuelle, le 30 septembre est la date du mouvement populaire appelé Journée du chandail orange, créé par la formidable Phyllis Webstad et ainsi nommé en l'honneur du chandail orange que Mme Webstad avait reçu de sa grand-mère pour son premier jour au pensionnat, mais qu'on lui a confisqué dès son arrivée. Son chandail orange symbolise toute la vitalité des cultures, des langues, des traditions, des identités et des enfances qui ont été réprimées au sein du système des pensionnats. Il symbolise également les survivants comme Mme Webstad et les efforts monumentaux déployés par les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de protéger et de revitaliser leurs cultures et leurs langues pour les futures générations.

[Français]

Durant les témoignages en comité, nous avons appris que septembre était une période douloureusement symbolique pour les familles et les communautés autochtones. C'est durant ce mois que les enfants étaient séparés de leurs proches et de leur communauté, chaque année pour retourner à l'école. Il convient donc de souligner cette souffrance par une journée solennelle pour se souvenir du passé, y réfléchir et apprendre ensemble à mieux connaître l'histoire et les séquelles des pensionnats.

J'ai toujours été convaincu que l'un des piliers de la réconciliation est l'éducation. L'établissement d'une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation est de l'éducation en action. Pour tous ceux et celles qui vivent au Canada, ce serait une journée de commémoration, mais aussi une journée pour apprendre à connaître une partie sombre de notre passé. Ce serait une façon de se souvenir de ne jamais oublier et de ne jamais nous arrêter sur le chemin vers la réconciliation.

Les étudiants retournent encore à l'école chaque année en septembre. Au-delà de l'importance symbolique du 30 septembre, cette date proposée, pour une journée nationale de la vérité et de la ré-

conciliation, est aussi une occasion d'apprentissage au sein de nos réseaux scolaires sur notre parcours vers la réconciliation. Les enseignants et les enseignantes de partout au pays pourront appuyer sur des discussions déjà en cours dans de nombreuses écoles sur les pensionnats. Les familles auront une raison de parler de la réconciliation à la maison. Les Canadiens et les Canadiennes auront une journée pour réfléchir à notre histoire et à nos valeurs en tant que société.

J'aime à penser au jour où les écoles de tout le pays marqueront ce jour férié par des cérémonies, une journée d'apprentissage. J'espère qu'elles inviteront des aînés ou des survivants, des détenteurs de savoir et des éducateurs autochtones à venir en classe pour parler avec les enfants.

[Traduction]

Je pense à la manière dont les écoles du pays tout entier se servent du jour du Souvenir comme d'un outil d'apprentissage pour les enfants de tous âges afin de les renseigner sur les conflits passés auxquels le Canada a participé, de leur faire comprendre les atrocités de la guerre et, surtout, d'honorer les hommes et les femmes qui ont tant sacrifié au service du pays. J'estime qu'une nouvelle journée de la vérité et de la réconciliation serait une excellente occasion d'apprentissage au sujet de ce chapitre de notre histoire qui est tout aussi important que les autres.

• (1015)

[Français]

Malheureusement, seule la moitié des Canadiens et des Canadiennes connaissent l'histoire du système de pensionnats autochtones et ses effets à long terme sur les peuples autochtones.

Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada affirme qu'un trop grand nombre de Canadiens ne savent pas grand-chose, voire rien du tout sur les racines historiques et profondes de ces conflits. Le manque de connaissances historiques a d'importantes répercussions pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que pour l'ensemble du Canada. Le fait d'avoir chaque année une journée pour prendre le temps de reconnaître cette histoire douloureuse nous aidera à connaître et à comprendre les réalités des pensionnats. C'est une façon positive de cheminer vers la réconciliation. Ce type de commémoration est un acte collectif et public de reconnaissance.

Ce sera aussi une journée d'écoute et de guérison pour le pays tout entier. Ensemble, nous pourrions poursuivre notre conversation sur la justice sociale.

[Traduction]

Comme l'a dit Mme Marie Wilson, ancienne commissaire de la Commission de vérité et réconciliation, lorsqu'elle a comparu devant le Comité permanent du patrimoine canadien:

Ainsi, tout le monde devra y porter attention, se souvenir et faire preuve de respect, et espérons [...] que l'apprentissage à ce sujet le sera également. Nous ne nous contentons pas de parler de guerres; nous parlons de la paix dans la discussion sur les guerres. Dans le contexte des pensionnats, nous pouvons parler des erreurs du passé et de ce que nous tentons de faire pour nous attaquer aux problèmes à l'avenir.

M. Tim Argetsinger, conseiller politique de l'Inuit Tapiriit Kanatami, est du même avis lorsqu'il affirme:

[...] je crois qu'il y a une façon de trouver un juste équilibre de sorte que l'attention d'une journée se concentre sur les violations des droits de la personne commises dans le passé à l'encontre des peuples autochtones et que ces derniers cherchent à surmonter. Cette journée pourrait, en même temps, être une occasion de nous concentrer sur notre responsabilité de prendre des mesures positives pour résoudre certaines des difficultés qui découlent des expériences du passé.

[Français]

Je veux souligner la priorité constante que notre gouvernement accorde à la réconciliation et à la promotion des droits des Autochtones. Certains diront qu'une simple journée ne résoudra pas les horreurs du passé et n'améliorera pas les conditions de vie inacceptables de certaines communautés encore aujourd'hui. Je crois toutefois que ce souvenir du passé est un moyen efficace de s'assurer que l'histoire ne se répète pas.

[Traduction]

Le racisme systémique et les actes de racisme sont présents au Canada, mais cela ne les rend pas et ne les rendra jamais acceptables. Nous avons été encore une fois témoins, dernièrement, des conséquences horribles qu'ils peuvent avoir. Les événements qui ont précédé la mort de Joyce Echaquan nous ont tous choqués. Ils nous ont scandalisés, mais ils n'auraient pas dû nous étonner, car il ne s'agissait pas d'événements isolés.

Pour éradiquer le racisme systémique de nos institutions, il faut pratiquer l'écoute active, il faut créer des politiques publiques rigoureuses et il faut que toutes les couches de la société soient également représentées. Rendre hommage aux victimes du racisme institutionnel, quelle que soit la forme qu'il a pu prendre au fil des ans, nous rapproche un tant soit peu de ce but. Tout faire pour que cessent à tout jamais les atrocités dont sont victimes les peuples autochtones sera notre plus grande priorité.

La future journée nationale de la vérité et de la réconciliation sera l'occasion pour les Canadiens de réfléchir à leurs propres préjugés et idées reçues et de les remettre en question. Pour les faire tomber, il faudra toutefois que les efforts collectifs que nous devons tous déployer s'étendent bien au-delà du 30 septembre.

[Français]

J'implore les députés de la Chambre d'écouter attentivement les témoignages des survivants et des leaders autochtones qui nous disent comment une journée nationale de reconnaissance aiderait à guérir les blessures du passé, à honorer les survivants et à avancer ensemble vers la réconciliation.

Nous devons également continuer à travailler d'arrache-pied pour résoudre rapidement de nombreux problèmes auxquels sont confrontées les communautés autochtones aujourd'hui. L'accès à l'eau potable, par exemple, est essentiel.

Notre gouvernement s'est engagé à mettre fin à tous les avis d'ébullition de l'eau, à long terme, dans les communautés des Premières Nations vivant dans les réserves. Nous reconnaissons et affirmons le droit des communautés à avoir accès à une eau potable et sûre. Dans le cadre de cet engagement, 95 avis d'ébullition d'eau ont été levés depuis 2015.

Au cours de la législature précédente, nous avons adopté une loi importante, afin de réformer le service de protection de la jeunesse et de la famille, dans le but de réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge. Cette loi permet également aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis d'exercer leur pleine autorité sur les services de protection de la jeunesse, afin qu'ils puissent prendre les

Ordres émanant du gouvernement

décisions nécessaires pour le bien-être de leurs enfants, leurs familles et leurs communautés. Une crise est en cours dans les communautés autochtones. Trop d'enfants sont retirés de leurs foyers et de leur communauté.

Nous sommes également engagés vers la réappropriation, la revitalisation et le renforcement des langues autochtones. En effet, la Loi sur les langues autochtones a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Il s'agit d'une loi historique. Elle a été élaborée en collaboration avec les peuples autochtones. Elle reconnaît les droits linguistiques des peuples autochtones et elle indique comment nous allons les soutenir.

• (1020)

[Traduction]

Patrimoine canadien s'emploie activement, en collaboration avec ses partenaires autochtones, à la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones. Il consulte les gouvernements autochtones, les autorités concernées ainsi qu'une panoplie d'organismes concernant, d'une part, la nomination du futur commissaire aux langues autochtones et de ses trois directeurs et, d'autre part, l'élaboration d'un modèle de financement pour les langues autochtones. Il s'agit d'avancées remarquables, mais nous sommes tous conscients qu'il reste encore beaucoup à faire.

Qu'il s'agisse de ce dossier ou de nombreux autres tout aussi importants, je suis impatient de poursuivre les progrès entamés, en collaboration avec les peuples autochtones de partout au Canada.

[Français]

Le Canada est engagé sur la voie de la réconciliation. À chaque pas, les Canadiens et les Canadiennes ont l'occasion de mieux comprendre la vie, les luttes et les points de vue des peuples autochtones d'hier et d'aujourd'hui.

En présentant ce projet de loi visant à créer une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le gouvernement du Canada souhaite encourager les gens de tout le pays à apprendre leur histoire, à s'engager et à se rapprocher afin de soutenir et d'accélérer la marche vers la réconciliation dans leur communauté.

Bien que nos parcours et nos expériences soient variés, chaque personne au Canada a un rôle unique et vital à jouer sur ce chemin que nous parcourons ensemble vers la réconciliation et l'édification d'un Canada plus fort et plus résilient.

[Traduction]

J'estime qu'il est tout naturel pour moi de terminer mon allocution sur les mots de Mme Georgina Jolibois, qui a dit: « Les Canadiens [sont tout à fait capables de] pleurer le passé, [de] célébrer le présent et [de] se réjouir de l'avenir. » Je presse tous les députés d'appuyer ce projet de loi afin que le Canada puisse honorer les survivants et clore l'histoire des pensionnats autochtones par une journée dédiée à la reconnaissance, à la réflexion, à la commémoration, à la conscientisation et à l'entraide.

Ordres émanant du gouvernement

[Français]

Enfin, il est important de reconnaître que d'autres sont venus avant nous pour tracer cette voie. Les commissaires de la Commission de vérité et réconciliation ont tant donné d'eux-mêmes pour que les voix des autres puissent être entendues. Ceux qui ont apporté des témoignages, les dirigeants et les communautés autochtones de tout le Canada ainsi que les parlementaires actuels et anciens, notamment Georgina Jolibois, ont demandé que des mesures soient prises pour créer une telle journée, comme le propose ce projet de loi. Je les remercie toutes et tous.

Meegwetch, marsi.

[Traduction]

M. Dane Lloyd (Sturgeon River—Parkland, PCC): Monsieur le Président, je pense qu'aucun député ne peut contester qu'il faille absolument créer une journée de commémoration, mais cette idée a suscité beaucoup d'inquiétudes parmi les Autochtones de ma circonscription parce qu'ils craignent que ce nouveau jour férié où les fonctionnaires fédéraux auraient congé ne soit préjudiciable à la population autochtone.

Les besoins des populations autochtones sont immenses, et je veux que le ministre donne son assurance aux Autochtones de ma circonscription qu'il y aura bien quelqu'un pour répondre au téléphone pendant la journée nationale de commémoration, s'ils ont besoin d'aide.

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le Président, le gouvernement fédéral et la fonction publique fédérale travaille pour fournir aux peuples autochtones de ce pays tous les services nécessaires dont ils ont besoin, et elle continuera de le faire.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Mapédia, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

Je salue le dépôt de ce projet de loi. Il est important de prendre le temps de réfléchir et de se remémorer, mais je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin. Ce projet de loi répond à l'appel à l'action n° 80 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation.

J'aimerais qu'on porte notre attention sur l'appel à l'action n° 43, qui demande au gouvernement fédéral de mettre en œuvre et d'adopter la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. J'aimerais savoir si mon collègue est d'accord pour dire que nous devrions mettre en œuvre cette Déclaration pour véritablement accomplir la réconciliation. Demandera-t-il à son gouvernement d'en faire une priorité?

● (1025)

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa question.

Nous nous sommes évidemment engagés à le faire. C'est une priorité pour notre gouvernement et nous irons de l'avant avec l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le ministre d'avoir rendu hommage, avec beaucoup de classe et de respect, à Georgina Jolibois et à son travail. Elle a travaillé sans relâche à ce projet et a aussi fait preuve d'un grand esprit de collaboration, c'est-à-dire l'esprit dont nous

voudrions marquer cette journée. Elle a vraiment essayé de convaincre non seulement les communautés, mais aussi les députés.

Comme le ministre le sait, le projet de loi est auparavant mort au Feuilleton du Sénat. Il est très important que nous portions ce projet de loi tous ensemble, au Parlement. J'aimerais savoir si le ministre a l'intention de s'investir pour qu'il soit rapidement adopté à la Chambre et au Sénat.

Je le remercie encore une fois d'avoir rendu hommage à Georgina. J'ai vu tout le travail qu'elle a fait dans ce dossier, les efforts qu'elle a déployés et l'importance que ce projet revêt pour elle. Il s'agit d'une question primordiale pour tout le monde et il est important que nous puissions avancer, mais nous devons prendre conscience du passé et l'inscrire dans notre avenir.

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le Président, il faut rendre à César ce qui appartient à César, comme on dit. C'est un geste tout à fait naturel pour nous. Je tiens à assurer à mon collègue que nous travaillerons assidûment avec tous les députés et tous les sénateurs pour que ce projet de loi soit adopté aussi rapidement que possible.

Mme Julie Dabrusin (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse que ce projet de loi ait été présenté et que nous en débattions aujourd'hui. Je faisais partie du comité chargé d'examiner le projet de loi présenté par Georgina Jolibois, au cours de la législature précédente. Je sais à quel point c'est un projet de loi important. Je suis convaincue que les témoins que nous avons entendus alors seront ravis d'apprendre que nous réalisons des progrès dans ce dossier et que nous en faisons une priorité.

Le ministre en a parlé brièvement dans son discours, mais j'aimerais savoir pourquoi on a choisi cette date. Je sais qu'il y a eu des discussions à ce sujet, mais pourquoi a-t-on convenu que le 30 septembre serait la meilleure date pour tenir la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation?

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le Président, lorsque des consultations ont eu lieu, au cours de la dernière législature, sur l'ancêtre de ce projet de loi et lorsque des témoignages ont été entendus par l'entremise de la Commission de vérité et réconciliation, il est devenu évident que le 30 septembre, qu'un mouvement populaire mené par les peuples autochtones partout au pays a désigné comme la Journée du chandail orange, est véritablement la date la plus significative pour créer ce jour férié national et commémorer l'histoire et le traitement réservé aux Autochtones par les autorités canadiennes dans le passé. Nous voulons faire en sorte que les Canadiens, mais surtout les jeunes Canadiens, comprennent cette période de notre histoire pour que jamais une telle chose ne se reproduise.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, l'un des privilèges que j'ai eus en tant que député a été de prendre conscience de ma propre ignorance et de m'instruire sur la réconciliation et la nécessité de se réconcilier.

Le ministre souligne, avec raison, le besoin d'éduquer les Canadiens, car un si grand nombre ne sont pas au courant de cette page sombre de notre histoire. Or, le projet de loi ne prévoit pas la création d'une stratégie en matière d'éducation. Il dit que ce jour serait célébré un peu comme le jour du Souvenir. Le jour du Souvenir, le gouvernement fédéral, les écoles et l'ensemble de la population font véritablement un effort pour permettre aux jeunes et à l'ensemble des Canadiens d'en apprendre davantage sur ces périodes tragiques de notre histoire.

J'aimerais que le ministre me dise ce qui est prévu au chapitre de l'éducation. Je trouve préoccupant que le projet de loi n'ait pas de volet éducationnel. Lorsque nous avons débattu du jour du Souvenir, je me souviens que l'on avait soulevé la même préoccupation. On voulait éviter que cette journée devienne simplement un jour de congé et s'assurer que ce soit une occasion d'apprendre.

• (1030)

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le Président, c'est un élément fort important, d'ailleurs, Patrimoine Canada a prévu des programmes d'activités éducatives relatifs à cette journée. Il s'agit d'une chose que nous voulons poursuivre dans l'avenir et même bonifier. C'est un excellent point.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je remercie le ministre de son discours.

J'aimerais savoir s'il reconnaît que la loi fédérale sur les Indiens est une loi raciste et désuète qui doit être complètement changée.

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je pense qu'il y a énormément de choses que nous devons faire sur le plan de la quête vers la réconciliation envers les peuples autochtones. De plus, je ne prétends pas que le projet de loi que je présente aujourd'hui va régler tous les problèmes.

Toutefois, c'est l'une des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et c'est l'une des choses que nous avons entendues d'un bout à l'autre du pays dans le cadre des consultations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et du Comité permanent du patrimoine canadien.

C'est un pas vers la réconciliation, mais il y a beaucoup d'autres pas à franchir.

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir poursuivi et repris le travail de mon ancienne collègue, Georgina Jolibois, et je le remercie des bons mots qu'il a eus pour elle aujourd'hui.

Dans cet esprit de réconciliation, de dialogue et de pas en avant, je voudrais lui demander s'il est prêt à engager son gouvernement à cesser de contester en cour le jugement du Tribunal canadien des droits de la personne en lien avec les services de protection des enfants autochtones.

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Rosemont—La Petite-Patrie de sa question.

Je l'ai dit tout à l'heure en réponse à la question du député de Joliette et je le répète, ce projet de loi est l'un des éléments vers la réconciliation avec les peuples autochtones. Il y a beaucoup d'autres choses que nous devons faire.

Je parlais par exemple dans mon discours de la mise en œuvre de la Loi concernant les langues autochtones, laquelle est un élément absolument nécessaire. Nous tenons des consultations actuellement dans tout le pays sur la mise en œuvre de cette Loi et j'entendais une intervenante dire que les langues, c'est la culture et que la culture, c'est les langues. Je ne peux qu'être d'accord avec cela.

Il y a beaucoup d'éléments que nous devons mettre en place. Notre gouvernement s'est engagé sur cette voie de la réconciliation avec les peuples autochtones et c'est un processus qui va prendre encore beaucoup de temps.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

M. Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur d'être ici. Imaginons la situation: vivre pendant des années à un endroit et connaître toutes les familles qui ont habité dans la maison voisine avant de se rendre compte, une fois qu'on a grandi et déménagé, que des horreurs inimaginables sont survenues dans cette maison. Les députés devraient s'imaginer ce que c'est que de vivre une telle situation, parce que, pour moi, c'est ce qui est arrivé.

La Journée du chandail orange a été créée dans ma ville natale, Williams Lake. Le pensionnat St. Joseph's Mission était au bout de la rue où j'ai grandi. J'ai joué au hockey-balle là-bas; je suis allé à la piscine. Plus vieux, j'ai fait de la motocyclette, j'ai joué dans les champs et fait de l'équitation là-bas. J'ai joué avec de nombreux enfants et je connais beaucoup de gens qui y sont allés. Pour moi, chaque année, la Journée du chandail orange me rappelle qu'on ne sait jamais vraiment ce qui se passe tout près de chez nous.

Au fil des ans, j'ai appris à connaître un certain nombre de survivants du programme des pensionnats autochtones. Les histoires qu'ils racontent sont atroces. Ma femme et mes enfants sont membres de la Première Nation Esdilagh. De plus, je suis un bon ami du chef Willie Sellars de la bande indienne de Williams Lake. C'est l'un de mes mentors, même s'il est plus jeune que moi. Les vestiges du pensionnat St. Joseph's Mission se trouvent encore dans leur communauté. Les gens passent devant ces lieux tous les jours, et c'est un rappel constant des atrocités qui y ont été commises. Voilà ce que représente pour moi la Journée du chandail orange.

Nous avons parlé à la Chambre du jour du Souvenir, ainsi que de l'importance de se souvenir tous les jours des personnes étant au service de notre pays et de la population. Une journée n'est pas suffisante pour nous souvenir de leur service. Nous devons nous en souvenir tous les jours. Pour moi et bien d'autres, il en est de même pour la Journée du chandail orange. Nous devons nous rappeler les atrocités commises tous les jours.

Nous devons comprendre notre passé. Nous vivons une ère de culture de l'effacement. Nous voulons tout effacer: démolir les statues et effacer le passé. Or, nous avons besoin de nous rappeler notre passé. En effet, sans notre passé, nous ne savons pas ce qui a été fait. Sans notre passé, nous n'avons aucune idée de qui nous sommes aujourd'hui. Sans notre passé, nous ne savons pas où nous allons.

J'ai eu l'honneur de participer au débat sur la Loi sur les langues autochtones. J'ai alors parlé d'une aînée de ma circonscription, Mary Gouchie de la nation Lheidli T'enneh, qui était l'une des dernières personnes à parler le dakelh dans ma région. J'ai eu l'honneur de passer du temps avec elle, d'écouter ce qu'elle avait à raconter et de m'abreuver de son savoir. Elle m'a inculqué toute l'importance de notre passé. La culture a une grande importance, tout comme le fait de connaître sa propre culture. Comme je l'ai dit, mes enfants, mon fils et ma fille, sont membres des Premières Nations. Pourtant, ils connaissent très peu leur histoire. À mon avis, c'est honteux.

J'ai mentionné mon ami le chef Willie Sellars. Ce mentor aide les membres de sa communauté à surmonter les difficultés et à apprendre des erreurs du passé. Il les mène vers un avenir meilleur aux multiples possibilités.

Ordres émanant du gouvernement

• (1035)

C'est un auteur accompli. Il a écrit *Dipnetting with Dad* et *Hokey with Dad*. J'encourage fortement mes collègues à la Chambre et ceux qui sont à l'écoute à lire ces livres. Ce sont des lectures faciles, mais marquantes.

La Journée du chandail orange a été inspirée par l'histoire de Phyllis Jack, dont la grand-mère lui avait acheté un joli chandail orange pour son premier jour d'école. Elle a pris l'autobus vers le pensionnat St. Joseph's Mission. Dès son arrivée, on lui a arraché son chandail orange. Le programme des pensionnats autochtones visait à éradiquer l'identité autochtone, la partie indigène, de ces enfants. Plus de 150 000 enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont subi ce programme, et beaucoup ne s'en sont pas sortis.

La journée du 30 septembre est l'occasion de rendre hommage aux survivants de ce programme et d'honorer la mémoire de ceux qui n'y ont pas survécu. Notre collègue a posé une excellente question au ministre à propos de l'enseignement portant sur ce sujet. Pour ma part, je crains que le programme serve seulement de prétexte à un jour de congé. J'en reviens à ce que j'ai déjà dit: imaginons vivre à côté d'une maison des horreurs. Nous ne devons jamais oublier ce qui s'est passé. Nous devons tirer des leçons de ces événements et veiller à ce qu'ils ne se reproduisent jamais. Le slogan associé au chandail orange est que chaque enfant compte. Nous devons veiller à rendre la société plus équitable afin que chaque enfant compte vraiment.

Parfois, le mot « réconciliation » semble n'être utilisé que comme une expression à la mode. On a pu le constater dans certains programmes et certaines politiques. À titre d'exemple, il y a toujours des avis d'ébullition de l'eau dans des communautés des Premières Nations. Je suis le premier à reconnaître que ces avis sont en place depuis longtemps et que chaque situation est différente. Il n'y a pas de solution passe-partout. C'est un enjeu très complexe, certes, mais il faut faire mieux.

Que dire des épidémies de suicides? Que faire quand des enfants d'à peine 4 ans choisissent de se donner la mort pour échapper à leur vie de misère? L'un des premiers débats d'urgence auxquels j'ai pris part portait sur l'épidémie de suicides au sein de la Première Nation d'Attawapiskat. Hélas, les problèmes et les difficultés que nous avons alors déplorés sont encore bien présents aujourd'hui. Pour qu'il y ait réconciliation, nous devons cheminer ensemble et non monter les Premières Nations les unes contre les autres, tenter de départager les gagnants des perdants et semer la division entre les Autochtones et les non-Autochtones. Si les Canadiens croient vraiment et sincèrement à la réconciliation, ils devront unir leurs efforts et apprendre les uns des autres.

• (1040)

J'ai parlé de l'intervention que je m'apprêtais à faire aujourd'hui à quelques chefs autochtones. Ils connaissent ma position. Ils m'ont déjà entendu dire que la réconciliation doit être plus qu'un mot à la mode, plus qu'un concept brandi par le genre de politicien qui affirme, la main sur le cœur et une fausse larme au coin de l'œil, qu'il n'y a rien de plus important que la relation avec les Autochtones, pendant qu'un peu partout au pays, il y a encore des communautés autochtones qui doivent faire bouillir leur eau et qui vivent dans des conditions déplorables.

Si nous avons sérieusement l'intention de cheminer sur la voie de la réconciliation, nous devons conscientiser les gens. On ne peut

pas créer de politiques sur les Autochtones si les Autochtones ne participent pas à leur élaboration. On ne pourra pas cheminer si on ne se parle pas franchement, mais il faut aussi se rappeler que les conversations vraiment honnêtes peuvent aussi donner lieu à des désaccords. Dans la circonscription que je représente, Cariboo—Prince George, il y a un secteur où je suis souvent allé pêcher, chasser ou marcher quand j'étais jeune. Ce secteur, c'est celui qui était en cause dans l'arrêt William, de la Cour suprême, et il appartient à la Première Nation Tsilhqot'in.

Là où les Premières Nations et les non-Autochtones cohabitent depuis des générations, les relations peuvent parfois être tendues. Personnellement, je trouve toujours que l'équilibre est difficile à maintenir, parce que j'ai des amis et des connaissances dans les deux groupes, mais on doit toujours se rappeler que la seule façon d'avancer, c'est en se parlant honnêtement et en apprenant à connaître l'autre.

En écrivant son histoire, Phyllis Jack espérait susciter un mouvement et sensibiliser les gens. La discussion que nous avons aujourd'hui, et que nous avons depuis des années, est très importante. Notre histoire commune, notre relation avec le passé, est souvent immédiate. La façon dont nous comprenons notre héritage nous est transmise, en grande partie, par des livres, des souvenirs et des communications entre communautés. Toutefois, notre histoire commune est aussi influencée par notre race, notre couleur et nos croyances. Bien que celles-ci soient communes, elles sont transmises très différemment. Lorsque nous cheminons ensemble, il est très important de comprendre que nous avons tous des histoires différentes. Je suis convaincu que certains députés entendent cette histoire pour la première fois aujourd'hui. L'histoire de Phyllis est importante, mais il ne s'agit là que d'une seule histoire. Je presse mes collègues d'être à l'écoute.

J'ai participé à des cercles de discussion durant l'étude de la Commission de vérité et réconciliation. Les histoires que nous avons entendues étaient à briser le cœur. Le 30 septembre dernier, la Journée du chandail orange, j'ai tenu un cercle de discussion dans ma localité et certains survivants y ont assisté. Les familles ressentent encore les effets transgénérationnels des pensionnats autochtones. Bien que le dernier pensionnat ait été fermé en 1981 ou 1984, les répercussions négatives se font encore sentir à ce jour. Elles se manifestent par la violence latérale, les problèmes de toxicomanie et la pauvreté abjecte dans laquelle vivent les communautés.

• (1045)

Je souhaite que les députés qui écoutent à distance et ceux qui sont présents à la Chambre prennent le temps de s'arrêter. Nous devons accorder une attention particulière aux dispositions du projet de loi pour, je l'espère, apporter les amendements qui l'amélioreront et le renforceront.

Parlant d'éducation, le district 27 dans ma circonscription a été sélectionné par le Comité de coordination de l'éducation des Premières nations pour mettre à l'essai un programme d'apprentissage modifié pour les élèves de la cinquième année et de la dixième année, de manière à approfondir la réflexion sur l'expérience des pensionnats autochtones. Ce nouveau programme vise à faire connaître ce qui s'est passé dans les pensionnats autochtones, à reconnaître et à honorer le parcours des survivants et de leur famille vers la guérison, et à susciter un engagement envers le processus continu de la réconciliation.

Phyllis (Jack) Webstad a raconté son histoire à propos de sa première journée au pensionnat autochtone, quand on lui a enlevé son tout nouveau chandail offert par sa grand-maman. Phyllis avait 6 ans.

Le ministre a parlé du 30 septembre et des motifs qui ont mené au choix de cette date. Pour les enfants et les parents du pays, du moins pour la plupart d'entre eux, la rentrée des classes est synonyme d'excitation. En envoyant leurs enfants à l'école, les parents peuvent profiter de quelques heures libres chaque jour. Ils sont heureux de voir leurs enfants poursuivre leur parcours d'apprentissage. Cependant, ce moment d'effervescence est aussi un moment de réflexion pour certains. J'ai pu constater par moi-même à quel point cela pouvait être traumatisant.

On dit que tous les enfants sont importants, mais il ne faut pas oublier ceux qui sont maintenant devenus des adultes. Plusieurs se sentent encore prisonniers de ce programme.

Un chef autochtone m'a téléphoné hier soir. Je lui avais fait savoir que j'allais intervenir sur le sujet. Il se demandait à peu près les mêmes choses que mon collègue de Sturgeon River. Cela permettra-t-il de lever les avis de faire bouillir l'eau, de combattre le racisme systémique et d'enrayer l'épidémie de suicides? Non, certainement pas. C'est toutefois un pas dans la bonne direction pour sensibiliser davantage la population. La sensibilisation est primordiale et elle doit faire partie du projet de loi.

On ne peut pas créer un jour férié simplement pour donner une longue fin de semaine de plus aux gens pour sortir l'autocaravane et aller faire un petit voyage. En fin de compte, cela irait à l'encontre du but visé. Il est important que le projet de loi fasse en sorte que nous n'oublions jamais.

Qu'on choisisse le 30 septembre, comme il est proposé, ou une autre date, nous devons toujours nous souvenir des enfants, au nombre plus de 150 000, qui ont été placés dans des pensionnats autochtones, des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui ont vécu cette expérience. Nous devons rendre hommage aux survivants et ne jamais oublier les enfants qui ne sont jamais rentrés chez eux.

• (1050)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les paroles du ministre, du député d'en face je veux dire, viennent droit du cœur, je n'en doute pas, et je l'en remercie sincèrement.

Durant le présent débat, il ne faut pas oublier qu'une commission a formulé 94 appels à l'action. La majorité d'entre eux, plus de 70, demandaient une intervention plus directe du gouvernement fédéral. Il est question d'un de ceux-là aujourd'hui.

De façon générale, on trouve que cette mesure législative constitue un pas dans la bonne direction. Ce n'est pas une simple mesure symbolique. La sensibilisation est le meilleur outil dont nous disposons pour en arriver à la vérité et à la réconciliation. À bien des égards, elle est au cœur de la démarche. Je pense que nous sommes portés à sous-estimer le pouvoir de la sensibilisation transculturelle. Elle peut avoir un effet profondément positif et faire changer les choses.

Ordres émanant du gouvernement

Désigner un jour où la société civile pourra tirer parti de programmes de sensibilisation ne peut qu'améliorer notre société. Le député peut-il nous dire ce qu'il en pense?

• (1055)

M. Todd Doherty: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de la promotion qu'il m'a accordée en m'appelant « ministre »; j'aurai peut-être cette chance un jour.

Je conviens que la sensibilisation est extrêmement importante. J'ai passé énormément de temps à travailler à l'étranger avec des représentants d'autres pays. J'ai toujours dit que nous dépensons des millions de dollars, voire des milliards, pour tenter de comprendre d'autres cultures et comment faire affaire avec ces gens, mais nous n'avons pas fait la même chose dans notre pays. Nous n'avons pas tiré de leçons. Comme je l'ai dit dans mes observations, la sensibilisation est un aspect essentiel qui n'est pas pris en compte dans la loi actuelle. Nous devons faire en sorte qu'elle joue ce rôle crucial.

[Français]

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

J'aimerais l'entendre davantage sur quelque chose qu'il avait déjà abordé, soit le fait que cette journée fériée ne doit pas être juste une journée de congé, mais une journée où l'on en profite pour faire notre devoir de mémoire et d'éducation.

J'aimerais savoir à quoi il s'attend spécifiquement de la part des parlementaires.

Par exemple, qu'aimerait-il que nous puissions tous faire dans nos circonscriptions pour honorer cette journée?

[Traduction]

M. Todd Doherty: Monsieur le Président, je crains que cela ne devienne qu'une autre excuse pour que les gens et les familles aillent faire du camping ensemble.

Les 338 personnes élues comme députés doivent montrer l'exemple. Dans ma circonscription, nous faisons de notre mieux pour participer à ces événements. Parfois, nous soulignons cette journée à la Chambre des communes.

Nous pourrions faire bien des choses. J'exhorte mes collègues à joindre les nations autochtones de leur collectivité, à véritablement tenter d'amener les aînés à parler ouvertement de ce qu'ils ont subi à cause des programmes des pensionnats autochtones.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, les propos sincères du député m'ont beaucoup émue aujourd'hui.

Je suis enseignante de formation, donc il est très important pour moi d'entendre le député parler de la valeur de l'éducation. Je suis aussi mère de famille, alors il est également très important pour moi de réfléchir au sort des enfants placés dans les pensionnats autochtones et de leurs parents. J'ai des frissons rien qu'à imaginer ce qu'ils ont vécu.

En Alberta, des documents ayant fait l'objet d'une fuite cette semaine révèlent que la question des pensionnats autochtones serait retirée du programme d'études de la province. À une époque où nous devons tous faire de notre mieux pour que les Canadiens connaissent l'histoire des pensionnats autochtones, on veut retirer cette question du programme d'études en Alberta.

Déclarations de députés

Il est important de nous rappeler de l'histoire, d'être conscient des torts causés aux Premières Nations et de souligner ce qu'ils ont subi.

Le député pourrait-il nous dire s'il appuiera l'étude accélérée du projet de loi à la Chambre pour l'adopter et l'envoyer rapidement au Sénat?

M. Todd Doherty: Monsieur le Président, il y a beaucoup d'éléments dans cette question. C'est la deuxième fois que nous discutons du projet de loi. J'ai exprimé certaines de mes préoccupations à son sujet. Je pense que ma position et celle de mon parti à l'égard du projet de loi ne sont pas un secret pour mes collègues.

Nous voulons que la diligence raisonnable ne se limite pas seulement au projet de loi qui nous occupe. Nous voulons que ce qui s'est passé en Alberta ne se produise pas ailleurs. Nous voulons travailler avec les députés provinciaux et fédéraux ainsi qu'avec les sénateurs pour que le projet de loi reçoive la sanction royale afin que nous ayons une journée nationale de reconnaissance. Cependant, il ne faut jamais oublier la signification de cette journée; nous devons nous rappeler que chaque enfant compte et nous efforcer de faire mieux.

Je vais travailler fort dans ce dossier avec notre ministre du cabinet fantôme et les députés d'en face.

• (1100)

Le vice-président: Nous devons en rester là pour le moment. Le député de Cariboo—Prince George disposera de trois minutes pour les questions et observations lorsque la Chambre reprendra le débat sur cette question.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'INITIATIVE MONDIALE POUR L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE

M. Irek Kusmierczyk (Windsor—Tecumseh, Lib.): Monsieur le Président, demain sera la Journée mondiale contre la polio. Je tiens à remercier tous les clubs Rotary du Canada, y compris ceux qui font partie du district binational 6400, pour les efforts qu'ils ont déployés dans le but d'éradiquer la poliomyélite partout dans le monde. Je félicite en outre Jennifer Jones, une compatriote windsoiroise, de sa nomination à la présidence du Rotary international. En 115 ans d'histoire, c'est la première fois qu'une femme prendra la tête de cette organisation.

L'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite a facilité la vaccination de 2,5 milliards d'enfants depuis 1988, mais nous savons que le travail n'est pas encore terminé. En mai, le gouvernement a d'ailleurs annoncé qu'il investira dans l'Initiative 190 millions de dollars sur quatre ans. Je suis fier du grand leadership dont le Canada fait preuve à l'échelle internationale dans le dossier de la santé.

Partout sur la planète, les efforts déployés pour éradiquer la poliomyélite ont déjà permis de prévenir 18 millions de cas de paralysie. Il s'agit de l'une des plus grandes réussites en matière de santé mondiale des 30 dernières années. Le gouvernement du Canada demeure un partenaire à chaque étape de cette lutte pour l'éradication de cette maladie.

L'ÉLECTION AU CONSEIL TRIBAL DE SASKATOON

M. Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter Mark Arcand pour sa réélection en tant que chef du Conseil tribal de Saskatoon le 15 octobre dernier.

Le Conseil tribal de Saskatoon représente 11 000 personnes issues de sept Premières Nations différentes, dont la nation crie du lac Muskeg, d'où vient le chef Arcand. Le chef Arcand est déterminé à aider les jeunes à exceller et à réaliser leurs rêves en développant les dons de chaque enfant. À titre de chef du Conseil tribal de Saskatoon, il se bat inlassablement pour l'amélioration des installations et des programmes, surtout pour les personnes vulnérables de Saskatoon.

Le Conseil tribal de Saskatoon administre des programmes de santé familiale et de bien-être, un centre d'aide juridique, un centre de formation professionnelle, des logements abordables ainsi que le White Buffalo Youth Lodge, un établissement qui permet aux jeunes de sortir de la rue et qui leur offre des solutions de rechange à l'itinérance et à la toxicomanie. Le Conseil tribal de Saskatoon vise à renforcer la capacité économique des communautés autochtones. Il contribue à la création de partenariats avec les entreprises et les industries en faisant la promotion de la création d'une richesse durable pour les communautés des Premières Nations.

Je félicite une fois de plus le Conseil tribal de Saskatoon et le chef Mark Arcand.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, les petites entreprises sont le moteur de la collectivité que je représente. Elles constituent des carrefours communautaires dynamiques et contribuent à souder la collectivité. Bien que ces petites entreprises représentent des vecteurs économiques et des employeurs importants, elles ont été durement touchées par la pandémie actuelle. Je me suis entretenu avec bon nombre de propriétaires et de représentants d'associations vouées à l'amélioration des entreprises. Je tiens à les remercier d'avoir pris contact avec moi et de m'avoir fait part de leurs points de vue, lesquels ont contribué à façonner les politiques de notre gouvernement. Je suis déterminé à continuer de collaborer avec tous ces intervenants.

Je tiens à remercier ma collectivité de s'être mobilisée et d'avoir apporté son soutien aux entreprises locales en cette période, car c'est ensemble que nous allons nous en sortir. Nous en ressortirons plus résilients, et nous pourrions éventuellement retourner nous promener sur les rues principales à la fois animées et dynamiques de notre communauté.

L'INDUSTRIE VINICOLE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, l'industrie vinicole joue un rôle important dans l'économie de ma circonscription et elle a été directement touchée par la COVID. La plupart des petites entreprises vinicoles dépendent des ventes aux restaurants, des ventes en ligne directes aux consommateurs et des ventes aux visiteurs. Elles ont subi un important contrecoup lorsque les restaurants ont fermé et que les touristes ont cessé de les visiter. Bien que les ventes en ligne aient augmenté, l'industrie vinicole de la Colombie-Britannique est toujours confrontée à des barrières commerciales interprovinciales qui interdisent cette pratique. Cela doit changer.

En plein milieu de la pandémie, le gouvernement fédéral a annulé l'exemption de la taxe d'accise sur les vins canadiens et a ainsi éliminé une aide essentielle à l'industrie. Il doit rapidement combler le vide laissé au moyen d'un soutien juridique au commerce, comme celui proposé par Vignerons Canada.

Je termine en soulignant le décès prématuré de David Wilson, l'ancien président de l'Association des vignerons du Canada. Je pouvais toujours compter sur M. Wilson pour tenir une conversation intelligente et apporter de bons vins de l'Okanagan à nos réunions à Ottawa. Il nous a quittés trop tôt et nous manquera.

* * *

• (1105)

FANIA « FANNY » GOOSE

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner la vie remarquable de Fania « Fanny » Goose, une habitante et chef d'entreprise de longue date de London, qui est décédée en avril à l'âge de 99 ans.

Fanny — ou la première dame du centre-ville, comme on l'appelait — était une femme exceptionnelle qui a vécu le meilleur et le pire de ce que le monde peut offrir. Arrivés au Canada en 1949 après avoir survécu à l'Holocauste, Fanny et son époux ont réalisé le rêve canadien en fondant un commerce de détail qui a été l'un des piliers du centre-ville de London pendant plus de 50 ans.

On consultait Fanny pour son opinion directe et avertie. Toujours engagée politiquement, elle était au courant de ce qui se passait dans la collectivité. Fanny était bienveillante, assurée, attentionnée et toujours optimiste. Précédée dans la mort par son époux Jerry, elle laisse dans le deuil ses fils Steve Goose Garrison et Martin Goose, ainsi que trois petits-enfants et six arrière-petits-enfants bien-aimés.

Que Fanny repose en paix éternellement. Son héritage se perpétuera pendant de nombreuses générations.

* * *

DES FÉLICITATIONS À L'OCCASION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

M. Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à rendre hommage et à offrir mes félicitations à l'une des personnes les plus importantes dans ma vie, mon père. En fin de semaine, Gary Bragdon, mon père, prendra sa retraite. Après plus de 50 ans de loyaux services, il quittera l'usine de pâte Nackawic, où il a travaillé sans relâche pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses quatre enfants.

Déclarations de députés

Sa boîte à lunch en métal est devenue un symbole important pour moi au cours de ma campagne pour me faire élire à la Chambre. Elle me rappelle constamment les personnes que je représente. Ce sont elles qui portent une boîte à lunch, qui travaillent dans les usines, qui servent aux tables, qui transportent la nourriture par camion, qui exploitent les ressources naturelles, qui dirigent une petite entreprise, qui pêchent dans nos eaux, qui cultivent les aliments et qui veillent littéralement sur nos terres. Ce sont ces personnes qui, en grande partie, font du Canada ce qu'il est et qui relanceront l'économie du pays pour qu'il retrouve la prospérité.

Je garde la boîte à lunch de mon père dans mon bureau à Ottawa pour me rappeler en permanence qui sont les gens qui m'ont élu pour les représenter.

Je félicite mon père pour sa retraite et je lui assure que, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous souviendrons de ceux qui portent une boîte à lunch.

* * *

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Monsieur le Président, le développement de la technologie du petit réacteur modulaire est la clé pour non seulement rebâtir l'économie du Canada atlantique, mais la rendre meilleure. Les petits réacteurs modulaires sont sécuritaires, fiables et transportables et ils ne produisent pas d'émissions; de plus, la science dit clairement que nous n'arriverons pas à atteindre la cible de zéro émission nette d'ici à 2050 sans eux.

Avec sa position géographique stratégique, son bassin de compétences et ses infrastructures de transport, le Canada atlantique a tout pour devenir un chef de file mondial dans le développement et la fabrication des petits réacteurs modulaires. Notre secteur régional du petit réacteur nucléaire, qui est situé dans Saint John—Rothesay, a le potentiel de créer des milliers d'emplois hautement spécialisés, bien rémunérés et axés sur la durabilité environnementale répartis dans toute la région.

C'est pourquoi je suis fier de faire partie d'un gouvernement fédéral qui s'est engagé à consacrer tous les investissements nécessaires pour optimiser le potentiel de notre secteur du petit réacteur modulaire. C'est aussi pourquoi je collabore étroitement avec mes collègues fédéraux du Canada atlantique, ainsi que mes homologues provinciaux au Nouveau-Brunswick, afin de concrétiser les investissements aux échelons fédéral et provinciaux qui permettront de saisir cette occasion sans précédent pour notre région.

* * *

[Français]

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Stéphane Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner la Semaine de la petite entreprise, qui se terminera demain. C'est l'occasion de démontrer notre soutien aux petites entreprises du pays et, surtout, de ma circonscription, Argenteuil—La Petite-Nation.

Déclarations de députés

Ces derniers temps ont été particulièrement difficiles pour les petites entreprises, mais les propriétaires ont su faire preuve de résilience, de détermination et d'innovation. Notre gouvernement est là pour les soutenir, au moyen des différentes mesures que nous avons mises en place, comme la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada et l'élargissement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

J'ai une pensée spéciale pour les propriétaires de ma circonscription, comme Félix Marcoux, de La boulangerie du P'tit chef; Alain Boyer, de la Fromagerie Montebello; Charles-Alain Carrière, d'Orientech; et Carole et Martin Lajeunesse, du Lala Bistrot, pour ne nommer que ceux-là.

J'encourage tout le monde à appuyer les entreprises locales qui font rayonner nos communautés.

* * *

• (1110)

[Traduction]

LA COMMANDANTE DE LA 2^E ÉCOLE DE PILOTAGE DES FORCES CANADIENNES

M. John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à une pionnière, un modèle et une leader inspirante qui a conquis des sommets jamais atteints auparavant. Je tiens à offrir mes plus sincères félicitations à la lieutenant-colonelle Riel Erickson, de ma circonscription, Foothills, pour sa nomination à titre de commandante de l'école de pilotage des Forces canadiennes de Moose Jaw.

Élevée sur une ferme de Millarville, Mme Erickson est la première femme à prendre le commandement de la 2^e École de pilotage des Forces canadiennes, qui est au cœur de la formation au pilotage du pays. C'est son oncle, un pilote de chasse durant la guerre du Golfe, qui l'a inspirée à s'enrôler dans l'armée.

Diplômée de l'école secondaire Oilfields, Riel a gagné son insigne de pilote en 2005 et elle est seulement la cinquième femme à devenir pilote de CF-18 dans toute l'histoire de l'Aviation royale canadienne. Au cours de son impressionnante carrière, elle a dû surmonter de nombreux obstacles, y compris des bombardiers russes, mais ce faisant, elle s'est valu le surnom de « Guns ».

Issue d'un milieu modeste du Sud de l'Alberta, elle s'est transformée en véritable leader et en pilote redoutable. Elle a démontré que tout est possible. Ses parents, son époux, ses fils et sa communauté sont extrêmement fiers d'elle. Elle a déclaré avoir hâte d'être à court de premières. Par son leadership, elle prouve toute la véracité de ses propos.

* * *

L'INITIATIVE MONDIALE POUR L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrerons demain la Journée mondiale contre la polio, un événement destiné à célébrer les progrès réalisés dans le monde contre la polio, et à prendre conscience de notre détermination à mettre fin à cette horrible maladie une fois pour toutes. Récemment, l'Afrique a été reconnue comme exempt du virus sauvage de la polio, ce qui constitue une étape importante, mais la COVID-19 a fait en sorte que 50 millions d'enfants n'ont pas été vaccinés contre la polio. Par conséquent, il est impératif de mettre en place

des mesures soutenues afin de protéger la santé des populations à l'échelle mondiale. Si nous baissons les bras maintenant, 200 000 enfants par an pourraient se retrouver paralysés.

En mai, le Canada s'est engagé à verser 190 millions de dollars à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, capitalisant ainsi sur les contributions passées. Tous les Canadiens peuvent être fiers de cette initiative.

J'invite les députés à se joindre à moi pour célébrer la Journée mondiale contre la polio et remercier toutes les personnes qui contribuent à l'éradication de cette maladie, notamment les clubs Rotary de partout au Canada et le Rotary Club de Whitehorse, qui a parrainé la tournée épique de collecte de fonds à vélo manuel de Ramesh Ferris, survivant de la polio, sur 7 140 kilomètres à travers le Canada.

C'est grâce à l'ensemble de ces gestes que 18 millions de personnes, qui autrement auraient pu être paralysées à vie, sont aujourd'hui de nouveau capables de marcher. Continuons le bon travail.

* * *

LA RÉCUPÉRATION D'UN BOMBARDIER DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Tony Baldinelli (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, à l'approche du jour du Souvenir et de la commémoration du 80^e anniversaire de la bataille d'Angleterre, il est important de reconnaître, de se souvenir et de souligner les contributions des membres des Forces armées canadiennes qui ont servi et qui continuent de servir le pays.

Ce 11 novembre, nous nous souviendrons de ceux qui ont fait le sacrifice ultime. Nous n'oublierons jamais les contributions de ces héros qui ne sont pas revenus.

Dans cette optique, j'attire l'attention sur l'important travail de récupération d'un bombardier de la Seconde Guerre mondiale, un Short Stirling britannique, qui a lieu actuellement aux Pays-Bas. Le bombardier est disparu en 1943 alors qu'il revenait d'un raid au-dessus de l'Allemagne. Il avait à son bord un équipage de sept personnes, dont deux Canadiens: le sergent John Francis James McCaw, âgé de 20 ans et le plus jeune membre de l'équipage, de Belleville, en Ontario, et le lieutenant d'aviation Harry Gregory Farrington, âgé de 24 ans, de Niagara Falls, en Ontario.

Nous devons nous souvenir d'eux et nous ne les oublierons jamais. Ils ont sacrifié leur vie pour que nous puissions aujourd'hui jouir de la paix et de la liberté.

* * *

LA COLLECTE DE FONDS POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, en ce Mois de la petite entreprise, je tiens à féliciter une entreprise de ma circonscription, Bear Country Bakery, à Mission, en Colombie-Britannique.

Je veux rendre hommage à Bear Country Bakery parce que les propriétaires, la famille Potma, ont entendu dire que la Légion royale canadienne avait besoin d'aide cette année et ils ont décidé de passer à l'action. La famille a pris l'initiative d'organiser, le 17 octobre, une vente de beignes au profit de la filiale 57 de la Légion. Elle a recueilli 1 100 \$ avec la vente des beignes, en plus de nombreux dons personnels.

La famille continue de recueillir des fonds. Sa prochaine collecte en plein air au profit des anciens combattants se tiendra le samedi 7 novembre. J'invite tous les habitants de Mission—Matsqui—Fraser Canyon à acheter une boîte de beignes pour soutenir Bear Country Bakery et la Légion royale canadienne. La contribution des entreprises communautaires altruistes comme celle-ci est vraiment utile pour renforcer nos collectivités.

Je remercie les propriétaires de Bear Country Bakery. Je remercie également nos anciens combattants et les membres des filiales de la Légion de l'ensemble de Mission—Matsqui—Fraser Canyon.

* * *

LE LAURÉAT DU PRIX NOBEL

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NDP): Monsieur le Président, en tant que fière Albertaine et ancienne étudiante de l'Université de l'Alberta, j'ai le grand honneur de prendre la parole pour rendre hommage au virologue de l'Université de l'Alberta, Michael Houghton. Au début de ce mois, M. Houghton a reçu le prix Nobel 2020 dans la catégorie physiologie ou médecine pour sa découverte du virus de l'hépatite C.

Nous avons une pandémie mondiale d'hépatite C, mais aujourd'hui, grâce à Michael Houghton et à ses travaux ultérieurs sur la mise au point de tests sanguins et de traitements pour la maladie, des millions de personnes peuvent prendre un nouveau départ et notre approvisionnement en sang est plus sûr. C'est une réalisation incroyable et une histoire merveilleuse, et cela ne s'arrête pas là. M. Houghton a créé un vaccin contre l'hépatite C, qui en est au stade des essais, et il dirige les efforts en vue de trouver un vaccin contre la COVID-19.

Félicitations à M. Houghton. Il nous a tous rendus fiers et nous lui sommes très reconnaissants pour son travail.

* * *

• (1115)

[Français]

LA CULTURE

Mme Caroline Desbiens (Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, ce sont les 1001 métiers de la culture qui ont été mis à l'honneur lors de la 24^e édition des Journées de la culture au Québec, du 25 septembre au 25 octobre. Ce mois a été consacré à mettre en lumière tout ce beau monde artistique, qui anime un peuple, qui l'identifie, le distingue, le définit et le fait rayonner et reconnaître partout dans le monde.

Depuis trop de mois, une large part du monde culturel s'est éteinte brusquement. À cet égard, toute l'industrie créative nous démontre une résilience remarquable. Je salue tous ceux et celles qui portent à bout de bras et maintiennent en vie notre belle culture québécoise. Je remercie les artistes et les créateurs de toutes sphères qui continuent de nous inventer des histoires, des rêves et de la beauté. Je les sais très préoccupés. Je veux qu'ils sachent que,

Déclarations de députés

pour le Québec, ils sont plus que jamais une force sociale et économique essentielle.

En mon nom et au nom de tous mes collègues du Bloc québécois, je dis à toute cette belle *gang* de beaux humains qui font que la vie est belle: industrie culturelle, le bonheur a besoin de toi.

* * *

[Traduction]

LA FERMETURE D'UNE SUCCURSALE BANCAIRE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre ayant été lent à la détente en janvier, le virus a pu se propager pendant plusieurs mois partout au Canada. Occupé à compter les cas et les morts, le gouvernement a laissé de côté d'autres victimes collatérales.

La Banque TD, bien que déclarée service essentiel, s'est servie de la pandémie comme excuse pour fermer sa succursale à Petawawa. Petawawa abrite la plus grande communauté d'anciens combattants du Canada et de veuves d'anciens combattants. Les personnes âgées, qui craignent d'être escroquées en utilisant les services bancaires en ligne, préfèrent traiter avec des caissiers en chair et en os. Comme il s'agit en majorité de femmes, celles qui travaillaient à la succursale de Petawawa ont donc perdu leur poste là-bas.

Qu'il s'agisse de peloter une journaliste, de donner un coup de coude dans la poitrine à une députée, de virer des femmes du Cabinet ou maintenant, de s'occuper de la pandémie — abstraction faite des gestes symboliques coûteux — ce premier ministre féministe autoproclamé a tourné le dos aux Canadiennes à la moindre occasion.

* * *

LE JOURNALISME LOCAL

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner que la circonscription de Kitchener—Conestoga a accueilli un nouveau journal local juste avant l'Action de grâces. Le *Wilmot Post* a été créé et est géré par un groupe de membres actifs de la collectivité qui donnent de leur temps bénévolement pour diffuser des nouvelles locales, faire des annonces relatives à des événements familiaux marquants, communiquer des renseignements sur le sport dans la région et fournir d'autres informations afin de partager des histoires avec les gens de la collectivité et d'amplifier leur voix. Je souhaite la bienvenue au *Wilmot Post* et suivrai avec intérêt l'évolution du journal au cours des mois à venir.

J'aimerais aussi souligner que l'Association des nouvelles radio, télévision et numériques a décerné le prestigieux prix Edward R. Murrow à la station de radio 570 News de Kitchener pour ses bulletins d'information exceptionnels diffusés sur un petit marché. Je la félicite. Je me réjouis à la perspective d'appuyer le journalisme local, que ce soit en lisant, regardant ou écoutant les nouvelles chez moi ou en prenant la parole à la Chambre des communes pour faire valoir ses mérites pour la circonscription de Kitchener-Conestoga et l'ensemble des circonscriptions du Canada.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Traduction]***LA SANTÉ**

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, un centre de dépistage de la COVID-19 de Coquitlam a dû fermer ses portes récemment parce que le personnel était épuisé. Des résidents de la région ont donc dû attendre des jours avant d'obtenir les résultats de leur test de dépistage.

Il est malheureux que le député de Coquitlam—Port Coquitlam ait passé la semaine à tenter d'empêcher les Canadiens d'obtenir des réponses au sujet des tests de dépistage rapide de la COVID-19, comme il l'a fait dans le discours qu'il a prononcé hier, à la Chambre, et comme il l'a fait au comité de la santé quand il a veillé à ce que les libéraux vident de sa substance notre motion sur le même sujet.

J'ai une question très simple à poser, car je pense qu'aucun libéral n'en a parlé aujourd'hui. Quand les tests de dépistage rapide de la COVID-19 seront-ils largement accessibles à Coquitlam?

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous disons depuis le tout début que les tests de dépistage sont l'un des outils les plus importants à notre disposition pour lutter contre la COVID-19. Nous travaillons sans relâche pour examiner et approuver de nouvelles technologies de dépistage chaque jour.

Nous avons déjà approuvé plusieurs tests, et nous pouvons nous attendre à ce que d'autres soient approuvés à mesure que la technologie évoluera. Nous avons reçu les tests de dépistage rapide, et nous les distribuerons sous peu aux provinces et au reste du pays.

● (1120)

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, « sous peu ». Quelle réponse formidable du secrétaire parlementaire. Cela lui ressemble bien.

Cette semaine, à Richmond Hill, des gens ont été empêchés de se rendre à l'étranger pour être réunis avec des membres de leur famille parce qu'ils n'avaient pas accès à des tests de dépistage rapide de la COVID-19. En effet, il est maintenant souvent nécessaire de passer un test de dépistage rapide avant de pouvoir monter à bord d'un vol international, surtout à des fins de réunification familiale, mais les personnes ne peuvent pas savoir si elles ont contracté le virus parce que les libéraux n'ont pas su garantir l'accès à des tests de dépistage rapide. Ces tests ne sont pas facilement accessibles.

Je veux poser une question très simple au nom des habitants de Richmond Hill. Quand auront-ils facilement accès à ces tests?

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit, nous savons qu'il est important d'avoir rapidement accès aux résultats des tests. Nous accélérons l'examen des tests de dépistage de la COVID-19 partout au pays, y compris pour les tests de dépistage rapide.

Nous allons continuer de travailler avec les provinces et les territoires pour nous assurer que les personnes qui ont besoin d'un test de dépistage puissent l'obtenir et bénéficier de ce dépistage rapide.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, je pense que c'est le député de Gatineau en fait qui est chargé de travailler à l'acquisition de tests de dépistage rapide, c'est pourtant à Gatineau qu'on voit des files d'attente parmi

les plus longues pour le dépistage de la COVID-19. Les gens attendent pendant des jours.

Je pense que le député de Gatineau joue également un rôle dans l'approvisionnement, ce qui veut dire qu'il était au courant qu'on a attribué un beau contrat juteux à Frank Baylis, ce proche du Parti libéral, alors qu'on aurait pu à la place obtenir des tests de dépistage rapide pour les gens de Gatineau.

J'ai une question pour le collègue du député. Quand les gens de Gatineau vont-ils avoir facilement accès à des tests de dépistage rapide?

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il est essentiel de pouvoir diagnostiquer rapidement la maladie si nous voulons ralentir et réduire la propagation de la COVID-19 au Canada.

Nous avons apporté des changements d'urgence pour accélérer l'accès aux tests de dépistage de la COVID-19 au pays. Dans le cadre du programme de relance sécuritaire, nous avons versé des milliards de dollars aux provinces pour les aider à se doter d'une plus grande capacité.

Nous nous en occupons.

* * *

LA JUSTICE

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, « nous nous en occupons », d'accord.

[Français]

D'accord, je vais prendre le gouvernement au jeu. Est-il honnête, oui ou non?

Ce gouvernement s'est fait élire il y a cinq ans en disant qu'il allait laver plus blanc que blanc concernant la nomination des juges. Force est d'admettre que le blanc est pas mal taché de taches rouges libérales.

Ma question est fort simple. En trois jours, le ministre n'a jamais donné de réponse claire et honnête. Est-ce que le ministre de la Justice, qui est un homme honorable et un universitaire raffiné, peut assurer à cette Chambre que, jamais, lors du processus de la nomination des juges, il n'y a eu quelque intervention du Parti libéral que ce soit, oui ou non?

M. Arif Virani (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je peux assurer au député d'en face, comme le ministre l'a mentionné lui-même, qu'il n'a reçu aucune pression partisane concernant la nomination des juges. Les juges sont nommés selon un processus fort, basé sur le mérite et dont l'objectif est de diversifier le nombre de juristes au Canada. Nous avons apporté des changements au processus. Il s'agit de bons changements qui vont dans la bonne direction.

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, selon les témoignages recueillis par Radio-Canada, c'est exactement le contraire.

Voilà qu'un ancien employé du cabinet du ministre dit que, au contraire, on faisait référence à la fameuse « Libéraliste », c'est-à-dire à la liste des amis du Parti libéral, pour savoir s'ils avaient, oui ou non, posé des pancartes pendant les élections ou encore donné de l'argent au Parti libéral.

Le ministre de la Justice peut-il donner l'assurance aux Canadiens que jamais, dans tout le processus, de A à Z, la « Libéraliste » n'a été utilisée, oui ou non?

M. Arif Virani (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce que je peux souligner au député d'en face, c'est que la pression partisane n'a jamais eu d'impact sur la nomination d'un juge par le ministre de la Justice.

Comme je l'ai mentionné, nous prenons la situation très au sérieux. Nous traitons du mérite et du calibre des candidats. L'objectif est de diversifier nos cours. Grâce à cet objectif, nous avons eu de bons résultats. Par exemple, le nombre de femmes nommées par notre gouvernement est de plus de 50 %. C'est un taux vraiment beaucoup plus élevé que celui du Parti conservateur dans le passé.

* * *

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois remercie du fond du cœur les anges gardiens qui sauvent des vies dans nos CHSLD. Parmi eux se trouvent des centaines de demandeurs d'asile qui ont risqué la leur pour les aînés du Québec.

Le Bloc québécois soutient la volonté du gouvernement et celle du Québec de leur octroyer la résidence permanente pour services exceptionnels rendus. Or deux mois après son annonce, le programme n'existe toujours pas et le ministère laisse entendre que cela pourrait prendre encore des mois.

Quand les anges gardiens pourront-ils enfin faire une demande?

• (1125)

L'hon. Pablo Rodriguez (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous reconnaissons le travail extraordinaire réalisé par les anges gardiens, c'est-à-dire par les hommes et les femmes qui sont dévoués depuis le tout début et qui ont su faire une différence pour tant de gens, en les accompagnant, en les aidant, en les nourrissant, en les lavant et en faisant mille et une choses. Le gouvernement reconnaît ce travail et chemine avec eux.

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, nous soutenons la démarche, et nous la soutenons de tout cœur, mais nous souhaitons simplement que le fédéral fasse preuve d'autant de dévouement à l'égard des anges gardiens que ceux-ci en ont eu pour les aînés du Québec.

Nous sommes inquiets, parce que, déjà avant la COVID-19, Ottawa prenait des années à traiter les différentes demandes en matière d'immigration. Les gens ont le temps de s'installer au Québec, de trouver un emploi et de fonder une famille avant d'avoir des nouvelles du fédéral, et ce sont souvent des mauvaises nouvelles.

Quand les anges gardiens pourront-ils enfin demander leur résidence permanente?

L'hon. Pablo Rodriguez (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, nous soulignons le travail de ces anges gardiens.

Questions orales

D'ailleurs, j'en connais plusieurs, car plusieurs d'entre eux viennent de mon coin, l'Est de Montréal.

Je suis content que le Bloc québécois soulève ce point, parce que c'est extrêmement important de reconnaître tout ce qu'ils ont fait depuis le tout début et les sacrifices qu'ils ont faits tant sur le plan personnel que familial. Cela n'est pas passé inaperçu, et le gouvernement du Canada va travailler avec eux.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Monsieur le Président, en Nouvelle-Écosse, les pêcheries micmaques ont été victimes de violence, et leurs biens ont été détruits. En Ontario, des membres de la nation haudenosaunee, des défenseurs des terres autochtones se sont fait braquer par des armes à feu. On rapporte même que certains Autochtones se seraient fait tirer dessus par les forces de l'ordre avec des balles en caoutchouc. Malgré toutes leurs belles paroles, les libéraux ne sont pas parvenus à entamer des négociations de bonne foi et à faire ce qui s'impose.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de garantir un règlement pacifique du conflit, et de veiller à ce que personne d'autre ne subisse des blessures. Pourquoi les peuples autochtones doivent-ils lutter contre le gouvernement pour faire respecter leurs propres droits à chaque étape du processus?

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est convaincu que la meilleure manière de résoudre certains enjeux est d'engager un dialogue respectueux et empreint de collaboration, essentiel à la consolidation de nos relations avec les Autochtones, et à une réconciliation au profit des communautés autochtones et de l'ensemble des Canadiens. Notre relation avec les Six Nations revêt une grande importance à nos yeux. Nous nous engageons à continuer à collaborer afin de régler les revendications territoriales historiques. Le gouvernement collabore activement avec la communauté des Six Nations, et attend avec impatience de rencontrer ses représentants à la première occasion.

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, ce n'est pas suffisant. Cette semaine, un tribunal ontarien a donné gain de cause à des promoteurs privés et prononcé une injonction permanente contre les Haudenosaunee sur leur territoire traditionnel, au 1492, Land Back Lane. Hier soir, la police provinciale de l'Ontario a tiré des balles de caoutchouc sur des défenseurs des terres, ce qui a créé des conditions propices à une vive escalade de la violence. Le conflit n'est pas nouveau. La violence découle directement du refus du gouvernement de négocier de bonne foi les revendications territoriales. Quand le gouvernement retournera-t-il enfin à la table de négociation avec le conseil de la Confédération de Haudenosaunee et permettra-t-il de faire aboutir ces revendications pacifiquement?

Questions orales

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, le Canada accorde une grande importance à sa relation avec les Six Nations et est déterminé à poursuivre sa collaboration avec elles pour répondre à leurs revendications historiques et territoriales. Nous avons mis en place des processus souples afin de trouver de nouveaux moyens d'atteindre ces objectifs, comme ceux dont fait état le rapport Coyle. Ce rapport indépendant produit par des enquêteurs a constitué un premier pas important pour ouvrir les voies de communication à ce moment-là ainsi que pour favoriser la compréhension des négociations et des discussions qui ont suivi.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, à maintes reprises, le premier ministre s'est vanté du fait que le Canada allait rétablir ses opérations de maintien de la paix, mais c'était, une fois de plus, une fausse promesse. En février 2019, des fonctionnaires ont dit au Comité permanent de la défense nationale que la force d'intervention rapide avait été ajoutée au registre des ressources des Nations unies. On apprend maintenant que, d'après Affaires mondiales et les Nations unies, le Canada n'a jamais inscrit sa force d'intervention rapide au registre. Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il induit en erreur le comité de la défense?

Mme Anita Vandenberg (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous regrettons beaucoup ce témoignage erroné. Je peux toutefois affirmer au député que, comme nous l'avions promis aux Canadiens, nous renouvelons l'engagement du Canada envers le maintien de la paix. Au Mali, notre force opérationnelle aérienne a mené des évacuations médicales qui ont sauvé des vies. Elle a aussi fait du transport aérien tactique pour les forces onusiennes déployées dans ce pays. De plus, après une pause temporaire due à la COVID-19, le détachement tactique à l'œuvre en Ouganda a mené à bien sa mission à Entebbe.

● (1130)

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a fait miroiter de grands projets de maintien de la paix, mais, depuis que sa quête d'un siège au Conseil de sécurité de l'ONU s'est soldée par un échec cuisant, les soldats qui avaient été promis se sont volatilisés. En fait, le premier ministre a laissé le nombre de soldats canadiens participant à des missions de l'ONU tomber à zéro, *nada*, rien du tout. Le gouvernement libéral a induit un comité parlementaire en erreur en lui disant que le Canada avait inscrit sa force d'intervention rapide. Reconnaître cette erreur dans un gazouillis ne suffit pas. Le ministre des Affaires étrangères déposera-t-il des excuses officielles — comme il se doit de le faire — pour avoir induit le Parlement en erreur?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, en tant que parlementaires, nous devrions être fiers des Forces canadiennes, qui prennent part à des opérations de maintien de la paix dans le monde entier.

J'ai eu le privilège de passer du temps avec nos miliaires au Mali dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali. Beaucoup d'entre eux améliorent vraiment les choses et je peux assurer au député que le Canada continuera à jouer un rôle clé dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU partout dans le monde.

[Français]

LA SANTÉ

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, pendant que les libéraux donnent un contrat de 237 millions de dollars à un autre ami du Parti libéral, l'ancien député Frank Baylis, les restaurants et les bars sont fermés au Québec à cause de la COVID-19 et leur situation est critique. L'une des solutions pour les aider serait d'avoir accès à des tests de dépistage rapide.

Pourquoi les entreprises, les restaurateurs et les provinces n'y ont toujours pas accès alors qu'ailleurs dans le monde, cela fait déjà des mois qu'ils sont utilisés?

[Traduction]

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit à maintes reprises à la Chambre, le dépistage est l'un des outils les plus importants dont nous disposons pour lutter contre la COVID-19. Nous travaillons jour et nuit pour examiner et approuver les nouvelles technologies de dépistage et je peux dire au député que le Canada reçoit des tests rapides chaque jour et qu'ils sont acheminés quotidiennement dans toutes les régions du pays.

[Français]

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, les grands pays partout dans le monde y ont accès depuis déjà plusieurs semaines. Nous ne sommes pas différents des autres pays: pourquoi ne sommes-nous pas capables de les obtenir?

J'ai parlé des restaurateurs et des bars, mais il y a aussi le secteur de l'aviation et des agences de voyages qui sont en mode « survie » présentement. Eux aussi attendent les tests de dépistage rapide depuis déjà des mois.

Quand vient le temps de donner de l'argent aux amis du Parti libéral, ce n'est pas long, cela prend quelques jours et c'est fait. Ce sont des millions de dollars qui sont dépensés. À l'inverse, quand c'est le temps d'aider les entreprises, l'argent n'arrive pas pour pouvoir payer ces tests de dépistage rapide.

Pourquoi?

[Traduction]

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous approuvons et recevons régulièrement des tests. Nous avons notre propre processus géré par Santé Canada. Nous nous appuyons sur les résultats de nos propres essais. Nous avons notre propre processus d'approbation.

Depuis le début, nous avons confiance en nos capacités. Nous avons fondé notre réponse à la COVID-19 sur des données scientifiques et nous continuerons à le faire.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Monsieur le Président, la Première Nation de Neskantaga, dans ma circonscription, est visée par un avis de faire bouillir l'eau depuis 25 ans. Aujourd'hui, en raison de la fermeture de l'usine de traitement d'eau, de nombreux membres de la communauté sont obligés d'évacuer les lieux. Il s'agit sans aucun doute d'une urgence de santé publique qui aurait pu être évitée si des mesures avaient été prises plus tôt.

Questions orales

Le gouvernement a montré qu'il peut dépenser sans tarder des milliards de dollars pour faire face à une crise. Quand accordera-t-il les fonds nécessaires pour enfin fournir de l'eau potable aux populations dans les réserves?

Mme Pam Damoff (secrétaire parlementaire du ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes profondément préoccupés par la fermeture du système de distribution d'eau de Neskantaga, et nous travaillons activement avec les dirigeants de la communauté pour trouver des solutions immédiates et à long terme à cette urgence sanitaire. Nous nous chargeons du côté financier pour les réparations nécessaires et l'évacuation temporaire des membres de la communauté, et nous travaillons avec le gouvernement de l'Ontario afin de fournir un accès facile aux services de santé et de prendre les précautions de santé publique appropriées pour protéger les personnes évacuées.

Nous travaillerons sans relâche tant que Neskantaga n'aura pas accès à de l'eau potable propre et fiable.

• (1135)

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Monsieur le Président, la problématique des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées touche malheureusement un grand nombre de personnes dans ma circonscription. Au cours des huit dernières années, la moitié de ces drames recensés en Ontario ont eu lieu dans la région de Kenora. C'est pourquoi j'ai été très déçu d'apprendre que le gouvernement planifie de laisser les résultats du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sur une tablette.

Ma question est simple. Quand le gouvernement présentera-t-il un vrai plan pour garder en sécurité les femmes et les filles autochtones?

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, les voix des femmes autochtones sont indispensables pour avancer sur le chemin de la réconciliation. Les travaux effectués dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sont fondamentaux pour se tourner vers l'avenir. Nous allons collaborer avec tous les partis et les leaders autochtones afin de satisfaire aux attentes qui découlent du rapport et même les surpasser.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphane Bergeron (Montarville, BQ): Monsieur le Président, il y a deux semaines, déjà plus de la moitié de la population du Haut-Karabakh avait été déplacée en raison du conflit qui y fait rage, dont 90 % sont des femmes et des enfants, et, il ne faut pas l'oublier, cela se produit en pleine pandémie.

La communauté arménienne est sur la Colline aujourd'hui pour témoigner de sa vive inquiétude par rapport au conflit qui s'enlise. Le maire de Laval a aussi écrit au premier ministre pour relayer les préoccupations de la population arménienne québécoise, mais c'est silence radio de la part de ce dernier.

Le gouvernement peut-il nous expliquer ce qu'il fait concrètement pour assurer une résolution pacifique du conflit dans le Haut-Karabakh?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Comme il le sait très bien, le Canada a été une des premières voix dans le monde à vouloir s'assurer de la désescalade de ce conflit. La semaine dernière, j'étais en Europe pour rencontrer nos partenaires, entre autres l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous allons continuer d'aider à la désescalade et à l'obtention d'un cessez-le-feu.

Hier, nous avons annoncé une aide humanitaire d'urgence de plus de 325 000 \$. Nous sommes tous préoccupés par le conflit arménien et nous allons continuer de faire preuve de leadership pour amener...

Le vice-président: La parole est à l'honorable député du Lac-Saint-Jean.

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, actuellement et depuis plusieurs années, il se produit des violations abominables des droits fondamentaux du peuple ouïghour en Chine. Celles-ci constituent un génocide. C'est ce qu'a reconnu officiellement le Sous-comité des députés libéraux — et reconnaissent-ils que l'État chinois commet des actions génocidaires envers le peuple ouïghour?

Le parti communiste chinois doit être tenu responsable de ces actes génocidaires. Le gouvernement du Canada et son ministre des Affaires étrangères sont-ils d'accord avec les conclusions du Sous-comité — dont font partie des députés libéraux — et reconnaissent-ils que l'État chinois commet des actions génocidaires envers le peuple ouïghour?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa question.

Nous sommes tous et toutes profondément troublés par les violations des droits de la personne au Xinjiang. Nous avons publiquement et systématiquement demandé au gouvernement chinois de mettre fin à la répression des Ouïghours. J'ai récemment soulevé cet enjeu directement avec la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mme Bachelet, pour voir ce que la communauté internationale pourrait faire. Plus récemment, le Canada et 37 autres pays ont parlé haut et fort des violations que l'on constate dans cette région de la Chine.

* * *

[Traduction]

L'INFRASTRUCTURE

Mme Leona Alleslev (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, la région du Grand Toronto a besoin d'une gare Union du Nord, mais le gouvernement refuse d'investir. Pour les habitants de ma circonscription et de l'ensemble de la région d'York, le prolongement de la ligne de métro Yonge est une priorité. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir, mais cinq années et deux analyses de rentabilisation plus tard, le gouvernement fédéral n'a toujours rien fait.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'investir dans le prolongement de la ligne de métro Yonge afin que ce projet puisse se mettre en branle?

Questions orales

L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.): Monsieur le Président, nous avons conclu une entente bilatérale avec l'Ontario qui prévoit un investissement, par le gouvernement fédéral, de plus de 11,8 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, dont 8,3 milliards pour le transport en commun. Nous voulons soutenir les bons projets de transport en commun.

J'en profite pour rappeler à la députée que la plateforme électorale de son parti prévoyait des coupes dans les investissements en infrastructure. Est-ce que ce projet aurait écopé?

• (1140)

Mme Leona Alleslev (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a promis de consacrer 8,3 milliards de dollars au transport en commun en Ontario, mais rien n'est prévu pour le prolongement de la ligne de métro Yonge. Cette ligne est vitale pour la région du Grand Toronto avec ses 800 000 usagers quotidiens, dont près de 100 000 passent par la gare Finch. Le prolongement créerait 60 000 emplois, réduirait la congestion routière et donnerait un coup de pouce économique à l'ensemble de la région du Grand Toronto.

L'analyse de rentabilisation est claire, alors quelle est la raison qui empêche le gouvernement d'investir?

L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.): Monsieur le Président, je peux sans problème répéter l'engagement du gouvernement en matière de transport en commun. Nous nous sommes engagés à investir 8,3 milliards de dollars dans le transport en commun en Ontario. J'ai discuté avec le ministre responsable de ce projet quant à la possibilité de le mettre en œuvre.

Je vais de nouveau poser ma question à la députée d'en face. Puisque son parti prévoyait des coupes de 18 milliards de dollars en infrastructure, est-ce que le financement du projet en question aurait été supprimé?

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a déclaré au *Chronicle Herald*, à propos de la crise des pêches, que toutes les parties n'étaient pas à la table de négociations pour essayer de trouver une solution pratique, que les positions se durcissaient de plus en plus, que la ministre fédérale devait prendre place à la table de négociations et qu'il ne suffisait pas de discuter avec les dirigeants autochtones ou les représentants des associations de pêcheurs. Personne n'est satisfait du travail de la ministre dans ce dossier, y compris le premier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse lui-même.

Quand la ministre rencontrera-t-elle les pêcheurs autochtones et non autochtones ensemble pour trouver une solution pacifique à cette crise?

M. Terry Beech (secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement continuera à collaborer avec les représentants des communautés des Premières Nations pour faire respecter intégralement leurs droits issus de traités. À l'heure actuelle, la priorité de notre gouvernement consiste à assurer la sécurité de tous. Nous devons travailler ensemble pour atténuer

les tensions sur l'eau et parvenir à une résolution pacifique de cette impasse.

Nous savons que ces enjeux de longue date sont complexes et qu'ils touchent personnellement tous les intéressés. Un dialogue respectueux et collaboratif constitue la seule façon de résoudre ces enjeux, et c'est exactement ce que nous avons entrepris.

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, après avoir tergiversé, s'être défilée et avoir fait fi du différend sur la façon de permettre aux communautés autochtones de s'assurer une subsistance convenable, comme le veut la décision Marshall, la ministre des Pêches a décidé de nommer un négociateur pour faire son travail. Il est cependant trop tard. Des gens dénoncent la situation et jettent le blâme sur la ministre.

Le chef Sack est mécontent depuis des mois, tout comme les dirigeants de la communauté des pêcheurs. Alan Clarke, qui a dirigé pendant 25 ans les activités d'application de la loi sur les pêches au ministère des Pêches et des Océans dans le Sud du Nouveau-Brunswick, jette aussi le blâme sur la ministre. L'ancien député provincial Sterling Belliveau, qui a aussi été ministre des Pêches de la province, jette carrément le blâme sur la maladresse de la députée de South Shore—St. Margarets.

Pourquoi les Néo-Écossais devraient-ils continuer d'accorder leur confiance à cette ministre?

M. Terry Beech (secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes tout à fait déterminés à collaborer avec les Premières Nations afin de faire respecter leur droit issu de traités pour qu'ils puissent s'assurer une subsistance convenable.

À l'heure actuelle, la plus grande priorité de la ministre est d'assurer la sécurité de la population, de réduire les tensions sur les eaux et de trouver une façon de dénouer l'impasse dans le calme. Elle a parlé directement aux dirigeants des Premières Nations et aux représentants de l'industrie en Nouvelle-Écosse, et le gouvernement continuera de travailler en collaboration avec les communautés des Premières Nations afin de faire respecter tous leurs droits issus de traités.

* * *

LA SANTÉ

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, à l'établissement de soins de longue durée de Parkview Place, au Manitoba, les résidents et les familles sont en crise. La COVID-19 y a déjà causé 14 décès. Les familles sont atterrées. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour assurer la sécurité des gens durant la pandémie. Il refuse d'éliminer l'aspect lucratif des soins de longue durée et d'ainsi assurer le bien-être et la sécurité des résidents et des employés.

Les gens ont besoin d'aide de toute urgence. Quand le gouvernement fédéral mettra-t-il fin aux établissements de soins de longue durée à but lucratif? Quand développera-t-il des normes nationales pour les soins de longue durée et quand verra-t-il à ce que les employés et les résidents aient ce dont ils ont besoin pour être en sécurité?

Questions orales

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes profondément préoccupés par les éclosions de COVID-19 dans les établissements de soins de longue durée. Nous collaborons étroitement avec nos homologues provinciaux et l'Agence de la santé publique du Canada a publié des lignes directrices sur la manière dont les établissements peuvent protéger les résidents de la COVID-19. L'Accord sur la relance sécuritaire prévoit 740 millions de dollars pour des mesures de contrôle et de prévention des infections, y compris dans les soins de longue durée.

Nous allons travailler avec les provinces et les territoires afin d'établir des normes nationales pour les soins de longue durée.

• (1145)

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, tandis que la deuxième vague de COVID déferle sur le Canada, nos proches qui vivent dans des établissements de soins de longue durée se préparent au pire. Ils ont raison de s'inquiéter. En Ontario et au Manitoba, certaines des flambées les plus meurtrières sont survenues dans des établissements à but lucratif appartenant au gouvernement fédéral. Afin de maximiser les profits, ces établissements étaient en situation de sous-effectif et ne possédaient pas suffisamment d'équipement de protection pour assurer la sécurité des employés et des résidents.

Le gouvernement fédéral manque à ses responsabilités envers les aînés dans les établissements de soins qu'il possède. Quand passera-t-il à l'action afin de régler les problèmes du secteur des soins à but lucratif?

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous savons que nous devons prendre des mesures pour protéger nos concitoyens dans ces établissements ainsi que les personnes qui en prennent soin. L'Agence de la santé publique du Canada a mis au point des lignes directrices provisoires pour les établissements de soins de longue durée qui ont été approuvées par des administrateurs en chef de la santé. Les lignes directrices recommandent d'envisager l'adoption d'une politique de visites interdites, d'appliquer les mesures de distanciation physique en tout temps et de demander aux employés des établissements de soins de longue durée de ne pas se présenter au travail s'ils sont malades.

Nous continuerons de collaborer étroitement avec nos partenaires et avec nos homologues provinciaux et territoriaux afin de faire tout ce qui est possible pour protéger les personnes âgées qui nous sont chères.

[Français]

LES AÎNÉS

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, l'isolement et le maintien d'une bonne santé mentale demeurent parmi les plus grands défis de nos aînés en cette période de pandémie. De nombreux aînés habitent seuls et peuvent avoir de la difficulté à trouver des moyens de communiquer avec d'autres.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé peut-il nous indiquer quelles sont les mesures que prend notre gouvernement pour s'assurer que nos aînés demeurent en constante connexion à tous les niveaux afin de pouvoir briser l'isolement et veiller à leur santé mentale?

[Traduction]

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les personnes âgées se sentent isolées à cause de la COVID-19, et nous ne devons pas les laisser tomber en cette période où elles ont le plus besoin de nous.

C'est pour cette raison que nous avons lancé le portail Espace mieux-être Canada, qui fournit des services de soutien confidentiels aux Canadiens durant la pandémie. Les Canadiens dans le besoin peuvent accéder à ce service en se rendant à l'adresse canada.ca/coronavirus ou par l'entremise de l'application Alerte COVID. Nous avons également bonifié le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés à raison de 20 millions de dollars afin d'aider les personnes âgées à rester en contact avec leur collectivité.

Ensemble, nous allons passer à travers cette crise.

LA SANTÉ

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, la période de quarantaine pour les voyageurs en provenance de l'étranger qui arrivent à l'aéroport de Calgary sera bientôt facultative s'ils obtiennent un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19. Cette mesure est l'aboutissement de sept mois d'appels à l'action de l'industrie, de la mise à l'essai d'un programme par WestJet et Air Canada aux aéroports internationaux de Vancouver et de Toronto ainsi que de la mise en œuvre de stratégies de dépistage robustes partout ailleurs dans le monde.

Cette mesure aurait dû être offerte il y a des mois. Pourquoi le gouvernement a-t-il tant tardé à agir?

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous continuerons d'appliquer les mesures aux frontières, y compris la quarantaine ou la période d'isolement obligatoire de 14 jours pour les voyageurs qui entrent au Canada.

Toute modification des mesures de santé publique, en particulier en ce qui a trait au dépistage et à la quarantaine obligatoire, doit être fondée sur des données scientifiques fiables. Une étude est réalisée en Alberta pour déterminer la faisabilité d'utiliser un programme rigoureux de dépistage et de surveillance comme stratégie pour réduire la période de quarantaine obligatoire sans compromettre la sécurité des Canadiens.

[Français]

L'INFRASTRUCTURE

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, il y a cinq ans, les libéraux nous promettaient de repeindre le pont de Québec.

Depuis, la rouille gruge notre joyau patrimonial. Si les libéraux avaient tenu leur promesse, cela ferait longtemps que la peinture serait sèche, mais, pour gagner du temps, ils ont décidé de mandater un négociateur. Son rapport est caché depuis plus de six mois. Qu'attendent les libéraux pour rendre le rapport Charest public et appliquer ses recommandations? Il faut qu'on se grouille, avant que ça rouille.

Questions orales

L'hon. Pablo Rodriguez (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, en fait, il y a cinq ans, les Canadiens faisaient le choix d'un gouvernement progressiste ouvert sur le monde qui serait là pour l'ensemble des Québécois et des Canadiens et qui allait aussi régler le cas du pont de Québec.

On l'a promis et il sera réglé. M. Charest a déposé son rapport, on l'étudie actuellement. Je peux dire que c'est un dossier qui sera réglé par le gouvernement du Canada.

* * *

• (1150)

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le Président, au cours des cinq dernières années, les politiques libérales ont accablé l'Alberta et l'Ouest. Elles ont rendu l'extraction de ressources plus difficile, moins profitable et hautement incertaine. Les libéraux ont en outre carrément annulé des projets déjà approuvés qui auraient permis de diversifier les marchés et d'élargir l'accès à ceux-ci, ce dont on avait grandement besoin.

Les libéraux n'ont rien fait pour nos agriculteurs et producteurs en ces temps extrêmement difficiles. Ils ont attaqué les fabricants de produits en plastique et ils ont même empêché l'Alberta de devenir une plaque tournante du recyclage du plastique.

Pourquoi le premier ministre ne dit-il tout simplement pas à l'Ouest ce qu'il pense vraiment de lui, comme son père l'avait fait?

M. Paul Lefebvre (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, 5 600 travailleurs sont actuellement en train de construire le pipeline TMX. Cela tient au fait que nous avons pris le temps de déployer tous les efforts nécessaires pour consulter véritablement les partenaires autochtones. Des milliers d'autres personnes se joindront maintenant à ces travailleurs puisque nous avons approuvé le projet NGTL 2021.

La Chambre sait fort bien que lorsqu'on saute des étapes et qu'on se précipite, les projets n'aboutissent pas. C'est quand l'on prend le temps de se retoucher les manches et de s'acquitter de l'obligation de consulter les parties prenantes que les projets se concrétisent. Nous avons collaboré avec les partenaires. Nous tenons à ce que les projets prometteurs puissent être mis en œuvre et créent de bons emplois pour les citoyens de l'Alberta et de l'Ouest canadien.

* * *

LA JEUNESSE

M. Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Monsieur le Président, Jordan est un étudiant de Saskatoon et il a voulu répondre à l'appel au bénévolat du premier ministre. Il a demandé la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant le lendemain de l'annonce du programme. Il a été jumelé à un conseiller du programme et il a commencé à faire du bénévolat à Saskatoon avec plaisir pour le bien de sa collectivité. Jordan ne se doutait aucunement qu'il s'agissait d'une simple mascarade pour refiler des millions de dollars de l'argent des contribuables aux frères Kielburger. Les amis du premier ministre continuent de s'enrichir, ce qui n'est pas du tout le cas de Jordan.

Le premier ministre va-t-il s'excuser auprès de Jordan?

M. Adam van Koevreden (secrétaire parlementaire de la ministre de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse et du ministre du Patrimoine canadien (Sport), Lib.): Monsieur le Président, la fonction publique s'est efforcée de trouver la meilleure façon de mettre ce programme en œuvre et de verser des bourses aux étudiants pour leurs heures de bénévolat. Elle a travaillé avec l'organisme UNIS pour élaborer cette entente. Ce travail et les négociations se sont faits au niveau des fonctionnaires. Je travaille aussi avec des étudiants dans ma circonscription. Nous devons continuer d'aider les étudiants et les jeunes du pays.

* * *

[Français]

LES SERVICES PUBLICS ET L'APPROVISIONNEMENT

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, les libéraux ont donné 237 millions de dollars à un ami, l'ex-député libéral Frank Baylis, pour fabriquer des ventilateurs médicaux au double de la valeur marchande. Ils l'ont fait sans appel d'offres et par le truchement d'une coquille vide qui n'existait pas sept jours auparavant et qui ne construit pas de ventilateurs au détail.

J'essaie fort d'être de bonne foi. Être libéral n'empêche personne de proposer ses services. L'urgence de la pandémie peut, peut-être, expliquer l'absence d'appel d'offres. Ça coûte cher, mais c'est local.

Quand même, pourquoi ont-ils confié un contrat de ventilateurs à une coquille vide qui ne construit pas de ventilateurs?

M. Steven MacKinnon (secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, je vais nous ramener au mois de mars. Le Canada était inquiet de manquer de respirateurs. Nous avons fait appel aux esprits du secteur privé du Canada entier. Nous avons conclu des ententes avec quatre manufacturiers qui ont tout laissé tomber afin de venir justement aider le Canada à relever le défi de l'approvisionnement au pays. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que le Canada va continuer de faire. Nous allons continuer de protéger nos citoyens et nous allons le faire avec l'ingéniosité des Canadiens et des Canadiennes.

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, c'est cela, le problème: on confond le Canada avec les amis des libéraux.

On a beau être de bonne foi, j'ai essayé fort tantôt, tout ce qu'on voit, c'est des irrégularités et des libéraux qui en profitent. Aujourd'hui, c'est un ex-député qui encaisse 237 millions de dollars par le truchement d'une coquille vide. Hier, c'était les amis de *WE Charity* à qui on confiait 900 millions de dollars, encore par le truchement d'une coquille vide. J'ai presque envie d'ajouter ce qui arrivera demain, mais ce n'est pas dans mon texte; c'est le suspense. Rappelons-nous que, quand le cannabis a été légalisé, pas moins de cinq anciens ministres libéraux attendaient la main tendue pour des contrats.

Pourquoi, partout où l'on regarde, tout ce que l'on voit, c'est des libéraux qui s'enrichissent...

Le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement a la parole.

Questions orales

M. Steven MacKinnon (secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, pour ce qui est de confondre, moi, je ne confonds pas le Québec avec le Bloc québécois.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous concentrons à faire en sorte que le Canada relève le défi de l'approvisionnement national, tant en machinerie qu'en équipements de protection individuelle. C'est ce que nous faisons. Les Canadiens exigent que nous soyons là pour fournir les ressources nécessaires. C'est ce que le gouvernement du Canada fait et fera toujours.

* * *

• (1155)

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, les libéraux se soucient davantage des intérêts des auteurs de crimes violents que des victimes. Pourtant, les droits des victimes sont importants.

Le gouvernement libéral autorise les auteurs de crimes violents à recevoir des visiteurs en personne, mais ne permet pas aux victimes et à leurs familles de déposer les déclarations des victimes, ni en personne ni par vidéoconférence, pendant le processus d'examen de la Commission des libérations conditionnelles.

Si le premier ministre estime que les criminels violents peuvent recevoir des visites en personne en toute sécurité, pourquoi le gouvernement refuse-t-il aux victimes le droit de faire leur déclaration devant leur bourreau? Pourquoi ces deux poids, deux mesures?

L'hon. Bill Blair (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je partage la préoccupation du député d'Oshawa quant à notre engagement à faire en sorte que les droits des victimes soient respectés, et que leur voix puisse être entendue.

Pendant la crise sans précédent entraînée par la COVID-19, nous avons réussi à améliorer les protocoles afin de permettre aux victimes de participer aux audiences de libération conditionnelle par téléphone, mais les victimes et l'ombudsman des victimes nous ont rapporté que ce n'était pas suffisant. Nous avons donc fait les tests nécessaires afin d'assurer la tenue de vidéoconférences sécurisées.

Je suis ravi d'informer le député d'en face que nous allons permettre aux victimes d'avoir recours aux vidéoconférences lors des audiences de libération conditionnelle qui auront lieu en Ontario et au Québec dès le 9 novembre, et dès le 23 novembre dans le reste du pays.

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Monsieur le Président, personne n'a répondu au premier appel d'offres du ministère de la Sécurité publique en vue de concevoir des moyens de rembourser les personnes qui se font confisquer des armes à feu. Le ministère qualifie ces saisies de rachats potentiels d'armes à feu. La date limite pour présenter une soumission pour la deuxième tentative de criminalisation et de confiscation est le 3 novembre. Ce nouvel appel d'offres n'inclut pas de budget.

Le ministre envisage-t-il de gérer ce programme de la même manière que le reste du pays est gouverné, c'est-à-dire sans budget?

L'hon. Bill Blair (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je suis fier que notre gouvernement ait pris les mesures nécessaires pour

assurer la sécurité publique en interdisant un nombre important d'armes qui, franchement, n'ont pas leur place dans une société civile. La grande majorité des Canadiens et la plupart des autres pays sensés qui ont pris des mesures similaires en conviennent.

Nous examinons également, par l'entremise de la fonction publique, les solutions les plus efficaces et les plus équitables pour les personnes qui possèdent actuellement ces armes maintenant qu'elles sont interdites. Nous ferons le travail nécessaire pour tenir compte des intérêts de tous les Canadiens, comme il se doit.

M. Derek Sloan (Hastings—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, j'ai rencontré récemment le préfet et directeur général de Stone Mills, une splendide municipalité de ma circonscription. Comme beaucoup d'autres endroits, Stone Mills a été envahie par des organisations criminelles qui produisent illégalement du cannabis et en tirent des millions de dollars.

Les municipalités comme Stone Mills doivent assumer des milliers de dollars en coûts de nettoyage à la suite de descentes policières. Elles s'entendent toutes pour dire que le cadre de légalisation ne fonctionne pas.

Le ministre s'engagera-t-il à écouter les préoccupations de ces municipalités et à en tenir compte lors de l'examen prochain de la Loi sur le cannabis?

L'hon. Bill Blair (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, nous avons rencontré les représentants des municipalités pour entendre leurs préoccupations et nous continuons de le faire.

Je ferai remarquer au député d'en face que le nouveau cadre réglementaire qui régit la production, la consommation et la vente au détail du cannabis au Canada a eu comme conséquence directe de priver les criminels de plus de la moitié de leurs profits. Cela représente littéralement des milliards de dollars qui n'aboutissent pas entre les mains du crime organisé.

Nous comptons toujours beaucoup sur l'excellent travail de nos services de police pour veiller à ce que les hors-la-loi subissent les conséquences prévues dans la loi, car ce genre d'activité demeure une infraction criminelle au Canada.

* * *

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Monsieur le Président, la Campagne du coquelicot permet à la Légion royale canadienne d'amasser des fonds essentiels pour soutenir nos anciens combattants de partout au pays. C'est d'ailleurs le cas pour les Filiales 94 et 159, dans ma circonscription, Longueuil—Charles-LeMoine. La campagne de cette année débutera vendredi prochain, dans un contexte fort différent en raison de la pandémie.

Le ministre peut-il nous parler des gestes posés par le gouvernement pour aider la Légion à poursuivre son travail important?

Questions orales

● (1200)

[Traduction]

Mme Anita Vandenberg (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que nos anciens combattants ont servi le Canada et nous savons que les légions font un excellent travail, partout au pays. Nous soutiendrons toujours les légions et nous soutiendrons toujours nos anciens combattants, surtout en cette période où nous nous souvenons de leurs sacrifices pour servir le Canada.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, lors de ce qui a été qualifié de journée sombre pour les droits de la personne, des auteurs de violations flagrantes des droits de la personne, dont la Chine communiste, Cuba communiste et la Russie, ont été élus au soi-disant Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Ils se joignent au Venezuela de Maduro qui a été élu l'année dernière.

Le conseil est composé à plus de 60 % de pays tyranniques où l'on viole les droits de la personne. Le gouvernement fait-il toujours confiance au Conseil des droits de l'homme des Nations unies?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, le Canada est l'un des principaux défenseurs des droits de la personne dans le monde. La protection et la promotion des droits de la personne constituent une priorité fondamentale de notre politique étrangère et cela continuera d'être le cas. Qu'il s'agisse du Belarus, du Xinjiang, de Hong Kong ou des droits des minorités religieuses, le Canada interviendra toujours pour défendre ces droits dans le monde entier.

Il est évident que nous continuerons de travailler avec les organismes des Nations unies pour que les droits de la personne demeurent la priorité absolue lorsqu'il s'agit de défendre les droits des personnes dans le monde entier.

* * *

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, au mois de mai, j'ai interpellé le gouvernement pour qu'il limite le montant que les promoteurs du crédit d'impôt pour personnes handicapées peuvent retirer des versements de la Prestation canadienne d'urgence. La Chambre avait adopté à l'unanimité mon projet de loi d'initiative parlementaire pour limiter le montant que les promoteurs du crédit d'impôt pour personnes handicapées peuvent exiger, mais c'était il y a cinq ans et le gouvernement n'a toujours pas établi la réglementation.

Voilà que ces entreprises profitent de la confusion associée à la fin de la Prestation canadienne d'urgence et à la transition vers les nouvelles prestations. Quand le gouvernement cessera-t-il de prendre la part de ces prédateurs qui exigent jusqu'à 30 % des versements de la Prestation canadienne d'urgence de leurs clients?

M. Francesco Sorbara (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, la période que nous traversons est difficile pour les Canadiens et le gouvernement fera ce qui est nécessaire pour les soutenir. Depuis le début de la lutte contre la pandémie de COVID-19, la priorité du gou-

vernement a toujours été d'aider les personnes handicapées à demeurer en santé et en sécurité et à préserver leur dignité.

Dès le début de la crise, le versement du crédit d'impôt pour personnes handicapées et de la Prestation canadienne d'urgence a été considéré comme un service essentiel, afin que les Canadiens qui en ont besoin puissent recevoir le soutien financier qui leur revient. L'Agence du revenu du Canada continue de déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer les services qu'elle offre aux Canadiens.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas que l'Alberta qui souffre de l'idéologie anti-ressources du gouvernement. Dans la province du ministre des Ressources naturelles, Terre-Neuve, le projet West White Rose, d'une valeur de 2 milliards de dollars, est menacé. Un Terre-Neuvien de Marystown a reflété le point de vue des travailleurs du secteur canadien de l'énergie en disant ceci: « Cela nous permet de nous nourrir, de nous loger, de nous vêtir et de payer l'essence pour nos voitures. »

Quand le gouvernement va-t-il aider concrètement ce secteur essentiel de notre économie partout au pays?

M. Paul Lefebvre (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons avec le secteur depuis le début. Je félicite le ministre des Ressources naturelles de son excellent travail dans sa province, Terre-Neuve-et-Labrador, et d'avoir offert 320 millions de dollars pour aider le secteur à traverser cette période difficile.

Évidemment, le député oublie l'appui au projet TMX. Il y a actuellement 5 600 emplois en Alberta et en Colombie-Britannique. Par ailleurs, nous venons d'approuver le projet de NGTL, qui créera des milliers d'emplois dans cette région. Nous avons approuvé le projet de la canalisation 3. Nous appuyons le projet Keystone. Nous avons offert un financement de 1,7 milliard de dollars pour les puits de gaz orphanés.

Nous avons soutenu les intervenants du secteur des ressources, et nous allons continuer d'appuyer ce secteur.

* * *

● (1205)

LA GARDE D'ENFANTS

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, à mesure que l'économie commence à se remettre de la COVID-19, on constate que les femmes ne retournent pas travailler au même rythme que les hommes. La garde d'enfants explique en grande partie ce phénomène.

Sans accès à des services de garde d'enfants à la fois sûrs et abordables, les deux parents ne peuvent pas retourner au travail en même temps, et la plupart du temps, c'est la femme qui reste à la maison.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social peut-il nous dire comment le gouvernement compte s'attaquer à ce problème pour que le Canada dispose enfin d'un système national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants?

M. Adam Vaughan (secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (Logement), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Scarborough-Centre pour son plaidoyer au nom des mères et des familles qui travaillent et qui sont à la recherche de services de garde d'enfants à la fois abordables et de haute qualité.

Notre gouvernement a compris cet enjeu de taille dès 2015 en investissant 7,5 milliards de dollars pour préparer le terrain en vue d'établir une stratégie nationale d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Cette année, nous avons investi 600 millions de dollars supplémentaires pour faire passer à un milliard l'investissement pour l'éducation préscolaire et la garde d'enfants, ce qui constitue le plus important investissement fédéral pour les services de garde d'enfants dans l'histoire du pays. Nous savons par contre qu'il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi le discours du Trône prévoit l'établissement d'une nouvelle stratégie d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, assortie d'argent frais, plus tard cette année.

Nous sommes résolus à faire en sorte que les femmes et les familles puissent retourner au travail en toute sécurité et qu'on s'occupe bien de leurs enfants.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, pour répondre à une question sur la réaction complètement inadéquate des agents de la GRC à la suite des actes de violence commis contre les pêcheurs micmacs en Nouvelle-Écosse, et ce, même s'ils avaient été prévenus amplement à l'avance, la commissaire a affirmé qu'ils « géraient la situation ». La plupart des gens qui suivent ce qui se passe seraient d'accord avec le sénateur Murray Sinclair, qui a dit que cette réponse « est contraire aux faits ».

Le premier ministre a défendu la commissaire. Le ministre des Services aux Autochtones a été loin de se montrer solidaire. Qu'en pense le ministre responsable? Le temps est-il venu de remplacer la commissaire ou croit-il qu'elle gère la situation?

L'hon. Bill Blair (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il est important de reconnaître que les services policiers font un travail extrêmement difficile partout au pays, dans toutes les collectivités, pour faire respecter la loi, maintenir la paix, prévenir la criminalité et servir et protéger la population canadienne.

En Nouvelle-Écosse, ils se trouvent dans une situation très difficile. Nous avons pris les mesures nécessaires pour qu'ils aient les ressources dont ils ont besoin pour maintenir la paix et faire respecter la loi. Des enquêtes ont été menées et des accusations ont été portées dans les cas où cela s'imposait. Le travail des services policiers est loin d'être simple. Nous veillons à ce qu'ils aient les ressources adéquates pour s'en acquitter.

* * *

LES AÎNÉS

Mme Jenica Atwin (Fredericton, PV): Monsieur le Président, nous avons laissé tomber toute une génération de Canadiens. On a entendu répéter *ad nauseam* que la pandémie avait mis en évidence la négligence qui règne dans les centres de soins de longue durée de l'ensemble des provinces et territoires. La moitié des décès liés à la COVID-19 au pays sont survenus dans les centres de soins de longue durée. On parle de la vie, du bien-être et de la sécurité des

Recours au Règlement

Canadiens qui nous ont élevés et qui ont contribué à l'édification du pays.

Un rapport publié par le syndicat des infirmières du Nouveau-Brunswick a révélé que la province n'exigeait que 2,89 heures de soins chaque jour, ce qui est bien en deçà de la norme idéale de 4,1 heures. C'est inacceptable.

La question n'est pas de savoir si les normes relatives aux soins seront uniformisées au pays, mais quand.

M. Darren Fisher (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée du travail qu'elle accomplit dans ce dossier. Depuis qu'elle a été élue, j'ai bien vu que cet enjeu lui tient à cœur et je lui en suis reconnaissant.

Je m'inquiète également des éclosions de COVID-19 dans les établissements de soins de longue durée. Comme je l'ai dit plus tôt, nous allons continuer de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires des provinces. Des lignes directrices ont été transmises à ces établissements pour les aider à protéger leurs résidents contre la COVID-19. En outre, le gouvernement a investi massivement dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, notamment 740 millions de dollars pour des mesures visant à contenir et à prévenir les infections. Pour la suite des choses, nous allons collaborer avec les provinces et les territoires pour poursuivre l'établissement de nouvelles normes nationales en matière de soins de longue durée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS ORALES

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant la période des questions, le député de Red Deer—Lacombe a fait un geste de la main inapproprié et irrespectueux à la fin de sa question. Ce geste est en contravention de l'article 18 du Règlement, et je lui demande de s'excuser.

Le vice-président: Je ne suis pas sûr si le député de Red Deer—Lacombe est toujours en ligne. S'il l'est, je vais lui demander s'il souhaite intervenir ou faire des remarques.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son intervention. Il n'est pas rare que les gens puissent gesticuler ou faire des gestes de la main à la Chambre des communes. Si j'ai utilisé un geste de la main qui a offensé quelqu'un, je retire ce geste sans réserve.

● (1210)

Le vice-président: Je remercie la députée de Longueuil—Charles-LeMoyne d'avoir soulevé ce point, et le député de Red Deer—Lacombe d'y avoir répondu.

Je tiens simplement à rappeler aux députés que, qu'ils soient à la Chambre ou qu'ils participent en ligne par vidéoconférence, les normes de décorum de la Chambre s'appliquent. J'encourage tous les députés à toujours respecter ces normes, surtout quand ils sont en ligne.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): J'aimerais avoir votre avis, monsieur le Président, mais il me semble que des excuses qui n'en sont pas ne peuvent pas réparer le tort qui a été fait. Ce geste offensant de la main est on ne peut plus clair.

Affaires courantes

J'ai été offusquée, comme beaucoup d'entre nous, je crois. Le simple fait de regretter un geste ne constitue pas une excuse suffisante. La présidence n'est-elle pas de cet avis?

Le vice-président: Je vais redonner la parole au député de Red Deer—Lacombe et voir s'il a quelque chose à ajouter. Selon les conventions et les traditions de la Chambre, quand un député se rétracte ou regrette un geste qu'il a fait, il doit le faire de manière catégorique. Je demande donc au député de Red Deer—Lacombe s'il a quelque chose à ajouter.

M. Blaine Calkins: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je regrette ce geste sans réserve.

Le vice-président: Nous laissons cette question de côté pour le moment. Je passerai en revue le débat d'aujourd'hui et je ferai un suivi auprès de la Chambre au besoin.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens à propos du même recours au Règlement et du même geste. Un certain nombre de personnes ont été très choquées par le geste du député. Nous sommes donc heureux de savoir que la présidence examinera la question et en reparlera à la Chambre.

Le vice-président: Je remercie le secrétaire parlementaire pour ses observations. Cette question mérite clairement un examen. Ce sera fait. J'en reparlerai à la Chambre au besoin.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Robert Oliphant (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les traités suivants. Le premier est intitulé Accord de siège entre le gouvernement du Canada et la Commission de coopération environnementale. Il a été fait à Gatineau et à Ottawa le 5 octobre 2020 et est connu sous le nom d'Accord de siège 2020.

Le deuxième traité que je souhaite déposer, dans les deux langues officielles, s'intitule Accord de siège entre le gouvernement du Canada et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Il a été signé à Ottawa le 5 juin 2019 et à Miquelon le 13 juin 2019.

Par ailleurs, monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quelqu'un apparaît à l'écran sans chemise, ce qui à mon avis ne respecte probablement pas le décorum parlementaire. Il nous faut peut-être porter attention à ce type de situations embarrassantes.

Le vice-président: Je remercie le secrétaire parlementaire. Il est probablement heureux que nous ne voyions pas en plein écran tous les députés qui participent à la vidéoconférence. Il est arrivé à quelques reprises que des députés laissent par inadvertance leur caméra tourner. Nous demanderons à l'équipe des services de diffusion d'aviser le député concerné de désactiver sa caméra.

M. Robert Oliphant: Monsieur le Président, il est déjà choquant de voir un député sans cravate. Or, dans ce cas-ci, on ne portait carrément pas de chemise.

Le vice-président: Je remercie le secrétaire parlementaire de ses précisions. Comme je l'ai dit, nous tenterons de tirer tout cela au

clair. Je demande aux députés de patienter un petit moment. Lorsque nous tenons des séances hybrides, il n'est pas toujours aisé de passer d'un député à l'autre quand certains se trouvent à distance alors que d'autres sont sur place. Je remercie les députés de leur patience.

* * *

• (1215)

[Français]

LA LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA

M. Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ) demande à présenter le projet de loi C-249, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (remboursement – service aérien annulé).

— Monsieur le Président, je remercie ma collègue la députée de Saint-Jean de son appui dans le dépôt de ce projet de loi important aujourd'hui. Ce projet de loi est la suite de plusieurs mois de travail avec les associations de consommateurs également.

Je pense qu'il était important que nous déposions ce projet de loi pour M. et Mme Tout-le-Monde qui ont payé des billets d'avion et qui ont droit à un remboursement, mais à qui le ministre des Transports, en créant de l'ambiguïté, ne semble pas vouloir dire qu'ils ont y droit, malgré le droit actuel qui leur permet de recevoir un remboursement de leurs billets d'avion. Ce projet de loi vient donc répondre à cette question en réaffirmant le droit des passagers d'avoir un remboursement.

J'espère de mon côté que j'aurai l'appui d'un maximum de députés de la Chambre. Je suis assez confiant dans le fait que nous aurons des appuis substantiels.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

L'ENVIRONNEMENT

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de présenter la pétition électronique 2675, qui a été lancée par Sonja Wood et signée par 1 185 personnes.

Les pétitionnaires mentionnent que le pont-jetée de Windsor, en Nouvelle-Écosse, a été construit sur la rivière Avon en 1968 et est équipé de vannes pour gérer les niveaux d'eau, mais ne comporte pas de passage adéquat pour les poissons. À ce jour, il entrave les migrations des poissons, y compris le saumon sauvage de l'Atlantique et l'anguille d'Amérique, deux espèces en péril présentes dans la baie de Fundy. Les vannes ont été occasionnellement ouvertes au cours des quelque 50 dernières années pour contrôler principalement les niveaux d'eau du lac Pesquid, et plus récemment pour faciliter le passage des poissons en période de niveaux d'eau élevés. Les premiers saumons depuis 50 ans ont été capturés l'été dernier au-delà du pont-jetée. Les vannes n'ont jamais été ouvertes pour faciliter les migrations annuelles du saumon sauvage de l'Atlantique pendant l'été, des migrations qui sont très importantes. Les pétitionnaires veulent que le ministère des Pêches et des Océans change cela.

Ils demandent à la ministre de faire en sorte que les vannes du pont-jetée de Windsor restent ouvertes plus longtemps pendant les marées montantes et descendantes pour permettre le passage plus naturel des poissons durant les saisons migratoires.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui.

La première pétition concerne expressément le prix de l'essence. Les pétitionnaires demandent que le prix de l'essence soit fixé de manière responsable. La Chambre a adopté un processus législatif à cet effet, mais il n'a jamais été mis en œuvre. Il s'agissait de créer un organisme de surveillance des prix de l'essence. La surveillance et l'enregistrement sont des pratiques qui se font aux États-Unis, et les pétitionnaires demandent au gouvernement des mesures comparables.

• (1220)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, ma deuxième pétition concerne l'industrie automobile. Les pétitionnaires réclament une stratégie nationale de l'automobile. Nous avons perdu la part importante que nous occupions dans le secteur de l'automobile. Même si deux bonnes mesures ont été annoncées récemment en raison des négociations avec Unifor concernant des usines du Sud de l'Ontario, nous perdons toujours des parts de marché à travers le monde. Les pétitionnaires réclament donc une politique nationale de l'automobile.

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, ma dernière pétition porte sur la protection du site Ojibway Shores. Il s'agit de la dernière propriété riveraine qui se trouve entre les mains de l'administration portuaire. Les pétitionnaires souhaitent que cette propriété soit transférée au ministère de l'Environnement afin de protéger plus de 100 espèces en péril. C'est un point chaud pour l'environnement, et ce dernier boisé au bord de la rivière Detroit est un espace important et précieux pour un parc urbain national.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES LETTRES DE CHANGE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Ordres émanant du gouvernement

Le vice-président: Lorsque la Chambre a interrompu l'étude de cette motion, il restait au député de Cariboo—Prince George trois minutes pour les questions et les observations. Nous y passons donc dès maintenant.

Le député d'Oshawa a la parole.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, je tiens d'abord à adresser des remerciements. Je tiens à remercier les Canadiens autochtones de nous donner la chance, dans ce Parlement et ce pays imparfaits, de faire progresser la réconciliation. Je tiens également à remercier mes collègues parce que le débat est dénué de toute partisanerie et que je crois qu'il y a une volonté d'aller de l'avant. Je tiens surtout à remercier mon collègue de Cariboo—Prince George. Je ne sais pas si les gens qui nous regardent actuellement ont assisté à son discours, mais il avait un tas de notes devant lui, et pourtant, il les a à peine consultées. Il nous a donné un discours qui venait du cœur, et, selon moi, toutes les personnes qui l'ont entendu ont été touchées par ce qu'il avait à dire.

Mon collègue nous a demandé d'imaginer ce que c'est de vivre à côté d'une maison des horreurs. Malheureusement, beaucoup de Canadiens se trouvent dans cette situation et ils ne saisissent pas toute l'ampleur de la situation que vivent les Canadiens autochtones. Je sais que mon collègue a rencontré trop de familles, trop de victimes et trop de gens qui ont connu des difficultés.

On nous a dit à maintes reprises que cette journée ne peut pas être seulement un jour férié. Je tiens à dire officiellement que, à mon avis, elle ne devrait pas être un jour férié pour les employés fédéraux. Cette journée-là, ils devraient travailler pour aider les Canadiens autochtones.

Le député peut-il nous dire ce que nous pourrions faire, selon lui, afin d'améliorer le projet de loi pour que ce jour en soit un de célébration et de sensibilisation, et non un jour férié comme les autres?

M. Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'ai commencé mon intervention par une analogie. J'ai demandé aux députés de s'imaginer vivre à côté d'une maison des horreurs et connaître les familles et les enfants qui y ont habité, et découvrir, des années plus tard, que des horreurs s'y sont produites. J'ai la gorge serrée juste à y penser. Mon personnel a compilé un certain nombre de documents pour moi, mais je ne les ai pas consultés parce que c'est une situation que j'ai souvent observée, non seulement au cours de ma carrière politique, mais aussi tout au long de ma vie. Mes amis et ma famille sont originaires de la région où le programme a fait beaucoup de victimes, et les cicatrices sont encore présentes aujourd'hui.

En faisant de cette journée un jour férié national pour les employés fédéraux, je crains qu'on oublie sa signification et son importance. Comme je l'ai dit plusieurs fois, ce sera juste un jour de plus où les gens pourront sortir leur véhicule récréatif pour aller faire un petit voyage.

Il est tellement important d'ajouter une stratégie nationale de sensibilisation dans le projet de loi. Ce n'est qu'un des amendements que je souhaiterais voir, mais il compte beaucoup. Une telle stratégie est essentielle pour que le projet de loi soit une réussite.

Ordres émanant du gouvernement

• (1225)

[Français]

Mme Caroline Desbiens (Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour partager mon temps de parole avec ma collègue d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou.

Je pensais que ma circonscription était la seule à avoir un nom aussi long, mais je constate que c'est également le cas pour celle de ma collègue.

Le vice-président: La députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix a-t-elle le consentement unanime pour partager son temps de parole?

Des voix: D'accord.

Mme Caroline Desbiens: Monsieur le Président, en 1973-1974, alors qu'elle avait six ans et qu'elle se rendait pour la première fois au pensionnat de la St. Joseph Mission, la jeune Phyllis portait un magnifique chandail orange que sa grand-mère venait tout juste de lui acheter.

Rappelons-nous notre enfance, quand nous avions 5 ou 6 ans et que notre grand-mère nous donnait un cadeau, à quel point cela était heureux et grand.

Une fois qu'elle fut arrivée au pensionnat, les responsables la dépouillèrent de ses vêtements et lui confisquèrent son chandail orange pour ne plus jamais le lui remettre.

Nous n'aurions que ce fait pour motiver nos actions de réparation que nous aurions le devoir ultime de les entreprendre. Or, il y en a par centaines, par milliers, des histoires comme celle de la jeune Phyllis. Des milliers d'enfants comme Phyllis ont vu la lumière qui les habitait, la paix et l'amour qui les berçaient, les grandes et nobles valeurs de leur nation qui les définissaient déjà, toute cette vie de famille et toutes ces vies s'éteindre.

C'est là que cela fait très mal: quand tout ce qui nous réconforte et nous définit s'éteint. Grande, immense fut la peine de ces victimes et de leurs familles. Grand demeurera le vide si on ne réussit pas ensemble à réparer la mémoire des peuples des Premières Nations.

Souvent, lorsque le vide s'installe parfois, il est bon de puiser dans les enseignements de nos aîeux. De mon grand-père, il m'est resté souvenance d'une phrase qui m'a toujours suivie et qui, qu'on le croie ou non, est en lien direct avec le projet de loi C-5.

Ainsi, en ce vendredi singulier où semble poindre l'unanimité, je me permets de raconter l'origine de cette phrase. Mon grand-père Bouchard avait ses accoutumances. Il passait ses après-midis, fier retraité marin et agricole de 90 ans, assis dans sa berçante sur la véranda de sa maison en bordure du chemin passant, le Chemin des Coudriers. Tous les jours après l'angélus venait se joindre à lui son vieil ami et son meilleur public que l'on surnommait, et ce n'est pas une blague, « Canada ». Grand-papa racontait les histoires dangereuses et légendaires de ses traversées d'hiver en petit canot de glace, ses anecdotes de cheval qui a pris le mord aux dents et ses « chouennes » du bord de l'eau. Il en avait plein la mémoire, de ces histoires, au grand plaisir des touristes qui, au passage, l'interpellaient ainsi: « Bonjour. C'est beau, vos histoires. On n'entend plus beaucoup cela, de nos jours, des histoires racontées comme cela. Est-ce qu'on peut vous enregistrer? »

Des attroupements se réunissaient autour de la galerie, si bien que, parfois, un embouteillage se créait dans la rue. Un jour, un grand homme au teint chaud, aux yeux et aux cheveux très noirs, s'arrêta, l'écouta longuement et porta un grand intérêt à sa parlure, aux accents particuliers et typiques de l'Île aux Coudres. L'Autochtone vint vers lui et lui dit: « La mémoire, c'est un trésor pour bâtir l'avenir de la paix. Alors, surtout, prenez-en soin, monsieur ».

Mon grand-père a répété cette phrase tous les jours suivants, jusqu'à sa mort. Sans maladie aucune et comme il se plaisait à le dire, il est mort de vie. Et cette phrase de son ami Autochtone fut ses dernières paroles pour nous: « La mémoire, c'est un trésor pour bâtir l'avenir de la paix ».

Il y a fort à parier que cette mémoire à laquelle on fait référence aujourd'hui à la Chambre et qui porte le lourd fardeau du passé est notre outil le plus précieux pour faire un pas de plus, puis un autre, et encore trois autres vers cette réconciliation souvent évoquée, mais trop peu appliquée.

Ce sont 3 200 enfants qui sont morts dans les pensionnats, abusés dans tous les sens du terme. On a abusé de leur corps, de leur cœur, de leur esprit. Que dire des familles, des parents à qui on arrachait leurs enfants des bras? Que dire de toutes ces blessures d'hier, mais aussi celles d'aujourd'hui, bien réelles, absurdes et tellement tristes?

Des milliers et des milliers de raisons habitent dans la mémoire, et il ne tient qu'à nous de faire ce qu'il faut pour rendre le présent meilleur.

Le projet de loi C-5 est un geste modeste si on le compare à tout ce qu'il importe de reconnaître, de réconcilier et de réparer, mais c'est un geste concret. Il faut en espérer beaucoup d'autres, mais c'est un geste.

• (1230)

L'idée de voter en faveur d'une journée nationale de la vérité et de la réconciliation trouvera encore sur son chemin les argumentaires sur les coûts économiques de l'adoption d'une telle loi qui prévoit un autre jour férié. Cependant, si l'on pouvait monnayer ce qu'il en a coûté à plus de 150 000 enfants et à leur famille, profondément anéantis et privés de la nature même de leur existence, à quel montant arriverait-on?

Je me tourne vers tous les parents présents ici aujourd'hui. Combien vaut la vie de nos enfants? Combien vont leur santé mentale et physique, leurs rires, leurs joies et leur cœur? Combien cela vaut-il? Faisons l'exercice. Combien cette loi va-t-elle coûter? On va comparer.

Ramenons nos errances vers les vraies affaires. Voici un extrait du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada:

La politique d'assimilation du gouvernement fédéral a cherché à briser la chaîne de la mémoire qui liait le cœur et l'esprit des enfants autochtones à leur famille, à leur communauté et à leur nation.

[...] Les survivants ont partagé leurs souvenirs avec le Canada et le monde entier pour que la vérité ne soit plus niée. Ils ont aussi communiqué leurs souvenirs pour que les autres Canadiens puissent tirer des enseignements des leçons difficiles du passé. Ils veulent que les Canadiens [et les Québécois] sachent, se souviennent, se soucient et — j'insiste — changent.

Pour que l'on sache, que l'on se souvienne, et que l'on se soucie de ce qui peut être mis en place pour engendrer un changement profond et durable, il faut désigner cette journée dédiée à la vérité et à la réconciliation. Le Bloc québécois s'est, à de nombreuses reprises, engagé à être un allié des Premières Nations. C'est la raison pour laquelle il votera pour le principe de ce projet de loi, car celui-ci s'inscrit dans le processus de la réconciliation avec les peuples autochtones. Il répond aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, parce qu'il permettra de perpétuer la mémoire du drame vécu par les victimes des pensionnats et assurera un dialogue perpétuel sur l'histoire nationale au sein de la population.

Au fil de ses travaux, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a affiné sa définition de la réconciliation et c'est, en soi, un signe important d'avancement et de volonté d'agir. Ces principes qui peuvent nous guider vers la réconciliation reposent sur et sont soutenus par quatre piliers que sont le droit de savoir, le droit à la justice, le droit à la réparation, et la garantie de non-réurrence qui est l'objectif ultime de cette démarche.

Cette journée devra être le levier des 364 autres journées où il est de notre responsabilité individuelle de bien mesurer l'importance de nos gestes dans cette obligation qui est la nôtre, celle de participer avec cœur, honnêteté et rigueur à l'avancement et à l'amélioration de la qualité de vie des Premières Nations et du vivre-ensemble de nos nations respectives. Cela s'appelle « prendre soin » et prendre soin, ça répare.

Pour terminer, j'invite tout le monde à prendre leur téléphone cellulaire, à appuyer sur l'icône « notes » et à noter ceci, cadeau mémoire de mon grand-père Bouchard: « La mémoire est un trésor pour bâtir l'avenir de la paix. »

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours encourageant d'être témoin, ici, de la reconnaissance de l'importance de la vérité et de la réconciliation pour notre pays. Cela va au-delà des murs de la Chambre. En fait, nous voulons que la vérité et la réconciliation imprègnent tous les segments de notre société. L'une des manières d'y parvenir est de reconnaître les appels à l'action. Nous avons vu les démarches du gouvernement pour répondre à ces appels à l'action dans plusieurs domaines, et nous sommes très reconnaissants quand nous avons le soutien unanime à l'égard de mesures législatives.

Si je comprends bien, les députés du Bloc vont appuyer le projet de loi. Je veux seulement offrir la possibilité à la députée d'ajouter des commentaires.

• (1235)

[Français]

Mme Caroline Desbiens: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention sur notre volonté de faire avancer les débats à la Chambre et d'aller au-delà du simple exercice de nos fonctions.

Il est évident que nous ne votons pas une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation dans le simple but d'obtenir un jour férié, sans rien faire d'autre. Je pense que chacun de nous aura un rôle important à jouer dans sa circonscription, afin de faire valoir l'importance de l'éducation, de l'enseignement, de la sensibilisation et de la réconciliation dans nos milieux respectifs.

Ordres émanant du gouvernement

Je remercie mon collègue de m'avoir permis d'avancer sur ce terrain, puisqu'il est fort important que le geste que nous poserons ici à la Chambre puisse être le début, le démarrage, l'amorce de gestes concrets que chacun d'entre nous aura pour alimenter la volonté tout autour de nous dans nos sociétés respectives.

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours coloré et vibrant, comme on la connaît.

J'aimerais l'entendre un peu plus sur ces histoires individuelles comme celle de son grand-père. Ce sont de belles histoires qui nous permettent de nous réconcilier, à petite échelle. J'aimerais savoir si la création d'une journée spéciale comme celle dont nous discutons va permettre qu'on ait encore plus de ces belles histoires, qui font partie aussi des pierres de la réconciliation.

Mme Caroline Desbiens: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son appréciation.

En tant que porte-parole de la culture, je suis doublement interpellée par les effets que peut avoir cette culture dans nos circonscriptions et dans nos milieux. Je pense qu'il sera important de faire valoir notre milieu culturel et de l'alimenter dans ce sens, afin que nous puissions tous ensemble nous nourrir de créativité et que cette réconciliation, aux allures parfois tristes et chargées d'émotion, puisse se transformer en quelque chose de positif, de grand, d'heureux à la limite. Si l'on réussit à se réconcilier, on va en tirer une grande joie.

Je pense qu'on fait des pas, même s'ils sont lents. Le Bloc québécois le reconnaît et aimerait que ça se passe un peu plus rapidement. Nous sentons que ce projet de loi a quand même des limites, mais nous reconnaissons qu'il pose un geste important. Nous sommes bien sûr en faveur de cette étape importante.

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, en ce qui concerne les commentaires de la députée au sujet du processus, il ne s'agit que d'une étape dans un processus plus vaste. Le prochain objectif sera de franchir toutes les étapes à la Chambre et, par la suite, au Sénat, mais, la dernière fois, c'est là où le processus a échoué. Ce ne sont que des paroles prononcées à la Chambre tant que la loi n'est pas entrée en vigueur.

Quelle est l'opinion de la députée à propos de la prochaine étape, puis de l'adoption au Sénat pour mener à l'entrée en vigueur de la loi? D'ici là, ce ne sont que des mots et de la théorie; ce n'est pas encore la journée que nous souhaitons pour tous les Canadiens.

[Français]

Mme Caroline Desbiens: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question pertinente.

Il est clair que les démarches que nous entreprenons ici doivent recevoir l'aval du Sénat. J'ose espérer que cette fois sera la bonne et que le Sénat agira aussi rapidement et avec autant d'unanimité et de bonne volonté que nous en avons ici à la Chambre. Je l'espère de tout mon cœur.

Ordres émanant du gouvernement

• (1240)

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, le 29 septembre dernier, le ministre du Patrimoine canadien a déposé le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail relativement à la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Le projet de loi a pour objet de donner suite à l'appel à l'action n° 80 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada en instituant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme jour férié, afin de rendre hommage aux survivants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, à leur famille et à leur collectivité et de veiller à ce que la commémoration de leur histoire et des séquelles des pensionnats demeure un aspect essentiel du processus de réconciliation.

Le projet de loi, s'il est adopté, instituerait une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation qui se tiendrait, chaque année, le 30 septembre et qui serait une journée fériée.

Le Bloc québécois s'est engagé à de nombreuses reprises à être un allié des Premières Nations. C'est la raison pour laquelle il votera en faveur du principe de ce projet de loi, car il s'inscrit dans le processus de la réconciliation avec les peuples autochtones, répond aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, permettra de perpétuer la mémoire du drame vécu par les victimes des pensionnats et assurera un dialogue perpétuel sur l'histoire nationale au sein de la population.

Il ne faut pas se cacher que les pensionnats autochtones sont une vraie honte dans l'histoire du Canada. Entre 1874 et 1996, nous retrouvons 130 pensionnats au Canada, et plus de 150 000 jeunes Autochtones sont passés dans ces pensionnats. Les conditions de vie dans les pensionnats étaient difficiles. L'une des causes directes des maladies et des décès était le financement largement inadéquat de la part du gouvernement, ce qui entraînait un manque de qualité, de quantité et de variété de la nourriture. La solitude, l'absence de contact avec les parents et la famille, la frustration liée à l'interdiction de parler sa langue maternelle, la piètre qualité de l'enseignement, la faim, l'institutionnalisation, le travail excessif, les règles strictes, la brutalité et l'absence de personnes de confiance sont des aspects qu'on a pu retrouver dans la majorité des pensionnats.

Lors de leur arrivée aux pensionnats, les jeunes étaient dépouillés de leurs effets personnels et de leurs vêtements traditionnels. On coupait leurs cheveux, on changeait leur nom et on leur donnait un numéro. Ils recevaient des nouveaux vêtements de Blancs, qui différaient selon la tranche d'âge à laquelle ils appartenaient. Les enfants étaient punis s'ils utilisaient leur langue. Ces établissements ont laissé chez les pensionnaires des cicatrices et des traumatismes importants. La majorité des pensionnaires racontent des histoires de solitude, de discipline rigoureuse et de sévices physiques, sexuels, pédocriminels et psychologiques. La séparation de leurs parents et de leur famille a été leur premier traumatisme. Les jeunes étaient confrontés à une nouvelle culture et à une nouvelle langue ainsi qu'au nouveau régime disciplinaire que leur imposaient les Blancs. La confiscation des enfants à leur communauté, leur déracinement, la déstabilisation des communautés cantonnées dans des réserves et le dépouillement de leur culture ont engendré de profonds traumatismes et bouleversements sociaux.

Chaque année, depuis le 30 septembre 2013, les gens sont encouragés à porter la couleur orange pour montrer leur soutien aux

peuples autochtones qui ont fréquenté les pensionnats. La Journée du chandail orange est devenue une occasion de maintenir la discussion sur tous les aspects des pensionnats. La date a été choisie parce qu'elle est la période de l'année où les enfants étaient arrachés à leur foyer et mis dans des pensionnats, et parce que c'est l'occasion de préparer le terrain pour les politiques antiracisme et anti-intimidation pour l'année scolaire à venir. Cette journée est aussi l'occasion pour les Premières Nations, pour les gouvernements locaux, pour les écoles et pour les communautés de se rassembler dans un esprit de réconciliation et d'espoir pour les générations d'enfants à venir.

Phyllis Webstad a fondé la Journée du chandail orange afin de sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes au système des pensionnats et d'honorer les survivants et leurs familles. Cette journée tire son origine de l'histoire de Phyllis. Lors de son premier jour au pensionnat, en 1973, son nouveau chandail orange, un cadeau de sa grand-mère, lui a été confisqué dans un pensionnat de la Colombie-Britannique. On ne lui a jamais remis son chandail. Cette histoire triste illustre bien la volonté assimilatrice et colonialiste qui animait le système scolaire des pensionnats autochtones.

D'un point de vue plus technique, le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui, modifie trois lois pour ne faire qu'une seule modification: ériger le 30 septembre en Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et faire de cette journée un jour férié. Ces trois lois sont la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail.

• (1245)

L'article 1 du projet de loi inscrit clairement son objet dans la foulée des travaux de la Commission de vérité et réconciliation.

L'article 2 du projet de loi modifie le sous-alinéa 42a)(i) de la Loi sur les lettres de change de sorte à ajouter la nouvelle Journée nationale de la vérité et de la réconciliation à la liste des jours fériés dont tient compte la Loi. Concrètement, cela signifie qu'advenant l'adoption du projet de loi C-5, le 30 septembre ne sera plus compté dans le calcul des échéances de moins de trois jours prévues par la Loi sur les lettres de change. Ainsi, une lettre de change ou un chèque qui devait être payable le 30 septembre au plus tard le sera dorénavant le jour ouvrable suivant.

L'article 3 du projet de loi modifie paragraphe 35(1) de la Loi d'interprétation pour inclure la nouvelle Journée nationale de la vérité et de la réconciliation dans la définition de « jour férié » avant l'alinéa a). Cette Loi guide les tribunaux lorsqu'il s'agit d'interpréter tous les textes de loi fédéraux. Par conséquent, la nouvelle journée fériée entrerait dans l'ensemble du corpus législatif fédéral.

L'article 4 du projet de loi modifie l'article 166 de la partie III du Code canadien du travail pour inclure la nouvelle journée qui sera créée dans la définition de « jours fériés ».

L'article 5 du projet de loi modifie le paragraphe 193(2) du Code canadien du travail pour que les employés aient droit à un congé payé le jour ouvrable précédant ou suivant le nouveau jour férié si ce dernier tombe la fin de semaine.

L'article 6 prévoit que, deux mois après la sanction royale, le projet de loi entrera en vigueur lors du jour portant le même quantième ou, à défaut, le dernier jour du deuxième mois. Par exemple, si le projet de loi recevait la sanction royale le 30 décembre 2020, il entrerait en vigueur le 28 février 2021. S'il recevait la sanction royale le 1^{er} janvier 2021, il aurait force de loi le 1^{er} mars de cette même année.

Comme vous le savez, la circonscription d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, que je représente ici à la Chambre, compte plusieurs familles qui ont été victimes des pensionnats autochtones. Il est donc important pour moi que ce projet de loi soit adopté par respect pour elles et par souci de mémoire.

Dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, deux citations ont attiré mon attention.

La première est la suivante: « Les survivants ont partagé leurs souvenirs avec le Canada et le monde entier pour que la vérité ne soit plus niée. Ils ont aussi communiqué leurs souvenirs pour que les autres Canadiens puissent tirer des enseignements des leçons difficiles du passé. Ils veulent que les Canadiens sachent, se souviennent, se soucient et changent. »

Tous les gens qui ont été dans les pensionnats ont terriblement souffert de l'absence de leurs parents, de leurs frères, de leurs sœurs et de leur culture.

Je vais maintenant lire la deuxième citation: « La politique d'assimilation du gouvernement fédéral a cherché à briser la chaîne de la mémoire qui liait le cœur et l'esprit des enfants autochtones à leur famille, à leur communauté et à leur nation. »

Imaginons un instant avoir été retirés à nos familles lorsque nous étions jeunes, privés de notre culture et de notre nation pour ne plus parler notre langue, ne plus nous habiller selon notre culture, et vivre autrement. Nous serions hypothéqués pour le reste de notre vie.

En conclusion, la commémoration peut se faire non seulement par le lancement d'une journée spéciale comme le propose le projet de loi C-5, mais aussi au moyen de cérémonies et d'activités permettant de créer un dialogue sur l'histoire des pensionnats autochtones. Par contre, tous ces moyens ne devraient pas déresponsabiliser la société pour les erreurs du passé.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, dans son rapport, la Commission de vérité et réconciliation a déclaré ceci: « Afin de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et de faire avancer le processus de réconciliation, la [Commission] lance les appels à l'action ci-après. » Il y en avait 94.

J'aimerais que la députée nous dise ce qu'elle pense de l'importance de ces appels à l'action, et plus particulièrement du numéro 80, qui dit ceci:

Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir comme jour férié, en collaboration avec les peuples autochtones, une journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour honorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités et s'assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation.

Que pense la députée de l'importance des appels à l'action?

Ordres émanant du gouvernement

• (1250)

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Effectivement, dans l'appel à l'action 80, il est dit: « Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir comme jour férié, en collaboration avec les peuples autochtones [...] » Ce n'est pas juste de le demander. Comme je l'ai toujours dit, cela fait des années et quasiment un siècle que l'on discute avec les peuples autochtones sans que d'action ne soit faite par le gouvernement.

Cette loi est très importante pour qu'enfin des actions soient faites et qu'on ait des preuves de la volonté du gouvernement.

[Traduction]

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais prendre un instant pour remercier l'ex-députée Georgina Jolibois d'avoir attiré l'attention sur ce dossier. Sans elle, je ne sais pas si la Chambre serait saisie de ce projet de loi aujourd'hui, alors je tenais à la saluer. Ce fut un plaisir pour moi d'appuyer le projet de loi qu'elle avait présenté.

Le ministre a dit tout à l'heure que la conscientisation sera au cœur de la journée prévue dans le projet de loi. Qu'en pense la députée: le gouvernement devrait-il lancer des initiatives et débloquer les ressources nécessaires pour conscientiser les gens à l'histoire des peuples autochtones du Canada et les informer des moyens qu'ils peuvent prendre, collectivement, pour cheminer sur la voie de la réconciliation?

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Monsieur le Président, je remercie ma chère collègue de son idée.

Effectivement, l'éducation est très importante. Actuellement, les peuples autochtones ont des problèmes. Ils n'ont pas assez d'argent. Il y a toute la question de la transmission des effectifs pour l'éducation et la commémoration qu'il faut faire. Donc il est important que le gouvernement agisse encore une fois pour établir une solution efficace pour les peuples et les communautés autochtones.

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours.

Il y a un piège dans lequel il ne faut pas tomber, c'est que cette journée fériée devienne une journée de congé ordinaire comme d'autres.

J'ai aimé la proposition d'un collègue conservateur tout à l'heure qui disait que nous avons un grand rôle à jouer en tant que parlementaires pour prendre l'initiative de faire quelque chose de spécial en collaboration avec les communautés autochtones pendant cette journée.

J'aimerais savoir si ma collègue pense que le gouvernement devrait aller un peu plus loin pour soutenir ce genre d'activités de commémoration lorsqu'on fêtera le 30 septembre.

Mme Sylvie Bérubé: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ses bonnes paroles.

Ordres émanant du gouvernement

Il est important que ce ne soit pas seulement une journée fériée, comme ma collègue et mes autres collègues viennent de le dire. C'est tout l'appui en ce qui a trait à la réconciliation avec les peuples autochtones. Le processus de réconciliation est très important, ainsi que les recommandations données par la Commission de vérité et réconciliation. Elles permettent de perpétuer la mémoire du drame vécu par les victimes des pensionnats. Il faut passer à autre chose; les tragédies vécues par les victimes sont inscrites pour toujours dans leurs vies.

Il faut de l'humilité de la part du gouvernement. Il doit agir enfin et adopter le projet de loi C-5.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Monsieur le Président, je suis très fière de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail concernant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Je profite de l'occasion pour remercier Georgina Jolibois, qui a présenté le projet de loi initialement. Je suis constamment inspirée par son travail et la façon formidable dont elle représente les communautés autochtones du Canada.

Nous sommes ici aujourd'hui pour de nombreuses raisons. En réalité, le projet de loi porte sur le fait que, le 30 septembre, nous célébrons la Journée du chandail orange, une journée nationale pour souligner la vérité et la réconciliation. Nous voulons faire de cette journée un jour férié, où tous les Canadiens s'engagent à reconnaître ce chapitre de notre histoire où des enfants ont été enlevés à leur famille, cette longue période sombre et terrible durant laquelle sont décédés de nombreux enfants autochtones, ainsi que le traumatisme et la torture infligés à ces enfants et à leur famille.

Une aînée de ma circonscription, Alberta Billy, m'a déjà demandé de m'imaginer ce qui arriverait dans ma communauté si tous les enfants de 4 à 16 ans étaient soudainement arrachés à leur famille. Personne ne saurait avec qui ils sont ni qui s'en occupe. Cette idée me choque à chaque fois. Je crois qu'aucun de nous ne pourrait imaginer nos précieux enfants arrachés à nos communautés, ni le vide et la tristesse qui nous habiteraient en ne voyant plus leurs jolis minois autour de nous.

Lors de cette journée, les Canadiens devraient comprendre l'incroyable résilience des communautés autochtones, qui se tiennent toujours debout face à une telle adversité.

J'aimerais profiter de l'occasion pour saluer mon mari, Darren Blaney, qui est un survivant des pensionnats autochtones. À cette époque, on lui avait attribué le numéro 97. J'ai le cœur brisé à l'idée qu'une âme, qu'un être humain puisse être identifié par un numéro et ainsi perdre son identité, et encore tellement plus.

De nombreux députés ont parlé de l'importance de l'éducation par rapport à ce projet de loi. Je tiens à informer les gens que, au 31 mars 2019, le gouvernement n'avait dépensé que 4,5 millions de dollars depuis son arrivée au pouvoir dans des initiatives d'éducation sur l'histoire autochtone et le programme des pensionnats. Ce n'est ni suffisant ni stratégique. On y reconnaît un autre exemple d'une approche fragmentée alors que le pays a besoin de mieux comprendre cette situation complexe et grave.

Je veux que cette journée soit traitée à l'avenir avec toute la solennité qu'elle mérite. Il faut donc prévoir des ressources pour que

tous les Canadiens prennent le temps de se souvenir de ces belles âmes et de réfléchir à la réalité de ces communautés. Nous voulons que les gens se souviennent de Phyllis Jack, dont la belle et triste histoire a inspiré la Journée du chandail orange. Elle avait six ans lorsqu'elle a pris la route vers le pensionnat. Sa grand-mère lui avait acheté un magnifique chandail orange pour l'occasion.

Qui ne chérit pas de bons souvenirs de ses premières journées d'école? C'est un moment où les enfants sont remplis de fierté. De nouveaux vêtements sont l'expression de l'amour qu'ils reçoivent. En tant que parents, grands-parents, tantes, oncles ou proches, nous achetons parfois une pièce de vêtement spéciale pour la rentrée. Par cet acte, nous espérons envelopper d'un peu d'amour l'enfant qui part en terrain inconnu, parfois inquiétant.

Imaginons à quel point cela était encore plus important dans les pensionnats. Non seulement on achetait un beau vêtement pour un enfant chère, mais on savait également que cette enfant quittait sa famille. Elle partait sans comprendre à quel point ce serait long avant qu'elle puisse revoir sa famille.

Imaginons le désespoir et l'inquiétude de la grand-mère forcée d'envoyer sa petite-fille au pensionnat. La seule chose qu'elle pouvait faire était d'acheter un chandail pour offrir un quelconque réconfort à cette enfant qui, bientôt, allait s'ennuyer de sa famille et de sa maison. Trop souvent, au Canada, au cours de l'histoire, mais encore aujourd'hui, les Autochtones, leurs communautés et leurs enfants sont déshumanisés.

• (1255)

Encore aujourd'hui, beaucoup trop d'enfants sont retirés de leur famille et pris en charge par l'État dans le cadre d'arrestations. Leur nombre surpasse même celui des enfants enlevés à leur famille et envoyés dans les pensionnats. En tant que Canadiens, nous sommes tous responsables de cela. Nous devons tous comprendre que nous avons un devoir. Chaque ordonnance exécutoire que le gouvernement n'observe pas perpétue la déshumanisation des enfants autochtones. C'est inacceptable. Nous devons toujours le dénoncer, et pas seulement par des platitudes, mais par des gestes concrets, notamment en fournissant les ressources voulues pour que ces collectivités puissent commencer à se rebâtir d'une manière plus approfondie et plus viable.

Nous savons que les taux de suicide demeurent trop élevés dans les collectivités autochtones au Canada. Récemment, un chef de ma circonscription m'a dit: « Je fais des pieds et des mains pour jeter les jalons d'une économie forte pour ma collectivité de sorte que nous puissions jouir d'un avenir positif et que les jeunes reprennent espoir, mais lorsqu'un jeune se suicide, il est difficile de continuer à faire pression et à bâtir. C'est la réalité quotidienne des collectivités autochtones au pays. On ne peut prétendre que ce n'est pas directement lié au fait que notre pays a une histoire marquée par le colonialisme et les pensionnats qu'il hésite encore à exposer au grand jour pour que nous puissions porter collectivement ce fardeau et que les collectivités n'aient plus à le porter seules. »

Nous continuons notre travail dans les communautés autochtones partout au Canada en raison des générations d'enfants qui sont passées par les pensionnats autochtones. Il est important de le reconnaître. Ce sont des générations d'enfants qui sont passées par les pensionnats autochtones et des collectivités, sur des générations, qui ont soudain perdu tous leurs enfants âgés de 4 à 16 ans. Quelles sont les répercussions sur les individus et les communautés, et comment se reconstruisent-ils, après des générations et des générations? Seule leur résilience les y aide, résilience dont les communautés autochtones n'ont cessé de faire preuve, encore et encore; mais individus et communautés ont aussi besoin des ressources nécessaires pour y parvenir.

Les parents apprennent encore à être parents. Les traditions continuent de réapparaître dans nos communautés et ces communautés ont besoin qu'on les aide pour donner aux parents le temps d'apprendre à être des parents et à acquérir tout ce savoir. Beaucoup de communautés dans ma circonscription ont réclamé de l'aide. Elles veulent que les choses s'améliorent en leur sein. Elles voient ces merveilles de résilience, de croissance personnelle et de fortune, mais elles ont besoin des ressources pour investir en elles.

Quand j'entends les gens dire encore et encore, malheureusement, que c'est fini, que ces jours-là sont derrière nous, que c'est du passé et que les Autochtones devraient passer à autre chose, je me sens à la fois bouleversée et en colère. Ce n'est pas fini. Nous le voyons tous les jours à travers les drames qui se produisent dans des communautés autochtones partout au pays. Nous le voyons avec la GRC, qui ne réagit pas comme elle le devrait parce que ses agents ne savent pas comment réagir. Nous devons faire mieux et le Canada doit faire mieux. L'influence des pensionnats indiens et du colonialisme se fait toujours sentir: leurs ombres planent toujours sur ce pays, jour après jour après jour.

Selon le rapport de la Commission de vérité et réconciliation, « [l]a réconciliation n'est pas un problème autochtone, c'est un problème canadien. Tous les aspects de la société canadienne devraient devoir être réexaminés. »

Le projet de loi représente un petit pas, mais c'est un petit pas qui encouragera l'ensemble de la société canadienne à repenser les choses, à les revoir et à les considérer autrement. Je sais pertinemment que les répercussions et les intentions sont deux choses différentes. Quand on considère le racisme et le racisme systémique, certaines personnes ne voient que leurs intentions et n'en comprennent pas les répercussions. Nous devons être responsables des répercussions de nos gestes, pas seulement de nos intentions.

Aujourd'hui, lorsque nous prenons conscience de la réalité, nous voyons que le racisme systémique continue d'être un grand problème et que tous les Canadiens ont la responsabilité de le résoudre.

Je veux parler du racisme systémique parce que des gens m'ont dit qu'ils ne comprennent pas ce que c'est. Nous pouvons le voir en ce moment même dans la communauté micmaque. La vérité est que personne ne devrait s'étonner de ce qui est arrivé. Le gouvernement fédéral n'a pas pris d'initiative, il n'a pas élaboré de plan et il n'a pas ouvert la voie à la réconciliation; il a ouvert la voie au mécontentement et à la violence, qui continuent de s'accroître.

• (1300)

La réconciliation est un enjeu canadien dont on discute depuis longtemps.

Ordres émanant du gouvernement

Nous avons besoin d'un gouvernement attentif, d'un gouvernement qui élaborera un plan nous empêchant de nous retrouver dans des situations qui compromettent considérablement la sécurité des gens, bouleversent profondément des communautés et causent des blessures qui prendront du temps à guérir. Il est injuste que le gouvernement fédéral ne fasse pas preuve de leadership et qu'il laisse plutôt des petites communautés autochtones relever ces défis, sans ressources ou presque. C'est cela, le racisme systémique. L'absence de plan est un signe de racisme systémique.

Le racisme systémique peut prendre d'autres formes, et cela me ramène aux intentions et aux conséquences. Un jour, quand mon fils était en cinquième année, son enseignante l'a amené, lui et les autres élèves, à la bibliothèque. On leur a montré une photographie d'une classe d'enfants dans un pensionnat autochtone et on leur a demandé ce qu'ils voyaient. Sur cette photo, les enfants autochtones, qui arboraient tous une coupe de cheveux sévère, avaient l'air très tristes. Ils portaient tous un uniforme.

Beaucoup d'enfants ont répondu des choses comme « peut-être qu'ils n'ont pas pu manger un repas chaud » ou « peut-être qu'ils devaient faire un voyage, mais qu'ils n'ont pas pu le faire, et c'est pourquoi ils sont si tristes ».

Mon fils m'a raconté qu'il était assis dans cette pièce et qu'il devait écouter les idées de toutes ces personnes non autochtones. Il n'a pu s'empêcher de ressentir de la souffrance et de la frustration lorsqu'il a vu la photo parce qu'il a immédiatement su ce qu'elle représentait. Quand il s'est aperçu que les autres enfants ne savaient pas ce qu'ils regardaient, mon fils s'est rendu compte à quel point il était seul et à quel point peu de gens connaissent l'histoire du pays, et il s'est vraiment senti obligé d'éduquer ses camarades sur la réalité.

Enfin, sous l'emprise de l'émotion, il s'est exclamé: « Peut-être que ces enfants ont l'air triste parce que ce sont des Autochtones placés dans des pensionnats mais qui souhaitent désespérément rentrer à la maison pour retrouver leurs parents ».

Je ne pense pas que l'enseignante de mon fils avait de mauvaises intentions. Je crois sincèrement qu'elle voulait faire découvrir l'histoire du Canada aux enfants de la classe, mais elle n'a pas pensé aux conséquences.

C'est tellement important. Je me suis entretenue avec de nombreuses jeunes personnes et leurs parents au sujet de la Journée du chandail orange et ils m'ont dit que cette journée leur fait peur. À mesure qu'ils en apprennent au sujet de l'histoire du Canada, ces enfants autochtones craignent d'être un jour enlevés à leur famille. Nos gestes ont parfois une incidence imprévue. C'est pour cette raison que la lutte contre le racisme systémique doit passer par la curiosité. Il faut commencer à poser les questions importantes et arrêter de faire porter le fardeau de l'éducation aux familles, aux enfants et aux communautés autochtones.

Des années plus tard, lorsque mon fils a commencé l'école intermédiaire, il a travaillé avec son père à une œuvre d'art pour son école visant à reconnaître l'histoire des pensionnats autochtones. L'œuvre d'art est toujours exposée à l'école intermédiaire Southgate. Il s'agit d'un masque de transformation qui représente les efforts des pensionnats pour faire sortir l'Indien de l'enfant. Sur la partie frontale, un visage blanc s'ouvre et laisse voir un visage autochtone. Mon fils était très fier lorsqu'il a apporté son œuvre à l'école. Elle lui donnait l'occasion de parler de l'histoire derrière une réalité qu'il vit au quotidien.

Ordres émanant du gouvernement

Il est important, comme le mentionne le projet de loi, de dédier une journée à la reconnaissance des capacités et de la résilience incroyables des Premières Nations sur le territoire canadien. Je tiens à ce que ce soit reconnu dans le cadre de cette journée. Ma grand-mère a passé la majeure partie de son enfance au pensionnat Lejac en Colombie-Britannique.

C'était une femme forte que j'admirais beaucoup et qui m'intimidait un peu. Je ne l'ai jamais vue porter de pantalon. Même par les plus froides journées d'hiver, elle prenait toujours soin de bien s'habiller, de mettre une robe, de se maquiller et de se coiffer; elle portait souvent un magnifique postiche qui était devenu un élément distinctif.

Elle me disait souvent, « On ne se plaint pas, Rachel, nous sommes encore là. Si on n'aime pas quelque chose, il faut essayer de régler le problème. » Il m'a fallu des années pour comprendre qu'elle me montrait ce qu'était le pouvoir des Autochtones partout au pays, nous sommes encore ici et la culpabilité des non-Autochtones et ce qu'ils ressentent ne nous aident pas.

• (1305)

Au cours de l'histoire coloniale, à partir du contact initial, il y a eu la variole, les pensionnats, le racisme, le racisme systémique, la prise en charge des enfants et l'ingérence constante de tous les ordres de gouvernement dans les communautés autochtones et leur capacité de développer leur économie. Malgré ces défis constants, après des générations, les Autochtones sont encore là et ils continuent de lutter et de trouver des moyens de conserver leurs traditions et leur histoire. Ils sont toujours là.

La Journée du chandail orange me fait penser à ma grand-maman, qui a surmonté des défis incroyables. Elle me fait aussi penser à mon père et à mes tantes et oncles, qui ont travaillé sans relâche pour se réapproprier notre culture et notre histoire. Tous souhaitaient que leurs petits-enfants aient ce lien.

Ce projet de loi ferait en sorte qu'on reconnaisse, pendant une journée, l'histoire de notre pays et la réalité actuelle qui en découle. Il y a tant à faire. J'espère que tous les députés et tous les Canadiens comprennent que nous devons tous contribuer à ce travail. Cette mesure législative est un pas en avant. Ce n'est pas assez, mais c'est un pas en avant et nous continuerons d'avancer à chaque pas que nous ferons. Ce projet de loi avait été adopté à la Chambre à la dernière législature mais, au Sénat, il est mort au Feuilleton. J'espère de tout cœur que cela ne se reproduira pas.

Pour conclure, il y a eu des pourparlers entre les partis et j'espère que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante: que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement ou lorsque plus aucun député ne se lèvera pour prendre la parole, selon la première éventualité, le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation), soit réputé lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier, réputé étudié en comité plénier, réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, réputé adopté à l'étape du rapport et réputé lu une troisième fois et adopté.

• (1310)

Le vice-président: Puisqu'il s'agit d'une séance hybride de la Chambre, par souci de clarté, je vais demander seulement aux députés qui s'opposent à la demande de répondre. Donc, que tous

ceux qui s'opposent à ce que la députée de North Island—Powell River propose la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il aurait été agréable de voir ce projet de loi adopté puisque de nombreux groupes attendent avec impatience qu'on reconnaisse l'importance de cet enjeu. Cela dit, les histoires personnelles qu'a racontées la députée m'ont fait une vive impression. Je l'en remercie.

La députée parlait des répercussions sévères sur les enfants. Au Manitoba, plus de 10 000 enfants se trouvent dans un foyer d'accueil. Je ne connais pas les chiffres exacts aujourd'hui, mais il est assez ahurissant de constater que plus de 90 % de ces enfants sont autochtones, si je ne m'abuse.

Cela me fait réaliser que nous devons en faire tellement plus. Il faut que les gouvernements et les dirigeants autochtones se réunissent et déploient davantage d'efforts de manière concertée afin de maintenir autant que possible l'harmonie dans les familles.

Je me demande si la députée pourrait nous parler davantage de ce qu'elle croit qu'Ottawa devrait faire, en collaboration avec d'autres parties, pour s'attaquer à ce problème très grave.

Mme Rachel Blaney: Monsieur le Président, j'espère que le député prendra le temps d'examiner la réalité du gouvernement formé par son parti. Le projet de loi C-92 a été présenté lors de la dernière législature. L'une des choses pour lesquelles je me suis battue, en tant que vice-présidente du comité des affaires autochtones et du Nord, et pour lesquelles de nombreux dirigeants autochtones du Canada se sont battus, c'était l'octroi de suffisamment de ressources pour accomplir ce travail.

De nos jours, un très grand nombre d'enfants autochtones sont pris en charge parce que les gouvernements conservateurs et libéraux se renvoient sans cesse la balle et continuent d'employer un langage similaire à celui utilisé par le secrétaire parlementaire dans sa question, lorsqu'il a encouragé les communautés autochtones à unir leurs efforts et trouver des solutions. Elles travaillent fort chaque jour parce qu'elles ne veulent pas voir leurs enfants les quitter. Ce dont elles ont besoin, ce sont des ressources. Je serai heureuse de travailler avec tout gouvernement qui est prêt à prendre ses responsabilités et à fournir des ressources, mais je n'en ai toujours pas vu un seul.

[Français]

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de North Island—Powell River de son discours. J'en suis restée bouche bée. Je comprends toute l'émotion contenue dans son discours. Je suis d'accord avec elle sur le fait qu'il ne faut pas oublier.

Nous parlons d'instaurer une journée de commémoration, et je suis absolument certaine que cela est essentiel pour les communautés. J'ai beaucoup d'amis, jeunes ou vieux, provenant de la nation innue et de la nation naskapie. Malgré eux, ils ont pris part à un véritable génocide culturel. Je suis un peu émue, mais j'imagine que cela fait partie de la discussion que l'on doit avoir avec les Premières Nations.

Ma collègue a mentionné qu'il fallait également qu'il y ait des actions et des ressources. Évidemment, il y a aussi la question du temps. J'ose espérer que tout le monde votera en faveur du projet de loi.

Selon elle, quelles sont les actions rapides et urgentes à mener et quelles sont les ressources dont on aurait besoin?

• (1315)

[Traduction]

Mme Rachel Blaney: Monsieur le Président, à mon avis, les ressources dont les communautés autochtones ont le plus besoin sont celles qui permettent d'aider les familles à garder leurs enfants à la maison, d'examiner le racisme systémique dans l'ensemble du Canada et de lutter contre ce fléau. Lorsqu'un nombre si élevé d'enfants autochtones sont retirés de leur foyer, il faut poser plus de questions et cesser de rejeter la responsabilité sur les familles qui ont du mal à joindre les deux bouts. Toutes les familles doivent prendre leurs responsabilités, mais nous avons besoin de ressources dans ces communautés pour les soutenir.

À l'avenir, nous aurons également besoin de ressources et de plans concrets afin d'éviter que les communautés autochtones aient à vivre d'énormes crises comme celle qui sévit actuellement dans tout le pays. Elles ont besoin de ce soutien à l'avance afin qu'elles n'aient pas à réparer des dégâts importants.

Mme Jenica Atwin (Fredericton, PV): Monsieur le Président, je tiens à féliciter sincèrement la députée de North Island—Powell River pour son incroyable discours. Tous les députés doivent avoir la larme à l'œil en ce moment. C'était incroyable, et je tiens à lui exprimer mon amour et ma reconnaissance.

La députée a parlé du problème persistant qui entoure le conflit sur la pêche en Nouvelle-Écosse. Peut-elle parler du rapprochement qu'on peut faire entre, d'une part, l'idée d'instituer un jour férié national et la Commission de vérité et réconciliation du Canada et, d'autre part, ce qui se passe sur le terrain concernant les droits des Autochtones que nous n'arrivons pas à protéger malgré nos engagements? J'aimerais entendre ce qu'elle a à dire à ce sujet.

Mme Rachel Blaney: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses félicitations et de son observation au sujet de la question importante dont nous débattons aujourd'hui et des histoires personnelles que j'ai racontées. Ce qui se passe chez les Micmacs me rappelle ce qu'un chef m'a dit récemment: quand une décision judiciaire ne donne pas raison aux Autochtones, elle est mise en œuvre le lendemain, mais quand c'est l'inverse, il faut 21 ans pour la mettre en œuvre.

Quand je pense à tout cela, je me demande combien de temps les communautés autochtones devront attendre. Pendant combien de temps des gouvernements diront-ils que leurs droits et leurs titres peuvent faire l'objet de négociations? Pendant combien de temps des décisions affirmeront-elles que les Autochtones ont seulement le droit de s'assurer un moyen de subsistance convenable?

J'espère que tout le monde prendra un moment pour réfléchir à ce que cette expression signifie. Elle signifie que les Autochtones peuvent gagner un peu d'argent, mais pas trop parce que, s'ils en ont trop, le gouvernement ne pourra plus s'opposer à l'indépendance qu'ils ont acquise? Il s'agit d'une préoccupation constante. Les différents ordres de gouvernement ont sans cesse relégué aux oubliettes le développement économique des communautés autochtones, et il nous revient de l'admettre dans le cadre de la réconciliation.

Ordres émanant du gouvernement

M. Adam van Koeverden (secrétaire parlementaire de la ministre de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse et du ministre du Patrimoine canadien (Sport), Lib.): Monsieur le Président, je prends seulement la parole aujourd'hui pour exprimer ma solidarité envers la députée. J'ai regardé attentivement la députée de North Island—Powell River exprimer son désir ardent que la mesure législative soit adoptée. Je tiens également à exprimer ma déception parce que ce ne sera pas aussi rapide que nous l'avions espéré. Je sais que je devrais poser une question, et je vais le faire, mais je tiens à exprimer officiellement ma solidarité envers la députée et mon désir de la soutenir, elle, sa communauté et diverses autres communautés autochtones, par tous les moyens possible.

Ma question est la suivante: que puis-je faire pour aider?

Mme Rachel Blaney: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention et de sa petite question.

Une des choses que les aînés m'ont dites, c'est que ce n'est pas à nous de régler le problème. Les gens doivent faire leur propre travail intérieur et s'assurer qu'ils comprennent l'histoire. Il n'incombe pas aux Autochtones de la leur enseigner.

Le député fait partie du gouvernement, alors j'espère qu'il travaille fort pour faire comprendre aux autres qu'ils doivent financer de manière appropriée les services et l'aide nécessaires pour les communautés. Si nous voulons que les communautés autochtones soient fortes et résilientes — comme elles s'efforcent de le devenir principalement d'elles-mêmes —, nous devons leur fournir les ressources adéquates pour passer à l'étape suivante et nous devons ne pas leur nuire.

• (1320)

Le vice-président: Je souligne pour la gouverne de tous les députés que, durant la période des questions et observations, les observations non accompagnées de questions sont les bienvenus. Il n'est absolument pas obligatoire de poser une question. Les observations sont tout à fait acceptables.

Nous poursuivons les questions et observations. La députée de Vancouver-Est a la parole.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier la députée de North Island—Powell River pour son allocution incroyablement touchante et réfléchie. Je ne peux m'imaginer comment ce doit être difficile pour elle, chaque fois, de raconter son histoire personnelle et les obstacles que sa famille a surmontés et qui permettent à l'ensemble d'entre nous de tirer des leçons, de démontrer aux Canadiens que des mesures doivent être prises et de cesser de tergiverser, surtout le gouvernement.

Elle a soulevé la question des enfants autochtones. Dans le fond, il s'agit réellement de commémorer les enfants autochtones qui ont été arrachés de leur famille. Même aujourd'hui, dans Vancouver-Est, des enfants autochtones continuent d'être séparés de leur famille. Cela se produit encore aujourd'hui. C'est du colonialisme moderne. L'une des causes est que les Autochtones n'ont pas accès à un logement sûr, sécuritaire et abordable.

Je me demande si la députée voudrait ajouter des commentaires sur les programmes gouvernementaux, ou l'absence de ces derniers, pour régler les problèmes de logement pour les Autochtones, qu'ils soient en milieu urbain, rural ou nordique.

Ordres émanant du gouvernement

Mme Rachel Blaney: Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue pour son travail remarquable sur la question du logement. Cet enjeu revêt une grande importance.

J'attends toujours la stratégie nationale sur le logement autochtone promise par le gouvernement il y a des années. Quand on voit les nombreuses communautés autochtones en milieu urbain à l'échelle du pays, il est évident que leurs besoins de logement sont criants. Les mesures d'aide et les services y manquent cruellement. Il est déchirant que des enfants soient enlevés à leur famille, une famille souvent très unie, simplement par manque de logement adéquat. Il ne suffit pas d'inscrire dans un projet de loi que nous allons cesser cette pratique. La sécurité des enfants doit être assurée. Tous les enfants doivent être pris en considération. Les communautés autochtones, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves, ont besoin de logement. Il ne faut plus tergiverser. Il faut agir.

Pendant combien de temps les communautés autochtones devront-elles encore attendre? Voilà une question que tous les députés ministériels devraient se poser chaque jour.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail, qui vise à créer un nouveau jour férié, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Je tiens d'abord à souligner que je prends la parole sur le territoire non cédé de la plus grande communauté micmaque du monde, qui est aussi ma communauté d'origine.

Aujourd'hui, nous discutons d'un grand pas sur la voie de la réconciliation et de la guérison des Premières Nations, des Inuits et des Métis. C'est un pas vers l'avant où nous rendons officiellement hommage aux survivants, à leur famille et aux communautés, un pas qui donne suite à l'appel à l'action n° 80 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, c'est-à-dire la création d'un jour férié, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Avant d'être député, j'ai été professeur à l'Université du Cap-Breton. J'ai donné des cours sur l'histoire des Micmacs et sur les pensionnats autochtones. J'ai aussi été responsable des activités de sensibilisation sur les traités en Nouvelle-Écosse, ce qui m'a amené à donner des conférences dans les écoles et les entreprises à l'intention des gens qui voulaient en savoir davantage sur la vérité et la réconciliation ou sur les pensionnats autochtones. Les gens me demandaient pourquoi on ne leur avait jamais enseigné cela auparavant. Ils voulaient savoir pourquoi c'était la première fois qu'ils en entendaient parler.

Les pensionnats indiens ont été en fonction en Nouvelle-Écosse, ma province, de 1929 à 1967 à Shubenacadie. C'est donc dire que, pendant plus de 40 ans, des enfants de ma province ont été arrachés à leur foyer et à tout ce qui leur était familier. Ils ont été arrachés à des familles micmaques aimantes.

Je mentionnerai deux faits étonnants que je souligne toujours pendant mes présentations.

Le premier vient de la Commission de vérité et réconciliation. Pendant la Seconde Guerre mondiale, un soldat avait une chance sur 26 de mourir. Pour leur part, les enfants des pensionnats autochtones avaient une chance sur 25 de mourir. Pensez-y un peu. Ce n'était pas des soldats munis de casques et de fusils, mais des enfants vêtus de leurs habits du dimanche, qui ne sont jamais rentrés

chez eux. C'est pourquoi on utilise le terme « survivants » pour désigner, par exemple, ma tante Eleanor Mitchell, mon oncle Fudd Lewis et la courageuse auteure originaire de Sipekne'katik, Isabelle Knockwood. Quand j'étais jeune étudiant à la même université, j'ai lu son livre et j'ai pris conscience des horribles séquelles laissées par les pensionnats autochtones et du traitement affreux réservé à ces enfants.

Quand on parle de vérité et de réconciliation, on parle des enfants. J'inviterais les députés à penser à leurs enfants, qui sont à la maison. J'inviterais tous ceux qui participent au débat ou qui le regardent à penser à la joie que les enfants apportent dans nos vies, aux anniversaires, à Noël. Pensez à tout ce que nous faisons avec nos enfants et qui nous remplit de joie. Imaginez maintenant une communauté sans ses enfants, sans cette joie...

• (1325)

Le vice-président: Je ne veux pas interrompre le député, mais j'aimerais savoir s'il compte partager son temps de parole. Selon l'information que l'on a ici, c'est probablement le cas. Je lui demanderais de bien vouloir préciser ses intentions, après quoi il pourra reprendre son intervention.

Je laisse la parole au député.

M. Jaime Battiste: Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée d'Oakville-Nord—Burlington.

Pour revenir à ce que je disais, j'ai un fils micmac de 10 ans et je pense sans cesse à toute la joie qu'il met dans ma vie. Je demande aux députés de s'imaginer comment ils se sentiraient si, collectivement, des générations d'enfants leur avaient été enlevées. D'imaginer l'apathie qui les habiterait alors et la douleur qu'ils ressentiraient à la perspective que leurs enfants soient arrachés à leur vie.

Voilà pourquoi, chers collègues, nous devons garder les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation à l'esprit et pour quoi nous devons créer une journée nationale consacrée à la commémoration de ce terrible chapitre de l'histoire canadienne. Voilà pourquoi nous sommes ici: pour donner suite à l'appel à l'action n° 80.

Il est écrit ceci dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation:

La réconciliation doit devenir un mode de vie. Il faudra de nombreuses années pour réparer les relations et les liens de confiance rompus [...] La réconciliation nécessite non seulement des excuses, des réparations, un réapprentissage de l'histoire nationale du Canada et une cérémonie commémorative publique, mais également de véritables changements sociaux, politiques et économiques. La sensibilisation du public et le dialogue permanents sont essentiels à la réconciliation. Les gouvernements, les Églises, les institutions d'enseignement et les Canadiens de tous les milieux ont la responsabilité d'agir de façon concrète pour la réconciliation, en collaboration avec les peuples autochtones. La réconciliation est la responsabilité de chacun d'entre nous.

La journée nationale rendrait honneur aux survivants des pensionnats autochtones, triste héritage s'il en est, ainsi qu'à leurs familles et à leurs communautés. Cette journée rappellerait à tous les Canadiens de ne jamais oublier les souffrances et le traumatisme qu'ont causés les pensionnats autochtones et qu'ils continuent de causer d'une génération à une autre. La journée serait une occasion pour les survivants des pensionnats autochtones et leurs proches de raconter leurs histoires et, pour le reste d'entre nous, une occasion d'écouter attentivement et d'apprendre.

Je suis fermement convaincu que la journée nationale de vérité et de réconciliation qui est proposée servira à amplifier et à donner de la force aux voix des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ce sera une façon d'assurer que l'on n'oublie jamais les récits et les expériences, la douleur, le traumatisme et l'histoire des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cela nous amènera à garder ces souvenirs vivants dans nos cœurs et dans nos esprits, de sorte qu'ils guideront peut-être nos actions à l'avenir. Peut-être pourrions-nous ainsi bâtir un avenir plus radieux grâce à une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et de nation inuite à État fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Il est important de mentionner que, si ce projet de loi est adopté, cette journée, à l'instar du jour du Souvenir, doit être l'occasion de sensibiliser tous les enfants du pays à ce chapitre important et tragique de l'histoire canadienne.

J'aimerais citer le sénateur Murray Sinclair, qui a déclaré: « Pendant que les enfants autochtones étaient maltraités dans les pensionnats autochtones en se faisant traiter de païens, de sauvages et d'êtres inférieurs, le même message était diffusé dans les écoles publiques du pays. » Nous devons changer cela. Il faut offrir une aide concrète, y compris du financement et des ressources, pour promouvoir le patrimoine en fournissant du matériel de sensibilisation et des ressources concrètes aux commissions scolaires de tout le pays afin que l'on puisse raconter ces expériences et ce chapitre de notre histoire commune.

C'est d'une importance capitale pour les écoles de tout le pays. Je me souviens de ce qui a été dit lors du lancement de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, en décembre 2015. Je me rappelle que le premier ministre a raconté ce qu'il a vécu à l'école. Lorsqu'est venu le temps de discuter de l'histoire des Autochtones, l'enseignant a sauté par-dessus ce chapitre en disant que ce n'était pas très intéressant. Ce jour-là, le premier ministre a juré de faire en sorte qu'on ne passe plus sous silence l'histoire des Autochtones et qu'on ne dise plus aux Autochtones du pays que leur histoire ne fait pas partie intégrante de l'histoire canadienne. Avec l'adoption du projet de loi, nous allons faire en sorte que les gens ne se demandent plus pourquoi on ne leur a jamais enseigné cela à l'école.

• (1330)

Lorsque je donnais des formations sur les traités, je parlais toujours de l'expérience du riz de M. Emoto. Il y a deux pots d'eau et de riz. Le premier est rempli d'énergie positive par les participants qui lui font des compliments comme « Tu es formidable. Tu es bon. Tu es du bon riz. ». Le deuxième pot est rempli d'énergie négative avec des commentaires méchants, par exemple: « Tu ne vaux rien. Tu ne réussiras jamais rien. » Après sept semaines, les participants ont remarqué que le riz qui avait été exposé à une énergie négative commençait à pourrir.

Si sept semaines d'un tel traitement ont ces conséquences sur de l'eau et du riz, imaginons les répercussions sur une population entière à qui on dit qu'elle ne vaut rien et qu'elle est inférieure pendant sept générations. C'est ce que les peuples autochtones du Canada ont subi.

Les échecs d'une génération peuvent représenter les possibilités de la suivante. Avec ce projet de loi, des initiatives d'éducation et des mesures de sensibilisation, nous pouvons aspirer à cet avenir.

M. Adam van Koevorden (secrétaire parlementaire de la ministre de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse et du

Ordres émanant du gouvernement

ministre du Patrimoine canadien (Sport), Lib.: Monsieur le Président, je prends la parole encore une fois pour exprimer ma solidarité envers mon collègue, ainsi que pour le remercier de m'avoir appris tant de choses sur la culture micmaque et d'avoir parlé micmac à la Chambre des communes pour la première fois. Durant les réunions du comité des affaires autochtones et du Nord, où nous siégeons tous les deux, ses interventions et ses commentaires contribuent grandement aux échanges et aux débats.

Je l'ai appelé la semaine dernière pour discuter de la situation concernant les pêcheurs de homard micmacs en Nouvelle-Écosse. Il m'a envoyé une vidéo. Je veux déclarer publiquement aujourd'hui que, en mes 38 années d'existence, c'est la première fois que j'apprends quelque chose au sujet du système micmac de traités. Il est important que tous les députés prennent 10 minutes pour regarder la vidéo afin qu'ils puissent continuer sur la voie de la vérité et de la réconciliation en toute connaissance de cause.

M. Jaime Battiste: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue pour ces commentaires. Lorsque j'étais chef de file de l'enseignement des traités en Nouvelle-Écosse, nous avons créé une vidéo de sensibilisation et nous l'avons publiée sur YouTube.

L'objectif fondamental de cette vidéo était de faire connaître les traités et de répandre l'idée que nous sommes tous visés par les traités, mais, surtout, de montrer que nous sommes tous concernés.

Je me souviens du regretté Noel Starblanket, de Saskatchewan, qui m'a transmis cette philosophie pleine de sagesse sur l'éducation en matière de traités. Il disait que, si nous voulions que l'éducation en matière de traités s'avère fructueuse, il fallait que le message qu'on essayait de faire passer parle d'espoir et du fait d'avancer à l'unisson, et non d'amertume, de colère et de ressentiment. Il s'agissait d'aller de l'avant ensemble.

C'était un survivant des pensionnats indiens, et je le remercie du fond du cœur pour cet enseignement.

• (1335)

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

Je crois que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction, vers la réconciliation. Cependant, il faut faire davantage.

Plus tôt, j'ai demandé au ministre du Patrimoine canadien s'il est d'accord que nous devons approuver et mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et il était d'accord avec moi. En ce qui concerne la question que mon collègue a posée sur la Loi sur les Indiens qui doit être modifiée rapidement, le ministre n'a pas voulu s'avancer.

Mon collègue considère-t-il que cette loi est raciste et qu'il faut la modifier immédiatement?

[Traduction]

M. Jaime Battiste: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la Loi sur les Indiens est raciste. Il ne fait aucun doute que nous devons la modifier.

J'espère vraiment que nous la remplacerons par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Mon père est l'un des premiers rédacteurs de la Déclaration. C'est un document formidable que nous avons intérêt à mettre en œuvre.

Ordres émanant du gouvernement

En 2005, lorsque le gouvernement tentait d'apporter des modifications à la Loi sur les Indiens, je me souviens d'avoir eu une conversation avec un aîné qui m'a dit que la Loi sur les Indiens était comme une épée rouillée: les Autochtones s'y étaient habitués et elle ne leur faisait plus aussi mal. Maintenant, nous devons choisir judicieusement la mesure législative qui remplacera la Loi sur les Indiens, car pour certaines personnes, elle sera perçue comme une épée fraîchement aiguisée.

Ce que nous devons faire, c'est mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones en renonçant aux lois archaïques qui ont été adoptées par le passé. Nous devons nous tourner vers l'avenir, ce que nous permet de faire la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole et à exprimer l'honneur et le privilège que j'ai à travailler avec le député. Nous avons eu de nombreuses discussions au sujet de la lutte contre le suprématisme blanc et de la décolonisation de la société, dont la discussion en cours à la Chambre des communes.

D'aucuns s'opposent à l'adoption rapide du projet de loi à l'étude en invoquant des arguments d'ordre économique. Dans ses commentaires, le député a fait référence à la nature solennelle du jour du Souvenir.

Si l'on reconnaît la nature solennelle du jour du Souvenir et la nécessité pour le pays de réfléchir aux atrocités de la guerre, que dirait le député de choisir cette journée pour réfléchir solennellement aux atrocités du génocide colonial des peuples autochtones survivants dans ces territoires?

M. Jaime Battiste: Monsieur le Président, j'ai d'excellentes conversations avec mes collègues au sujet du racisme systémique au Canada et de la façon de s'attaquer à ce problème. Être sensibilisé à cette réalité est un bon point de départ. L'ajout de cette journée donnerait à tout le monde — dans les écoles, les conseils scolaires et les entreprises du pays — l'occasion d'apprendre.

J'ai fait partie d'un groupe qui a participé à l'exercice des couvertures de KAIROS et je pense que des journées comme le 30 septembre nous donnent l'occasion, non seulement de nous souvenir et de réfléchir, mais aussi d'apprendre sur le passé, comme c'est le cas lors du jour du Souvenir, le 11 novembre chaque année, lorsque nous repensons aux soldats qui ont donné leur vie.

Mme Pam Damoff (secrétaire parlementaire du ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, j'aimerais souligner que je me trouve sur le territoire ancestral de la Première Nation des Mississauga de Credit.

Nous convenons tous de l'importance de reconnaître l'histoire et l'héritage des pensionnats et les séquelles tragiques qu'ils ont infligées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. J'espère sincèrement que le projet de loi C-5 recevra l'appui de tous les députés.

Le dernier pensionnat autochtone a fermé ses portes en 1996, il y a à peine 24 ans. Ce n'est donc pas de l'histoire ancienne. Le nombre de survivants est énorme, et le nombre de victimes et de familles déchirées est encore plus grand. Le processus de guérison sera long, et le projet de loi est un pas vers la réparation des torts infligés tout au long de notre passé colonialiste.

Septembre est une période difficile pour de nombreux peuples autochtones. C'est le mois pendant lequel, année après année, leurs enfants leur étaient enlevés pour être renvoyés au pensionnat, for-

cés d'abandonner leurs proches et leur communauté. On se doit de commémorer cette souffrance vécue par des générations d'enfants, de parents, de familles et de communautés autochtones, une souffrance qui continue de se transmettre aujourd'hui sous forme de traumatisme intergénérationnel, au moyen d'une journée solennelle de réflexion, de commémoration et d'action vers la réconciliation, une journée pour honorer les survivants des pensionnats et leur famille et pour apprendre à connaître leur histoire.

Le 29 septembre, le ministre du Patrimoine canadien a donné suite à l'appel à l'action n° 80 de la Commission de vérité et réconciliation, qui vise à instituer un nouveau jour férié fédéral, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette journée vise à rendre hommage aux survivants, à leurs familles et à leurs collectivités, tout en veillant à ce que la commémoration publique de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un aspect essentiel du processus de réconciliation.

Ce projet de loi vise à instituer une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation qui sera soulignée le 30 septembre. Comme les députés le savent peut-être, il s'agit d'une date particulière pour les peuples autochtones, celle d'un mouvement populaire appelé la Journée du chandail orange, lancé par Phyllis Webstad, et qui doit son nom au chandail orange qu'elle et sa grand-mère avaient choisi pour sa première journée au pensionnat et qu'elle s'était fait voler dès son arrivée. Son chandail orange est ainsi devenu un symbole appelant que plus de 150 000 élèves des pensionnats autochtones ont été privés de leur culture, de leur langue et de leur enfance.

Chaque année, lors de la Journée du chandail orange, nous encourageons les Canadiens à prendre le temps d'écouter les histoires des survivants, d'en apprendre davantage sur les pensionnats autochtones et de s'unir pour donner espoir aux enfants des générations actuelle et futures. Ce jour permet de mieux faire connaître ces histoires de souffrance et d'espoir.

Le 30 septembre de cette année, sur l'heure du dîner, je suis passée à pied près d'une école de ma circonscription. La cour de l'école était comme une marée orange. Les élèves étaient tous venus à l'école vêtus d'un chandail orange. Fait plus important encore, ils apprenaient les séquelles laissées par les pensionnats autochtones. Cela ne se produisait pas quand j'avais leur âge ni même quand mon fils fréquentait l'école.

La tâche de préserver ces histoires et d'instruire les Canadiens sur les horreurs perpétrées dans les pensionnats autochtones est extrêmement difficile et douloureuse. C'est pourquoi je tiens à souligner le travail effectué par les gens extraordinaires du centre culturel Woodland, situé à Brantford, en Ontario. Ouvert depuis 1972, ce centre vise à préserver, présenter, créer et enseigner l'histoire, l'art, la langue et la culture du peuple haudenosaunee des forêts de l'Est. Il a été établi sur le site de l'Institut Mohawk, le plus vieux pensionnat autochtone du Canada, qui a été exploité de 1829 à 1970. Ses élèves l'avaient surnommé le « Mush Hole », ou « trou à bouillie », car les enfants ne recevaient à manger que du gruau, et ce, trois fois par jour, tous les jours.

J'encourage toutes les personnes qui le peuvent à aller visiter le centre culturel Woodland, avec son musée, ses galeries d'art, sa bibliothèque et son centre linguistique, pour vivre une expérience unique d'apprentissage propice à la réflexion. Une visite virtuelle sera offerte au public le 18 novembre, à 19 heures. Le site woodlandculturalcentre.ca contient davantage de renseignements.

Plus tôt cette année, j'ai assisté à une représentation de la pièce *The Mush Hole* au centre des arts de la scène de Burlington. Racontant au moyen de la danse et du théâtre l'histoire terrible de ce qui s'est passé à l'Institut Mohawk, *The Mush Hole* a été créée à partir des entretiens et des écrits des survivants de pensionnats autochtones. La pièce explore non seulement ce qui s'est passé dans le « trou à bouillie », mais aussi le traumatisme intergénérationnel des survivants et de leur famille.

Afin de préserver et de raconter l'histoire des pensionnats autochtones, le pensionnat de Portage la Prairie au Manitoba et le pensionnat de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse ont été désignés comme des lieux historiques nationaux l'an dernier. J'espère que le centre culturel Woodland sera aussi désigné comme un lieu historique national.

Le système des pensionnats autochtones est une tragédie nationale, une souillure du colonialisme maintenue par le racisme systémique. Le fait de reconnaître cette réalité et d'éduquer les Canadiens au sujet de l'expérience des enfants autochtones dans ces établissements fera en sorte que nous n'oublions pas et ne répéterons pas ce chapitre de l'histoire. Il s'agit de remédier aux torts du passé et c'est un pas dans cette direction.

• (1340)

La présentation du projet de loi C-5 contribue au processus de guérison des survivants et des familles qui ont été lésés par un système administré par le fédéral. Une fois ce projet de loi adopté, le système des pensionnats autochtones serait désigné comme un événement d'importance dans l'histoire nationale, ce qui aiderait les Canadiens à comprendre leur histoire et ses conséquences.

Certes, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour favoriser la réconciliation, mais il reste encore beaucoup à faire. Le fait que les Canadiens comprennent l'héritage douloureux des pensionnats autochtones est essentiel pour dire la vérité, se réconcilier et reconnaître les injustices du passé. Cette compréhension éclairerait les actions futures, car on saurait pleinement ce qui a été perpétré contre les peuples autochtones partout au pays.

Il y a quelques années, j'ai organisé dans ma circonscription une projection du documentaire *Nous n'étions que des enfants...*, qui raconte l'histoire de deux enfants enlevés de leur foyer et placés dans un pensionnat autochtone où ils ont subi des sévices physiques, sexuels et psychologiques. Après la projection, un ancien député de 80 ans a déclaré qu'il avait plus appris ce soir-là que durant toute son existence. Des Néo-Canadiens dans l'assistance ont demandé pourquoi on ne leur avait jamais appris cela à leur arrivée au Canada. Voilà qui témoigne de l'importance d'éduquer les Canadiens au sujet de notre passé colonialiste et de ses répercussions sur des générations d'Autochtones.

En 2012, j'ai eu l'occasion de faire une visite à l'école secondaire Pelican Falls First Nations, à Sioux Lookout. Cette école, qui était auparavant un pensionnat autochtone, est maintenant dirigée par le Conseil de l'éducation des Nishnawbe du Nord. Pendant ma visite, j'ai eu l'honneur de rencontrer la directrice générale, Norma Kejick, une femme exceptionnelle dont l'excellent travail a été souligné dans l'ouvrage *Seven Fallen Feathers*. Norma nous a fait visiter les lieux, y compris les bois des environs, où de nombreux élèves sont morts en tentant de retourner chez eux à l'époque où l'école était un pensionnat autochtone.

Lorsque j'ai quitté l'école, j'ai éclaté en sanglots. Comment un pays a-t-il pu traiter des enfants innocents de manière aussi hor-

rible? Comment a-t-on pu les enlever à leurs familles, les priver de l'amour de leurs parents et de leur communauté? Comment a-t-on pu tenter d'effacer leur culture et leur langue? Je ne peux imaginer que nous ayons pu traiter des humains de cette façon, mais c'est pourtant ce qu'on a fait, il n'y a pas si longtemps.

La création de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation donnerait l'occasion d'écouter toutes les voix autochtones, de réfléchir aux erreurs du passé, de tirer des leçons de nos erreurs et de prendre des mesures pour promouvoir une véritable réconciliation. La Journée du chandail orange est l'occasion de souligner que tous les enfants comptent, que tous les enfants autochtones méritent qu'on prenne soin d'eux, qu'ils méritent de sentir pleinement qu'ils sont importants et d'envisager l'avenir avec espoir. Cette réalité honteuse est un fardeau que tous les Canadiens doivent porter.

En tant que secrétaire parlementaire du ministre des Services aux Autochtones, je connais l'importance que le gouvernement accorde à la réconciliation, mais je sais aussi qu'il reste encore beaucoup à faire. La désignation du 30 septembre comme Journée nationale de la vérité et de la réconciliation serait une façon de marquer officiellement, à l'échelle nationale, une page de l'histoire de notre pays, en plus de nous permettre de rendre hommage aux survivants des pensionnats autochtones.

• (1345)

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours.

J'ai la chance de siéger avec elle au Comité permanent de la sécurité publique et nationale, qui étudie le racisme systémique au sein des services policiers canadiens. Je sais qu'elle fait un grand travail à cet égard, et je l'en remercie.

Je vais lui poser la même question que celle que j'ai posée plus tôt à son collègue. On a parlé de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de la Loi sur les Indiens. Pense-t-elle que cette loi est raciste et que nous devrions la modifier le plus rapidement possible?

[Traduction]

Mme Pam Damoff: Monsieur le Président, j'aime moi aussi travailler avec la députée au sein du comité de la sécurité publique et je tiens à souligner sa détermination à améliorer le sort de tous les Canadiens.

Je me réjouis de l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Quant à la Loi sur les Indiens, nous savons que les dispositions qu'elle contient sont racistes. Voilà pourquoi le gouvernement collabore avec les Premières Nations des quatre coins du pays pour leur garantir l'autonomie gouvernementale ainsi que les outils dont elles auront besoin pour se gouverner, comme cela aurait dû être le cas depuis toujours.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours basé sur le respect des droits de la personne.

Ordres émanant du gouvernement

Pendant que j'ai la parole, je voudrais affirmer ma préoccupation relativement au respect des droits de la personne en Colombie, où les opposants politiques vivent en ce moment beaucoup de répression. Il y a des assassinats et des disparitions. À mon avis, cela devrait attirer davantage notre attention et celle du gouvernement fédéral.

J'aimerais poser une question très directe à ma collègue libérale. Nous avons entendu beaucoup de beaux mots au sujet de la réconciliation. Évidemment, nous sommes d'accord sur ceux-ci, mais on doit faire beaucoup plus que cela.

Ma collègue est-elle prête à faire pression sur son gouvernement pour qu'il laisse tomber la poursuite relative au jugement du Tribunal canadien des droits de la personne sur les soins de santé des enfants autochtones?

● (1350)

[Traduction]

Mme Pam Damoff: Monsieur le Président, je sais que le gouvernement travaille avec diligence afin que ces contestations judiciaires soient réglées de manière à mieux servir, dans le respect et la dignité, les personnes qui les ont intentées.

Je tiens à remercier le député de sa question. Le gouvernement comprend qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous n'en sommes pas encore là. Le projet de loi est un pas dans la voie de la réconciliation, mais il nous reste certainement beaucoup à faire.

L'hon. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, en 2000, j'ai eu l'immense privilège de réaliser un examen triennal sur l'accès aux ressources naturelles des communautés autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. L'une des choses qui nous a rapidement sauté aux yeux était la mesure dans laquelle les communautés autochtones souffraient toujours des séquelles des pensionnats et à quel point cela nuisait à leur capacité de profiter pleinement des possibilités économiques. Par exemple, à cette époque, il y avait un grand débat sur la question des ententes sur les répercussions et les avantages et sur la participation équitable aux grands projets d'exploitation des ressources. Ce débat se poursuit encore à l'heure actuelle.

Je me demande si la secrétaire parlementaire pourrait nous faire part de ses réflexions au sujet de l'ampleur des progrès qu'il nous reste à réaliser, à savoir tout le chemin qu'il nous reste à parcourir pour veiller à ce que les communautés autochtones participent pleinement aux décisions entourant les grands projets d'exploitation des ressources et à leur concrétisation.

Mme Pam Damoff: Monsieur le Président, je remercie le député de son travail sur la question au cours de la législature précédente et je le remercie d'intervenir à ce sujet aujourd'hui.

Le député a soulevé un point important, à savoir que nous devons faire en sorte que les Autochtones puissent participer entièrement à l'économie. Cela n'a certainement pas été possible jusqu'à maintenant, et ce, pour de nombreuses raisons, dont certaines sont directement attribuables au gouvernement du Canada. Toutefois, le gouvernement fait un certain nombre de choses dans ce dossier. Par exemple, la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement s'est fixé une cible de 5 % pour l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

À la lumière des conversations que j'ai eues avec Tabatha Bull, du Conseil canadien pour le commerce autochtone, je sais que de nombreuses entreprises autochtones font partie du secteur des res-

sources. Nous devons donc veiller à ce qu'elles puissent participer pleinement à l'économie.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Monsieur le Président, les discours d'aujourd'hui sont intéressants. J'ai travaillé sur le mien hier soir. C'était difficile, étant donné mon éducation et ma culture.

Cela me ramène au comité du patrimoine, à l'époque où nous parlions de ce sujet, et que ma compréhension et ma connaissance étaient insuffisantes. Nous dépendions des témoins pour nous informer, nous éclairer et nous éduquer. Étaient-ils tous sur la même longueur d'onde? Non, les opinions divergeaient quant au nom du jour: journée des Autochtones, journée du chandail orange. On nous a parlé de choses plus importantes à faire. C'était intéressant d'entendre ces témoignages à ce comité.

En passant, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Fredericton.

Le projet de loi est maintenant revenu à la Chambre. Le but de cette mesure législative est extrêmement important: il a, comme objectif national, la réconciliation avec les peuples autochtones. Les pensionnats autochtones représentent un chapitre sombre de l'histoire canadienne. Je n'ai pas vécu cela et ma famille non plus, mais j'ai rendu visite à la nation Siksika, qui se trouve dans ma circonscription. C'est la deuxième plus grande nation du pays. Dans cette nation, il y avait deux pensionnats gérés par deux Églises chrétiennes différentes. L'un d'eux a disparu, l'autre est toujours là. J'ai visité ces lieux avec des anciens. À l'emplacement du pensionnat disparu, il y a, croient-ils, un cimetière non identifié. Seuls les souvenirs de ceux qui y sont allés et n'en sont jamais revenus demeurent.

La bâtisse de l'autre pensionnat, qui est toujours existante, est maintenant occupée par le Collège communautaire Old Sun. Le bâtiment a été remis en état et modernisé, et l'on y offre de nos jours des programmes adaptés aux besoins actuels. Lorsque je me suis promené à l'intérieur du bâtiment avec une aînée, il y a des parties où celle-ci refusait de circuler parce qu'elles évoquent pour elle des souvenirs horribles, comme le jour où sa sœur est morte à ses pieds après avoir fait une chute de trois étages. Une telle tragédie n'aurait pas dû se produire, mais c'est malheureusement ce qui s'est passé. Cette histoire ne fait partie ni de mes souvenirs personnels ni de ma propre expérience, mais j'ai pu l'ajouter à mon bagage de connaissances en écoutant ce qu'une aînée avait à raconter. Cette dernière m'a aussi raconté que, lorsqu'elle avait 6 ans, elle s'enfuyait du pensionnat pour retourner chez elle. Ses fuites horrifiaient ses parents parce qu'ils savaient qu'un agent des Indiens cognerait bientôt à leur porte pour les menacer de leur enlever tout ce qu'ils possédaient s'ils ne retournaient pas leur fille au pensionnat. Cela ne fait pas partie de mes souvenirs, mais cela fait partie de mon apprentissage.

Ce projet de loi est important et nous confions à 5 % de la population le fardeau de nous éduquer à ce sujet. Est-ce la bonne façon de procéder? Certains adultes au pays ne connaissent pas ces choses-là; ils n'en ont pas eu l'occasion. La ville de Strathmore et la nation Siksika ont fait un travail phénoménal. Des jeunes de ces deux communautés, Siksika et Strathmore, fréquentent cette école. Le professeur d'art dramatique de l'école a écrit une pièce de théâtre remarquable intitulée *New Blood*. Elle est jouée par des élèves du secondaire de Strathmore et de Siksika. Il faut qu'on voie cette pièce partout, parce qu'elle pourra éduquer les adultes à ce sujet.

J'ai visité le Centre national des arts, qui comprend maintenant deux employés autochtones, mais qui n'a pas d'argent. Je veux que cette pièce de théâtre soit jouée à Ottawa. Il faut sensibiliser les adultes. Comme il a été dit à maintes reprises à la Chambre, il s'agit d'un élément essentiel. La pièce s'adresse non seulement aux jeunes, mais aussi aux adultes. J'y ai d'ailleurs assisté et j'ai constaté ce que les adultes en retirent. Cette pièce de théâtre est jouée par des jeunes autochtones et non autochtones qui travaillent ensemble pour livrer une histoire fantastique de réconciliation sur une trame historique.

Aujourd'hui, pendant que je regarde mes notes et que j'écoute les députés qui s'expriment, je songe à la structure de Siksika, par exemple.

• (1355)

Les députés peuvent discuter des responsabilités du fédéral, des provinces et des municipalités. Compréhendent-ils toutefois ce que fait vraiment une municipalité, à l'échelle des bandes? Le conseil des Siksikas s'occupe de l'entretien des routes, des égouts et des aqueducs — quand ils sont fonctionnels ou existants —, mais il est aussi responsable de l'éducation et de la santé de sa communauté. Il est responsable de toute une série de choses. En tant que citoyens d'un pays développé, nous ne comprenons pas les défis que cet ordre de gouvernement doit relever et les responsabilités qu'il assume. Nous ne pouvons pas le savoir sans prendre le temps de nous informer.

Comment y arriverons-nous? Faisons-nous reposer le fardeau de ce projet de loi sur 5 % de la population en les obligeant, sans ressources, à enseigner leur réalité au reste des Canadiens? Cela ne fonctionnera pas.

Nous devrions approuver la mesure législative dont nous sommes saisis. Je suis convaincu qu'elle doit être adoptée. Cependant, où sont les renforts? Qui sera responsable de sensibiliser la population à cette question? Je ne parle pas des enfants d'âge scolaire, mais des adultes. Que prévoit-on? Nous renvoyons aux peuples autochtones la lourde responsabilité de sensibiliser le reste des Canadiens en leur disant qu'ils auront une journée en leur honneur.

Je suis absolument d'accord avec la création de cette journée. Dans la réserve de la nation Siksika, l'un des conseillers guide une marche qui commence aux tombes sans épitaphe se trouvant sur le site du pensionnat — qui n'existe plus —, traverse les terres de la nation Siksika, puis se termine à l'autre école. C'est un enseignement que ces gens peuvent comprendre. Ils marchent sur les traces de leurs aînés, qui faisaient l'aller-retour. Nous n'étions pas là. Nous ne connaissons pas ce chemin. Nous devons l'apprendre. Autrement, cela ne devient qu'un jour férié de plus, ce qui est inacceptable. Nous ne pouvons pas laisser ce jour devenir un simple jour férié comme les autres. Cependant, nous en donnons la responsabilité aux peuples autochtones. Nous nommons le jour, c'est tout. Je n'appartiens pas à cette culture. Ce n'est pas mon histoire.

Je me rappelle quand le comité du patrimoine a étudié le projet de loi C-91, qui est devenu la Loi sur les langues autochtones. Parmi tous les nombreux témoins que nous avons entendus, mes préférés étaient ceux qui voulaient savoir comment l'argent se rendrait jusqu'aux écoliers afin que leur langue puisse contribuer à la préservation de leur patrimoine et de leur culture.

J'ai proposé des amendements au comité, mais ils ont été rejetés. Je souhaitais que l'argent soit versé directement aux écoles, comme

Ordres émanant du gouvernement

pour la taxe sur l'essence, que le gouvernement verse directement aux municipalités. Dans ce cas précis, le gouvernement passe par-dessus les autres paliers de décision et va droit au but. Je souhaitais que l'argent aille directement aux communautés autochtones et à leurs écoles. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Il est plutôt allé aux trois plus gros organismes autochtones du pays. Les chefs de la Première Nation Siksika sont venus me demander où était l'argent prévu dans la Loi. Je leur ai répondu de poser la question au gouvernement et aux organismes qui les représentent. Où est cet argent? Les Premières Nations sont incapables de préserver leurs langues, car ils n'ont pas l'argent nécessaire.

Nous devons travailler avec les gens de la base, comme le font les peuples autochtones avec leurs langues. Celles-ci doivent être enseignées aux enfants, dans les écoles, s'ils veulent garder leur culture vivante, car il s'agit d'une culture orale. Bon nombre de choses se transmettent par la parole. La culture autochtone se transmet par les histoires que les aînés racontent de génération en génération, mais encore faut-il de l'argent, et il n'est pas là où il doit être.

Je crains que nous adoptions cette mesure, que nous ayons une journée de reconnaissance, qu'ils en soient fiers, mais que 95 % des autres Canadiens ne soient pas du tout concernés. C'est ma crainte.

• (1400)

Mme Brenda Shanahan (Châteauguay—Lacolle, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec plaisir le député parler de ce sujet important. Je sais qu'il est comme moi très intéressé par l'histoire et l'éducation, et qu'il cherche à comprendre notre patrimoine, surtout dans les situations où, comme il le dit si bien, nous n'y étions pas.

Pour ce qui est de ce que nous pouvons faire pour apprendre, nous qui faisons partie de ces 95 %, je me demande si le député connaît les programmes de financement offerts par Patrimoine canadien. Par exemple, ma ville, Châteauguay, produit en collaboration avec Kahnawake, sa voisine, un festival qui s'appelle « la Fête du maïs ». Il a été annulé cette année, bien sûr, mais ce festival qui existe depuis trois ans est une superbe occasion d'apprendre les uns des autres.

M. Martin Shields: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son compliment. Je le répète, nous partageons le même intérêt pour l'histoire, et je tiens à ce que les gens le sachent. A-t-elle des informations à me transmettre? Nous en recevons beaucoup, alors je lui saurais gré de me rappeler tout ce qu'elle peut.

Toutefois, je vais parler aux députés d'un problème que nous avons. Le comité du patrimoine avait entamé une étude, qu'il a maintenant relancée. La nation des Siksika dispose d'un établissement de calibre mondial pour exposer des artefacts appelé Blackfoot Crossing. Les membres de la nation ont tenté de récupérer les vêtements originaux du chef Crowfoot, qui a signé l'accord initial en 1877. Les vêtements se trouvent dans un musée de Londres. Les membres de la nation ne peuvent pas les récupérer à cause d'une loi qui indique que seul un musée peut en faire la demande. Le libellé archaïque de la loi empêche certaines communautés autochtones de récupérer des artefacts pour les exposer chez elle.

Nous devons corriger cette lacune. Je le répète, je vais faire en sorte que le comité du patrimoine étudie cette question. Nous devons remédier à cette situation pour que les Autochtones puissent récupérer leurs artefacts et pour que nous n'ayons plus à utiliser ce libellé archaïque. Les Autochtones disposent de magnifiques installations, alors nous devons corriger la situation.

Ordres émanant du gouvernement

• (1405)

[Français]

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

Je l'entends parler de l'importance de l'éducation, des nombreux avantages d'en connaître plus sur la culture autochtone et du devoir de mémoire.

Je l'entends aussi parler du processus en comité, où il est possible de proposer des amendements. Je comprends que certains de ses collègues ont refusé d'accélérer l'étude du projet de loi pour qu'il soit réputé avoir été étudié en comité et adopté à l'étape de la troisième lecture. J'aimerais savoir quelles sont les améliorations qu'ils voulaient apporter en comité pour justifier que l'on n'accélère pas l'étude du projet de loi.

[Traduction]

M. Martin Shields: Monsieur le Président, détail technique, j'étais assis ici et je n'ai pas vu qui disait quoi. J'ai simplement supposé que le projet de loi allait être renvoyé au comité. Le comité du patrimoine est actuellement en réunion, et la secrétaire parlementaire assiste à cette réunion pour inscrire le projet de loi C-5 à l'horaire du comité. J'avais hâte qu'il soit soumis au comité, non pas dans le but de voter contre, mais plutôt pour en apprendre plus et entendre des témoins sur le sujet.

Je comprends ce que dit la députée, mais c'est ce qui semblait être prévu. Nous pensions, tout comme la secrétaire parlementaire, que le projet de loi allait être renvoyé au comité. C'est ce qu'on est en train d'organiser dans une autre pièce sur la Colline.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'espère, après avoir entendu cela, que l'étude du projet de loi au comité se fera assez rapidement, puisque le processus à la Chambre s'est fait de cette façon. Ce projet de loi a déjà obtenu un appui, ici et partout au pays, en faveur de son adoption le plus rapidement possible.

Le député pourrait peut-être nous dire ce qu'il va faire pour le faire avancer rapidement et veiller également à ce qu'au Sénat, son parti ne le bloque pas comme il l'a fait la dernière fois.

M. Martin Shields: Monsieur le Président, nous le savons, les comités sont libres d'agir comme bon leur semble. C'est ce qu'on nous répète chaque année. Qu'arrivera-t-il au comité? Ce sera intéressant, comme d'habitude. Nous ne savons pas ce qui arrivera, parce que nous ne sommes pas encore rendus à cette étape.

Ce sera intéressant de voir ce qui arrivera au comité et mon opinion concernant le projet de loi n'a pas changé depuis la dernière fois.

Mme Jenica Atwin (Fredericton, PV): Monsieur le Président, je voudrais reconnaître que l'endroit où je suis présentement, à Fredericton, se trouve en territoire wolastoqiyik non cédé assujéti aux traités de paix et d'amitié. Il ne peut s'agir que de paroles que nous prononçons. Nous devons avoir l'intention d'agir et j'invite l'ensemble des députés à le faire.

C'est un honneur d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-5, et je remercie mon collègue conservateur d'avoir partagé son temps de parole avec moi aujourd'hui.

La question de la réconciliation véritable est importante pour les habitants de ma circonscription et pour l'ensemble de la population canadienne, et s'est une question qui me tient particulièrement à

coeur pour de très nombreuses raisons. D'abord, je suis la mère d'enfants autochtones. Mes garçons sont wolastoqiyiks. Ils sont élevés dans la reconnaissance de leur identité, de leur langue et de leur culture.

Mon plus vieux est en troisième année et va dans une école publique qui fait d'incroyables efforts non seulement pour inclure les connaissances, l'histoire et la culture autochtones, mais aussi pour les célébrer. On y offre des occasions de sensibilisation intégrées pour tous les enfants et des occasions d'apprentissage uniques pour les jeunes Autochtones données par du personnel permanent embauché par la communauté des Premières Nations locale. Ces employés offrent chaque jour des activités novatrices et stimulantes à l'école.

Mon plus jeune fils est âgé de 3 ans et suit le programme Bon départ pour les Autochtones au sein du Welamukotuk Early Learning Centre. Une partie de son enseignement est prodigué par des membres de sa famille et certains de nos amis proches. Il est entouré d'amour et de soins, et bénéficie d'une éducation adaptée aux réalités de sa culture. Soit dit en passant, son premier jour d'école a eu lieu l'année dernière lors de la Journée du chandail orange. Je ne pouvais m'empêcher de penser à la beauté de boucler la boucle d'une telle manière, et à la signification symbolique du fait que son éducation allait débiter et se poursuivre si différemment de celle de tant de ses ancêtres.

Avec son teint clair provenant de ses racines celtes, mon fils aîné me ressemble davantage, bien qu'il soit fier d'être autochtone. Mon plus jeune a la peau et les yeux foncés, il ressemble davantage à mon mari. Je prie pour qu'il ne soit jamais victime de racisme et de discrimination à cause de ce qu'il est. Je prie aussi pour qu'il n'ait jamais l'impression de ne pas être à sa place, ou de ne pas se sentir représenté dans le programme qu'il suivra tout au long de son parcours éducatif, à l'instar de mon mari à son époque.

Le projet de loi C-5 est également très important pour moi en raison de ma passion pour l'enseignement. Mon travail dans le système scolaire public du Nouveau-Brunswick s'est fait au nom des communautés des Premières Nations. Je me suis efforcée d'inclure des faits historiques exacts, d'améliorer l'accès des élèves autochtones aux expériences linguistiques et culturelles et de préconiser des réformes institutionnelles pour favoriser une meilleure justice sociale dans notre système d'éducation provincial.

J'ai vu les nombreux défauts de notre système qui continuent de nuire aux élèves autochtones. J'ai également vu l'incroyable résilience des élèves autochtones et j'ai eu l'honneur d'être témoin d'une croissance, d'un militantisme et d'un leadership inspirants. Cette génération de jeunes, dont la croissance démographique est plus forte que celle de tout autre groupe, est prête à relever les plus grands défis et à mener le Canada vers un avenir meilleur. Le concept des sept générations me vient à l'esprit et renforce l'idée que nous gardons en mémoire les leçons et les expériences de nos ancêtres, que les traumatismes et les guérisons se sont transmis d'une génération à l'autre jusqu'à nos jours et que les décisions que nous prenons aujourd'hui devraient aboutir à un monde durable et équitable pour les sept prochaines générations.

Cela m'amène à notre responsabilité en tant que Canadiens. La Journée du chandail orange, dans un contexte éducatif, est une occasion d'apprendre à connaître les appels à l'action, de les honorer et d'en prendre conscience, une occasion de créer un espace où les aînés et les survivants pourront communiquer leur vérité et ressentir notre amour et notre reconnaissance. Partout dans les écoles, les entreprises et les organismes du Nouveau-Brunswick, les gens s'habillent en orange et participent à des activités éducatives ou commémoratives telles qu'une marche de la guérison, une assemblée scolaire, une leçon de langue autochtone, un mini pow-wow ou une autre forme d'expression créative formatrice.

Je crains que, en faisant de cette journée un jour férié, le projet de loi C-5 nuise aux efforts de sensibilisation qui gagnent du terrain à l'heure actuelle, en particulier dans les écoles. Je crains également qu'en faisant une concession et en désignant cette journée jour férié uniquement pour les employés fédéraux, on risque de diminuer la puissance du message qu'enverrait la création d'un jour férié national. Je ferai certainement de mon mieux pour éviter cela dans ma collectivité, et je serais rassurée que le projet de loi soit assorti de sommes consacrées à la cause.

Je ne suis pas convaincue que le projet de loi constitue une mesure importante de réconciliation avec les peuples autochtones, surtout à la lumière de ce qui se passe actuellement au pays. J'ai l'impression que le gouvernement choisit seulement les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui demandent le moins d'effort, qu'il abandonne ceux qui demandent un effort véritable et qu'il se démet de toute responsabilité à l'égard du travail colossal qui nous attend.

Je rappelle à la Chambre qu'il existe une longue liste d'améliorations à apporter aux résultats en matière de santé et d'éducation sur laquelle nous devrions concentrer nos efforts. Ces améliorations auraient une incidence durable qui favoriserait un changement constructif, le genre de changement qui ferait en sorte qu'aucune femme autochtone n'ait à souffrir comme l'a fait Joyce Echaquan dans les derniers moments de sa vie, le genre de changement grâce auquel Chantel Moore et Rodney Levi seraient peut-être encore parmi nous aujourd'hui.

● (1410)

Jusqu'à présent, la plupart des changements que je constate au Canada sont le résultat des efforts d'Autochtones et de leurs communautés. C'est inacceptable. Le Canada a la responsabilité de corriger la situation. Il doit faire amende honorable. Il doit avoir ces conversations difficiles et il doit faire preuve de leadership.

Notre succès se mesurera à la façon dont nous répondrons désormais aux nations autochtones lorsque des questions de souveraineté se poseront, comme cela a été le cas en Nouvelle-Écosse ces dernières semaines. Il se mesurera à la façon dont nous nous engageons en faveur des droits collectifs et inhérents des peuples autochtones, à la façon dont nous menons nos relations avec eux et à la façon dont nous encourageons ou réprimons les commentaires racistes des Canadiens qui ne comprennent pas encore les droits des Autochtones.

Je sais que la Commission de vérité et réconciliation prévoyait une fête commémorative nationale, et je suis me suis engagée à appuyer chaque appel à l'action. Par conséquent, je vais voter en faveur du projet de loi. Cela dit, j'espère que le gouvernement comprend qu'il lui incombera de soutenir les initiatives éducatives et de financer les événements et les activités organisés à l'occasion de ce

jour férié national. Le travail que nous faisons aujourd'hui à la Chambre aura des répercussions sur les sept prochaines générations. Il sera le fondement d'un avenir où nous comprendrons la vraie histoire de notre passé et où nous célébrerons ce que nous avons construit ensemble.

J'implore les Canadiens d'observer cette fête, d'en connaître la véritable intention et de relever le défi de devenir des alliés et des champions de la réconciliation.

Je terminerai avec une métaphore que m'a envoyée Eddy Charlie, un membre de la Première Nation Cowichan et un survivant des pensionnats autochtones. Il a décrit les répercussions intergénérationnelles à long terme des traumatismes infligés par les pensionnats autochtones comme un poison qui s'est écoulé dans une rivière et qui en a contaminé toute la longueur qu'il a parcourue. M. Charlie a dit ceci: « Nous avons été contaminés par la haine, la douleur et l'agressivité. Tant que nous n'aurons pas assaini la rivière, nous serons toujours coincés dans un cauchemar. »

Le processus d'assainissement de cette rivière est en cours. Il incombe aux parlementaires et aux autres Canadiens de se retrousser les manches et de se mettre au travail.

* * *

● (1415)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS ORALES

Le vice-président: Nous nous interrompons avant de passer aux questions et aux observations, car la présidence a reçu une demande d'intervention sur un recours au Règlement présenté aujourd'hui.

Le député de Red Deer—Lacombe a la parole.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le Président, je présente mes excuses sans réserve pour le geste que j'ai posé aujourd'hui pendant la période des questions.

Le vice-président: Je remercie le député de Red Deer—Lacombe de sa réponse. En conséquence, je crois que nous pouvons considérer l'affaire comme réglée.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES LETTRES DE CHANGE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Alexandre Boulé (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Fredericton de son admirable discours, qui m'en a beaucoup appris.

J'étais aussi très heureux d'entendre parler de ses deux garçons. Je suis absolument convaincu que ses deux petits bonshommes sont en de très bonnes mains.

Je pense évidemment que nous devons appuyer ce projet de loi, le fruit du travail de mon ancienne collègue néo-démocrate Georgina Jolibois. Cependant, comme le soulignait ma collègue de Fredericton, nous devons aller encore plus loin.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai deux questions à lui poser. Tout d'abord, pense-t-elle que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones devrait être inscrite dans l'ensemble de la législation fédérale? Ensuite, est-elle d'accord que le gouvernement fédéral devrait arrêter de contester en cour le jugement du Tribunal canadien des droits de la personne en lien avec les services sociaux destinés aux enfants autochtones?

Mme Jenica Atwin (Fredericton, PV): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions et de ses commentaires à propos de mes enfants.

[Traduction]

Je suis fermement convaincue qu'il faut inscrire la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre législatif fédéral. Selon moi, les enfants ne devraient pas être obligés d'aller devant les tribunaux pour défendre leurs droits, particulièrement quand il s'agit de services sociaux.

Je tiens à ajouter que les communautés autochtones sont tout à fait en mesure de s'occuper elles-mêmes des services à l'enfance et à la famille destinés à leurs communautés et à leurs enfants, et que nous devons absolument respecter la souveraineté, l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination dont j'ai parlé dans mon discours.

Je tiens à féliciter les communautés des Premières Nations de partout au pays pour le travail fantastique qu'elles continuent d'accomplir pour leurs enfants. J'implore les députés de continuer à faire le travail nécessaire pour rattraper ce qui se fait déjà dans les communautés.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la députée soulève un bon point en ce qui concerne la loi nationale et son incidence. Espérons que nous verrons d'autres gouvernements adopter un projet de loi semblable et souligner son importance. Comme on l'a mentionné précédemment, il ne s'agit pas d'un congé, mais d'une occasion pour la société de s'améliorer en comprenant mieux pourquoi nous avons désigné cette journée.

J'aimerais entendre les observations de la députée là-dessus.

Mme Jenica Atwin: Assurément, monsieur le Président, j'estime important de désigner officiellement cette journée comme jour férié au Canada. Je me demande seulement ce que cela signifie. Je crois qu'il faut parler davantage des responsabilités des Canadiens non autochtones pour parvenir à la réconciliation. Je pense à la manière dont nous célébrons la Journée nationale des peuples autochtones. Beaucoup d'actions positives découlent de cette journée.

Je demande aux Canadiens de se renseigner davantage. Selon moi, il s'agit d'une occasion d'apprentissage, et cela nous ramène donc au besoin d'investissements et de soutiens. À mon avis, améliorer le système d'éducation et veiller à ce que la province offre un programme mieux adapté à la culture pourrait avoir un impact plus important que celui d'un jour férié.

Je le répète, j'appuie le projet de loi, mais il faut aller beaucoup plus loin.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié le discours de ma collègue. Je l'en remercie.

C'est difficile pour des personnes comme moi qui n'ont pas du tout vécu les atrocités subies par les personnes de la communauté. Ce qu'on peut faire, c'est se mettre dans leur peau et agir comme des alliés. C'est notre rôle de parlementaires de faire cela dans nos propres localités, d'apporter des exemples de commémoration, d'éducation, de sensibilisation par rapport à cette journée.

Ce genre de projet de loi fait l'objet d'un certain consensus de la part de l'opposition et du gouvernement. Je pense que tout le monde est enclin à aller vers la réconciliation.

D'après ma collègue qu'est-ce que le gouvernement devrait faire dans la prochaine étape pour aller vers la réconciliation? Il semble que les partis de l'opposition sont très enclins à appuyer tout ce que le gouvernement fera pour aller vers la réconciliation avec les peuples autochtones.

• (1420)

Mme Jenica Atwin: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

[Traduction]

Il y a tant de choses que nous devons faire, en tant que parlementaires. Dans mon allocution, j'ai mentionné les autres appels à l'action. J'ai parlé de certains résultats du point de vue de l'éducation et de la santé. J'ai aussi souligné à quel point nous continuons d'échouer dans ces domaines.

Je pense aux comparaisons qui ont été faites par rapport au jour du Souvenir et à ce que pourrait devenir cette journée. En tant que députés, nous devons décider de la manière dont nous allons promouvoir la sensibilisation dans nos communautés à propos de cette journée nationale. J'aimerais qu'il y ait davantage d'investissements concrets et d'engagements financiers, parce que nos simples paroles ne suffiront pas. Il faudra qu'on pose des gestes et il faudra de l'argent. Je crois donc qu'il s'agit d'une étape importante.

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord aviser la Chambre que je vais partager mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Nord.

Je me joins au débat de la Chambre depuis ma circonscription, Scarborough—Rouge Park, qui se trouve sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, y compris les Mississaugas de Credit, les Anishinabes, les Chippewas, les Haudenosaunee et les Wendats.

C'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette journée serait soulignée le 30 septembre, qu'on désigne habituellement comme la Journée du chandail orange. Je remercie les nombreux survivants et les membres de leurs familles auprès de qui j'ai appris beaucoup sur les pensionnats autochtones au fil des années. Je suis particulièrement honoré de travailler avec des collègues comme le député de Territoires du Nord-Ouest, qui est lui-même un survivant, l'ancien député Romeo Saganash et l'ancienne députée Georgina Jolibois, qui a été la première à parrainer ce projet de loi.

Je suis aussi inspiré par le travail d'un très grand nombre de mes collègues de la Chambre, y compris la députée de Winnipeg-Centre et mon bon ami le député de Sydney—Victoria. Je suis aussi inspiré par les discours de la députée de Fredericton et de la députée de North Island—Powell River. Ce sont des députés de différents partis à la Chambre.

Soyons clairs: l'objectif de cette journée est d'honorer la mémoire de toutes ces vies perdues au sein de générations de Premières Nations, d'Inuits et de Métis et de réfléchir respectueusement à ceux dont la vie a été à jamais bouleversée. Elle vise aussi à souligner la grande résilience des survivants et de leurs familles. Comme beaucoup de députés l'ont dit, elle appelle à une éducation. Il ne revient toutefois pas aux Autochtones d'enseigner aux non-Autochtones l'histoire des pensionnats autochtones et des nombreuses politiques d'oppression qui ont été appliquées au pays depuis 1867. Les Canadiens ont la responsabilité de s'informer pour comprendre ce que cette journée commémore.

Il ne s'agit pas de rouvrir les plaies de ceux qui vivent une immense douleur, d'énormes difficultés et des traumatismes intergénérationnels qui ne peuvent pas s'effacer du jour au lendemain. Lorsque je parle de réconciliation, je sens souvent le besoin de préciser ma pensée parce que je sais que le terme est très souvent utilisé. Il se trouve dans les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et le gouvernement l'utilise souvent.

Selon le travail que j'ai fait dans le dossier de la réconciliation, je peux dire que ce ne sont pas les personnes touchées, les victimes, qui doivent agir pour se réconcilier. Ce sont ceux qui ont commis ces atrocités qui doivent se manifester et mettre en place les conditions nécessaires à la réconciliation.

La réconciliation sera fort difficile tant qu'il y a des survivants ou des enfants des survivants qui sont directement touchés par les pensionnats autochtones. Tant que les Autochtones continuent d'être désavantagés par rapport aux non-Autochtones sur tous les plans socioéconomiques, les conditions ne seront pas propices à la réconciliation.

Il ne suffit pas de marquer cette journée et d'en souligner l'importance. Les Canadiens doivent s'en servir pour réaffirmer avec encore plus de force la nécessité de la réconciliation, pour remédier aux lacunes dans tous les déterminants sociaux de la santé ainsi que pour élaborer un plan et établir des directives qui garantiront l'égalité véritable des Canadiens.

Plusieurs questions ont été posées concernant la Loi sur les Indiens. Je peux affirmer catégoriquement qu'il s'agit d'une loi très mauvaise et raciste qui continue d'assujettir les Premières Nations d'un bout à l'autre du pays. Elle est vraiment un vestige de l'époque coloniale. Je ne sais pas comment le dire autrement: c'est une loi extrêmement raciste.

Malheureusement, ce n'est pas une loi qu'on peut tout simplement abroger, car elle a pris forme au fil de plusieurs générations.

● (1425)

Pour parvenir à résoudre certains des problèmes qui se posent au sein des communautés autochtones, il est important, à bien des égards, que nous mettions l'accent sur les relations de nation à nation. Cela permettrait aux communautés autochtones d'être présentes à la table des négociations en vue d'obtenir l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination sur des questions à la fois fondamentales et très complexes, notamment sur leurs terres, leurs ressources, leurs langues, leur système de justice et leur culture.

Tant que cela n'est pas fait, il est un peu trop simpliste de dire que la solution est d'abolir la Loi sur les Indiens. Comme le député de Sydney—Victoria l'a très bien dit, nous ne sommes malheureusement pas rendus au point de l'abolir, mais c'est l'objectif que nous devons atteindre.

Ordres émanant du gouvernement

J'aimerais parler un peu plus de la journée en question à titre de secrétaire parlementaire ayant participé au dossier. De nombreuses personnes nous ont dit que cette journée était nécessaire. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. L'appel à l'action n° 80 de la Commission de vérité et de réconciliation ne précisait pas que la journée devait être soulignée le 30 septembre, mais il demandait absolument la création d'une journée axée sur la reconnaissance des torts causés par les pensionnats. En fait, il a été conclu que le 30 septembre conviendrait parfaitement, et un très grand nombre de survivants, de dirigeants, de communautés et d'Autochtones de tous les horizons ont communiqué avec nous pour nous dire qu'ils étaient d'accord avec la date proposée, et c'est ce qui nous a permis d'officialiser notre choix.

Cela ne représente pas non plus la fin, mais plutôt le début de quelque chose. Quelqu'un a dit que nous pourrions désigner ce jour, et après, nous dire que le dossier est clos. Non, en fait, la désignation de cette journée marque le début d'une réflexion plus longue, d'une discussion plus approfondie et d'un débat plus intense sur la manière dont nous devrions marquer cette journée dans toutes les collectivités.

Dans Scarborough—Rouge Park, dans des régions comme celle du Grand Toronto, il y a très peu de ressources. Même s'il y a de grandes populations d'Autochtones en milieu urbain, il y a très peu de ressources en matière d'éducation. C'est là que nos conseils scolaires et les provinces doivent entrer en jeu. Ce serait un peu comme la Journée du souvenir, qui est commémorée effectivement dans les écoles. En Ontario, du moins, ce n'est pas un jour férié provincial. Cela devrait être une journée que les gens peuvent souligner localement et dont ils peuvent parler. Les jeunes seraient en mesure d'appréhender la chose et d'apprendre les uns des autres et de leurs enseignants sur le sujet.

C'est en quatrième année que j'ai commencé mon parcours scolaire en sol canadien, et je peux affirmer aux députés que je n'ai appris l'existence de ces pensionnats que lors de mes études universitaires. Même à cette époque, je dirais que l'information était insuffisante. L'apprentissage et l'éducation sur ce sujet doivent se faire lors de cette journée. Cette journée ne serait pas un jour férié dans nombre de provinces tant et aussi longtemps que celles-ci n'auront pas adopté de loi à cet effet, mais cela permettrait aux écoles de souligner cette journée et de susciter une réflexion significative. Ce jour férié fera en sorte que les commémorations publiques sur ce pan tragique et douloureux de notre histoire qu'est l'héritage des pensionnats autochtones demeurent un élément fondamental du processus de réconciliation.

Grâce à l'ensemble des témoignages recueillis par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, les commissaires ont entendu le point de vue d'un grand nombre d'organisations et de groupes, qui ont souligné l'importance et la valeur d'une journée de commémoration. Ils ont abordé le besoin d'avoir une date pour réfléchir au mal qui a été infligé aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au fil du temps. Je souhaite que la Chambre adopte cette proposition.

Ordres émanant du gouvernement

• (1430)

Je tiens à souligner qu'il y a de nombreux appels à l'action et que près de 80 % de ceux qui relèvent du gouvernement fédéral, uniquement ou en collaboration avec les provinces, ont été réalisés ou sont en bonne voie de l'être. Ceci en est un. Je tiens également à faire remarquer que l'appel à l'action n° 50, qui demande au pape de présenter des excuses au nom de l'Église catholique pour les actions de celle-ci, pourrait bientôt faire des progrès compte tenu de l'annonce que le pape a faite cette semaine concernant le mariage entre personnes de même sexe.

J'espère que nous pourrions travailler ensemble, en tant que groupes confessionnels, gouvernements et peuples autochtones, pour faire avancer la réconciliation au Canada. J'espère que le projet de loi sera adopté dès que possible.

Le vice-président: Nous approchons de l'heure de l'ajournement. Il nous restera donc cinq minutes pour les questions et observations lorsque la Chambre reprendra l'étude du projet de loi.

Avant de lever la séance, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire au sujet de l'image qui se trouve derrière lui. S'agit-il

d'une reproduction du premier parc urbain national du Canada, qui est situé dans sa circonscription?

M. Gary Anandasangaree: Monsieur le Président, je fais sans vergogne la promotion du plus beau parc au Canada. Je sais que bon nombre de mes collègues ne seront pas du tout d'accord, mais il s'agit bien de ce parc.

Le vice-président: Je remercie le député.

Le député de Windsor-Ouest invoque le Règlement.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député du travail qu'il a accompli dans la création du premier parc urbain national. Nous tentons d'en créer un second à Windsor, et le Parc urbain national de la Rouge en est un brillant exemple.

Le vice-président: C'est un bon début.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 32.)

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 23 octobre 2020

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Loi sur les lettres de change

M. Guilbeault	1149
Projet de loi C-5. Deuxième lecture.	1149
M. Lloyd	1152
Mme Michaud	1152
M. Masse	1152
Mme Dabrusin	1152
M. Carrie	1152
M. Ste-Marie	1153
M. Boulerice	1153
M. Doherty	1153
M. Lamoureux	1155
Mme Normandin	1155
Mme McPherson	1155

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite

M. Kusmierczyk	1156
----------------------	------

L'élection au Conseil tribal de Saskatoon

M. Redekopp	1156
-------------------	------

Les petites entreprises

Mme Dabrusin	1156
--------------------	------

L'industrie vinicole de la Colombie-Britannique

M. Cannings	1157
-------------------	------

Fania « Fanny » Goose

M. Fragiskatos	1157
----------------------	------

Des félicitations à l'occasion d'un départ à la retraite

M. Bragdon	1157
------------------	------

L'industrie nucléaire

M. Long	1157
---------------	------

La Semaine de la petite entreprise

M. Lauzon	1157
-----------------	------

La commandante de la 2^e École de pilotage des Forces canadiennes

M. Barlow	1158
-----------------	------

L'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite

M. Bagnell	1158
------------------	------

La récupération d'un bombardier de la Seconde Guerre mondiale

M. Baldinelli	1158
---------------------	------

La collecte de fonds pour les anciens combattants

M. Vis	1158
--------------	------

Le lauréat du prix Nobel

Mme McPherson	1159
---------------------	------

La culture

Mme Desbiens	1159
--------------------	------

La fermeture d'une succursale bancaire

Mme Gallant	1159
-------------------	------

Le journalisme local

M. Louis	1159
----------------	------

QUESTIONS ORALES

La santé

Mme Rempel Garner	1160
M. Fisher	1160
Mme Rempel Garner	1160
M. Fisher	1160
Mme Rempel Garner	1160
M. Fisher	1160

La justice

M. Deltell	1160
M. Virani	1160
M. Deltell	1160
M. Virani	1161

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté

Mme Normandin	1161
M. Rodriguez	1161
Mme Normandin	1161
M. Rodriguez	1161

Les affaires autochtones

Mme Blaney (North Island—Powell River)	1161
M. Anandasangaree	1161
M. Green	1161
M. Anandasangaree	1162

La défense nationale

M. Bezan	1162
Mme Vandenberg	1162
M. Bezan	1162
M. Champagne	1162

La santé

M. Rayes	1162
M. Fisher	1162
M. Rayes	1162
M. Fisher	1162

Les affaires autochtones

M. Melillo	1162
Mme Damoff	1163
M. Melillo	1163
M. Anandasangaree	1163

Les affaires étrangères

M. Bergeron	1163
M. Champagne	1163
M. Brunelle-Duceppe	1163
M. Champagne	1163

L'infrastructure

Mme Alleslev	1163
--------------------	------

Mme McKenna	1164	M. Vaughan	1169
Mme Alleslev	1164	La sécurité publique	
Mme McKenna	1164	M. Harris	1169
Les affaires autochtones		M. Blair	1169
M. Bragdon	1164	Les aînés	
M. Beech	1164	Mme Atwin	1169
M. Williamson	1164	M. Fisher	1169
M. Beech	1164	Recours au Règlement	
La santé		Les questions orales	
Mme Gazan	1164	Mme Romanado	1169
M. Fisher	1165	M. Calkins	1169
M. Davies	1165	Mme May (Saanich—Gulf Islands)	1169
M. Fisher	1165	M. Lamoureux	1170
Les aînés			
M. Scarpaleggia	1165		
M. Fisher	1165		
La santé			
Mme Kusie	1165		
M. Fisher	1165		
L'infrastructure			
M. Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	1165		
M. Rodriguez	1166		
Le développement économique régional			
M. Calkins	1166		
M. Lefebvre	1166		
La jeunesse			
M. Redekopp	1166		
M. van Koeverden	1166		
Les services publics et l'approvisionnement			
Mme Gill	1166		
M. MacKinnon	1166		
Mme Gill	1166		
M. MacKinnon	1167		
La sécurité publique			
M. Carrie	1167		
M. Blair	1167		
M. Epp	1167		
M. Blair	1167		
M. Sloan	1167		
M. Blair	1167		
Les anciens combattants			
Mme Romanado	1167		
Mme Vandenbeld	1168		
Les affaires étrangères			
M. Cooper	1168		
M. Champagne	1168		
L'Agence du revenu du Canada			
Mme Gallant	1168		
M. Sorbara	1168		
Les ressources naturelles			
M. Shields	1168		
M. Lefebvre	1168		
La garde d'enfants			
Mme Zahid	1168		
		AFFAIRES COURANTES	
		Les affaires étrangères	
		M. Oliphant	1170
		La Loi sur les transports au Canada	
		M. Barsalou-Duval	1170
		Projet de loi C-249. Présentation et première lecture	1170
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1170
		Pétitions	
		L'environnement	
		M. Johns	1170
		Le prix de l'essence	
		M. Masse	1171
		L'industrie automobile	
		M. Masse	1171
		L'environnement	
		M. Masse	1171
		Questions au Feuilleton	
		M. Lamoureux	1171
		ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT	
		La Loi sur les lettres de change	
		Projet de loi C-5. Deuxième lecture	1171
		M. Carrie	1171
		M. Doherty	1171
		Mme Desbiens	1172
		M. Lamoureux	1173
		Mme Normandin	1173
		M. Masse	1173
		Mme Bérubé	1174
		M. Lamoureux	1175
		Mme Kwan	1175
		Mme Michaud	1175
		Mme Blaney (North Island—Powell River)	1176
		M. Lamoureux	1178
		Mme Gill	1178
		Mme Atwin	1179
		M. van Koeverden	1179
		Mme Kwan	1179

M. Battiste.....	1180
M. van Koeverden.....	1181
Mme Michaud.....	1181
M. Green.....	1182
Mme Damoff.....	1182
Mme Michaud.....	1183
M. Boulerice.....	1183
M. McGuinty.....	1184
M. Shields.....	1184
Mme Shanahan.....	1185
Mme Normandin.....	1186
M. Masse.....	1186
Mme Atwin.....	1186

Recours au Règlement

Les questions orales

M. Calkins.....	1187
-----------------	------

La Loi sur les lettres de change

Projet de loi C-5. Deuxième lecture.....	1187
M. Boulerice.....	1187
Mme Atwin.....	1188
M. Lamoureux.....	1188
Mme Michaud.....	1188
M. Anandasangaree.....	1188

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>